

Rapport de durabilité

31.12.2025

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. Informations générales (ESRS2)	3
1.1. Base d'établissement des déclarations.....	3
1.2. Gouvernance de la durabilité.....	8
1.3. Stratégie de durabilité.....	16
1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités	31
2. Responsabilité environnementale	43
2.1. Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxonomie).....	43
2.2. Changement climatique	53
2.3. Pollution, Eau et Ressources Marines, Biodiversité et Ecosystème, Utilisation des Ressources	67
et Economie circulaire (E2-E5).....	
3. Responsabilité sociale	69
3.1. Personnel de l'entreprise	69
3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux.....	84
4. Responsabilité liée à la gouvernance	95
4.1. Gouvernance de la stratégie « Conduite des affaires » de Relyens	95
5. Responsabilité liée à des ESRS Spécifiques	106
5.1. Gestion des impacts, risques et opportunités	106
5.2. Cibles et indicateurs	108
6. Annexes	109
6.1. Annexe 1 – Note Méthodologique BEGES	109
6.2. Annexe 2 – Liste des facteurs d'émissions.....	118
6.3. Annexe 3 – Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Relyens s'est conformé	123
dans ses déclarations relatives à la durabilité	
6.4. Annexe 4 – Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées	126
d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B.....	
6.5. Annexe 5 – Liste des Data Points matériels et exigibles en 2025 non publiés par Relyens	131
6.6. Annexe 6 – Taxonomie liée aux activités d'investissement au 31 décembre 2024	135



1. Informations générales (ESRS2)

1.1. Base d'établissement des déclarations

1.1.1. Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1)

Relyens aligne son rapport de durabilité sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). Ces normes constituent un cadre exhaustif pour la publication d'informations extra-financières, abordant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le rapport de durabilité de Relyens repose sur une double approche de la matérialité, qui évalue à la fois :

- l'impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance financière de l'entreprise,
- l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et les parties prenantes externes.

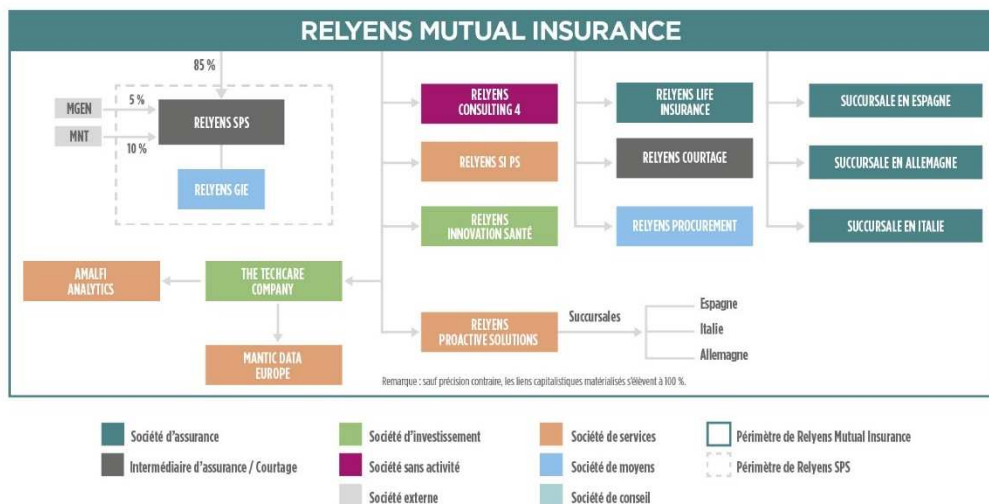
Il intègre également une analyse des risques et opportunités liés au développement durable auxquels le Groupe est confronté et les politiques et actions mises en œuvre au sein du Groupe pour maîtriser ces risques et les atténuer quand cela est possible.

Périmètre du rapport de durabilité

Relyens est un groupe mutualiste dont la société-mère est Relyens Mutual Insurance ; il se compose de plusieurs entités juridiques :

- **de sociétés d'assurance** agréées, placées sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),
- **de sociétés de courtage / intermédiation d'assurance**,
- **de sociétés de services**, spécialisées dans la gestion des risques, notamment à travers des partenariats avec des éditeurs de logiciels innovants,
- **de sociétés de moyens**, chargées de créer des synergies et d'optimiser les ressources au sein du Groupe,
- **de sociétés d'investissement**, visant à diversifier les placements financiers du Groupe vers les secteurs de la recherche, de la santé et des innovations technologiques.

Cette structure permet à Relyens d'offrir une expertise complète et diversifiée répondant aux besoins de ses clients et partenaires. **Au 31 décembre 2025, l'organigramme du Groupe est le suivant :**



Le périmètre du rapport de durabilité est conforme à la norme ESRS 1 de l'EFRAG, couvrant celui des comptes consolidés, établi conformément au règlement ANC 2020-01, dans sa version en vigueur.

Nous détaillons ci-dessous les sociétés prises en compte pour l'établissement de ce rapport.



Nom de Société	Analyse de double matérialité	Rapport
Relyens Mutual Insurance	X	X
Relyens Life Insurance	X	X
Relyens SPS	X	X
Qualnet	X	
Relyens GIE	X	X
Relyens Innovation Santé	X	X
Relyens Procurement	X	X
Relyens Courtage	X	X
The TechCare Company	X	X
Relyens Proactive Solutions	X	X
Relyens SIPS	X	X
Relyens Consulting 4	X	X
Mantic Data Europe	X	X
Amalfi Analytics	X	

L'ensemble des entités du Groupe consolidé est inclus dans le périmètre du rapport de durabilité. Deux entités ne sont toutefois pas couvertes par ce périmètre : Amalfi Analytics, société récemment acquise fin 2023 et basée à Barcelone, non significative pour le Groupe et non incluse dans le périmètre de consolidation, et Qualnet, dont la cession est intervenue en décembre 2025. La société Qualnet est exclue de l'ensemble des KPI présentés dans le rapport, mais elle est intégrée au bilan carbone de Relyens pour l'année entière.

Toutes les politiques présentées dans ce rapport s'appliquent à l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, à l'exception de Mantic Data Europe. Récemment acquise par Relyens, cette société est en cours d'intégration dans les politiques du Groupe.

À ce jour, Mantic Data Europe applique ses propres politiques, qui restent conformes aux principes énoncés dans les politiques ESG du Groupe.

Les indicateurs de performance (KPI) présentés dans ce rapport incluent bien les données de Mantic Data Europe.

L'obligation de reporting s'applique à la fois à Relyens Mutual Insurance et à sa filiale Relyens SPS. Cependant, grâce à l'élaboration d'un rapport de durabilité consolidé au niveau Groupe, Relyens SPS est dispensé de fournir des informations spécifiques en matière de durabilité.

L'état de durabilité de Relyens couvre l'ensemble de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval, et inclut l'ensemble des entités du Groupe.

La chaîne de valeur de Relyens, qui a constitué la base de l'analyse de Double Matérialité, intègre l'ensemble des activités, ressources et relations essentielles à son modèle économique. Elle prend également en considération l'environnement externe dans lequel le Groupe évolue. Les parties prenantes impliquées dans cette chaîne de valeur sont présentées en détail dans la section **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)**.

Intégration de la chaîne de valeur amont et aval dans les métriques

La chaîne de valeur, en amont et en aval, est considérée dans l'élaboration du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre. Cette prise en compte ne s'applique qu'au scope 3. Les éléments considérés sont détaillés dans la note méthodologique présentée en annexe **6.1**.

Option d'omission d'information relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation

Relyens a exercé l'option lui permettant d'omettre certaines informations stratégiques, afin de préserver la confidentialité de ses données sensibles. Cette décision repose sur des considérations de protection du savoir-faire, de la propriété intellectuelle et des résultats d'innovation du Groupe.



Les points concernés sont les suivants :

- **Partie 2.1.1. ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance**

Relyens ne publie pas la part des primes réassurées entrant dans le périmètre de la Taxonomie. Le Groupe bénéficie d'une dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui l'exonère de cette obligation dans le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière du Groupe (SFCR).

- **Partie 5.2. Cibles et indicateurs**

Relyens ne communique pas les cibles et indicateurs relatifs à l'enjeu de la Cybersécurité, afin de protéger ses intérêts stratégiques et la sécurité des données sensibles liées à cet enjeu.

- **Partie 2.2.2.2 — ESRS 2 SBM-3 : Résilience de la stratégie de Relyens et de son modèle économique et partie 2.2.4.4 — Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)**

Des analyses relatives aux effets financiers attendus des risques physiques et de **transition matériels** ont été réalisées dans le cadre de l'ORSA. Toutefois, leur divulgation publique au niveau de Relyens, leader européen de la responsabilité civile médicale, reviendrait à fournir des informations précises et exploitables sur le fonctionnement et l'équilibre du marché européen de la RC médicale.

Une telle divulgation serait susceptible d'entraîner une déstabilisation de ce marché et une distorsion de concurrence au détriment de Relyens.

Il en va de même pour la divulgation de l'analyse de la résilience de la stratégie de Relyens et de son modèle économique face aux risques climatiques, qui fournirait également des éléments sensibles et stratégiques susceptibles d'être utilisés par les acteurs du marché, avec les mêmes effets préjudiciables.

Option autorisée par l'État membre permettant d'omettre la publication d'informations relatives à des évolutions imminentes ou à des affaires en cours de négociation a été utilisée.

Relyens n'a pas activé l'option prévue par la réglementation permettant d'être exempté de la publication d'informations relatives à des évolutions imminentes ou à des affaires en cours de négociation.

1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

1.1.2.1. Sources d'estimation et d'incertitude quant aux résultats

La réalisation de ce rapport et la production d'indicateurs métriques pertinents présentent un niveau d'incertitude notamment concernant le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour les postes du Scope 3 : déplacements des salariés, utilisation des produits/services vendus, traitement en fin de vie des produits vendus et investissements.

Nous indiquons pour ces 4 postes les sources d'incertitude de la mesure :



a) Déplacements des salariés (Déplacements domicile travail)

Un questionnaire sur les déplacements domicile-travail a été adressé aux collaborateurs du groupe Relyens en octobre 2025. Il a recueilli 585 réponses, soit un taux de participation d'environ 50 % (hors collaborateurs disposant d'un véhicule de fonction, dont les consommations sont déjà prises en compte dans les déplacements professionnels mentionnés précédemment).

Les données recueillies ont été extrapolées pour chaque mode de transport à l'ensemble du Groupe, en s'appuyant sur le nombre de salariés par site, par entité et par pays.

b) Utilisation des produits/services vendus

L'estimation du bilan carbone des produits vendus comporte des incertitudes liées à plusieurs facteurs :

- **déplacements pour expertises et audiences** : les distances parcourues pour les expertises (IARD et RCM) sont calculées à partir des honoraires ou simulées sur la base d'hypothèses (moyennes ou échantillons), selon les données disponibles par pays. Les types de transport (voiture ou train) sont modélisés à partir d'hypothèses simplifiées ;
- **consommation des équipements** : les estimations pour les salles opératoires et logiciels s'appuient sur des fiches techniques, des données internes ou des approximations issues de la littérature, ce qui peut introduire des biais ;
- **limites des données** : certaines émissions sont exclues, faute de données fiables.

c) Traitement en fin de vie des produits vendus

Seuls les équipements utilisés dans les salles de bloc opératoire ont été pris en compte pour cette catégorie. Les données initialement collectées pour ces équipements ont été réutilisées en y appliquant un facteur d'émission correspondant à la gestion de fin de vie des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), adapté aux spécificités de chaque pays.

De plus, le calcul de ce bilan repose sur des facteurs d'émission provenant de sources reconnues, telles que l'ADEME pour la France et Exiobase pour l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Toutefois, ces facteurs, bien qu'établis, introduisent une part d'incertitude inhérente à leur nature générique et à leur adaptation à des contextes spécifiques.

d) Investissements

Relyens a publié, pour la première fois, le bilan carbone de 62 % de son portefeuille d'investissement (actifs financiers RMI et RLI, hors filiales d'exploitation en valeur de marché).

La méthodologie retenue pour la poche cotée et la poche immobilière est détaillée en **6.1 Annexe 1 – Note Méthodologique BEGES**

Le calcul du bilan carbone des investissements comporte des estimations et incertitudes liées notamment à l'absence de certaines données récentes, conduisant à l'utilisation des dernières données disponibles ou à des estimations, à l'impossibilité de vérifier de manière exhaustive l'ensemble des flux de données utilisés par les fournisseurs de données, ainsi qu'à la disponibilité limitée d'informations publiées par certains émetteurs de Green Bonds dans leurs rapports d'impact et d'allocation.

Par ailleurs, le calcul des émissions du parc immobilier est contraint par une disponibilité limitée des données nécessaires, ce qui conduit au recours à des méthodologies d'estimation et d'extrapolation variables et complexes. Le calcul du bilan carbone immobilier repose ainsi sur des données 2024 appliquées au périmètre du parc immobilier 2025.

Après la réalisation du premier bilan carbone du portefeuille d'investissement de Relyens en 2025, plusieurs leviers d'amélioration ont été identifiés afin d'accroître son exhaustivité à partir de 2026 et au cours des prochaines années. Les priorités suivantes ont ainsi été définies :

- **Intégration des contrats d'électricité verte** (market-based avec garanties d'origine) nécessitant la collecte des facteurs d'émission associés à chaque contrat ;
- **Amélioration des données relatives aux déchets**, via des questionnaires auprès des résidents et la complétude des informations pour les actifs tertiaires ;



- **Affinement des données liées aux déplacements des occupants**, notamment par la mise en place d'enquêtes de mobilité ;
- **Fiabilisation de la collecte des données énergétiques** grâce à plusieurs actions :
 - Extension de la collecte des consommations énergétiques aux actifs résidentiels,
 - Distinction des consommations des parties communes et des parties privatives ;
- **Meilleure évaluation du carbone incorporé**, notamment grâce à la réalisation d'analyses de cycle de vie (ACV) sur les futurs projets de rénovation ou de construction.

Calcul du bilan carbone 2025

Afin de respecter le planning de validation de l'information financière et extra-financière, Relyens a calculé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'année 2025 sur la base des données réelles jusqu'au 30/09/2025 avec une extrapolation de certaines données pour les 3 derniers mois (d'octobre à décembre 2025), en tenant compte des données projetées et budgétisées (pour les données financières) et des données équivalentes issues du bilan d'émission de l'année 2024 (pour les autres données d'activité).

Ressources financières allouées

Pour estimer les ressources financières allouées, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est multiplié par le salaire médian de Relyens, puis ajusté par un coefficient de 2 pour refléter le coût global chargé d'un ETP pour Relyens. Cette approche a été retenue pour des raisons de simplification.

1.1.2.2. Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité

Application du dispositif « Quick Fix » et des dispositions transitoires :

Au titre du rapport de durabilité de l'exercice 2025, Relyens a appliqué le dispositif de « Quick Fix ». Ce dispositif introduit des ajustements temporaires visant à alléger la charge de reporting des entreprises, tout en maintenant l'objectif de transparence fixé par la CSRD. Ces ajustements portent sur les normes ESRS E4 et ESRS S4.

Dans le cas de Relyens, les thèmes couverts par les normes ESRS E4 – Biodiversité et écosystèmes, ESRS S1 – Travailleurs de l'entreprise et ESRS S4 – Utilisateurs et consommateurs finaux ont été jugés matériels. Certains points de données de la norme ESRS S4 ainsi que de la norme ESRS E4 font l'objet de l'utilisation du « Quick Fix ».

Par ailleurs, Relyens a également fait usage des dispositions transitoires dites de « phase-in », conformément aux options prévues par la réglementation pour la norme ESRS S1.

Changement méthodologique relatif à la Taxonomie :

Pour l'exercice 2025, et contrairement à l'an passé, l'outil Bat-Adapt ne permettant pas de couvrir l'ensemble des aléas climatiques exigés par la Taxonomie, Relyens n'a pas été en mesure de justifier une analyse complète des risques et n'a ainsi aligné aucun immeuble. À titre informatif, la proportion d'immeubles intégrés dans le pourcentage d'alignement s'élevait en 2024 à 6,6 %. Les tableaux relatifs à l'exercice N-1 dans la partie **2.1.2** ont été ajustés afin de présenter des informations comparables. La ventilation (second tableau) du dénominateur a également été ajustée à la suite de l'identification d'une erreur.

Changement relatif au bilan carbone :

Pour l'exercice 2025 et contrairement à l'an passé, Relyens a publié le bilan carbone d'une partie de son portefeuille d'investissement faisant partie intégrante du scope 3. Le pourcentage de couverture et les éléments sont détaillés dans la partie **2.2.4.3**.

Exigences du paragraphe 17 de l'ESRS 1 :

Au regard des exigences du paragraphe 17 de l'ESRS 1, les informations attendues en matière de durabilité, et notamment l'identification des sujets matériels, les objectifs associés, les politiques en vigueur, les mesures et



plans d'action mis en place ainsi que les indicateurs mobilisés, sont exposées de manière exhaustive dans les sections thématiques dédiées du présent rapport.

1.1.2.3. Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis

Relyens précise qu'en dehors des cadres et normes spécifiquement mentionnés dans ce rapport, aucune autre loi, norme ou cadre de reporting de durabilité généralement accepté n'a servi de base pour l'inclusion des informations dans cette déclaration de durabilité.

1.1.2.4. Liste des Data Points matériels et exigibles en 2025 non publiés par Relyens

Pour cette première année d'exercice, Relyens a mobilisé des ressources afin de produire et de se conformer à la directive CSRD. Cependant, certains DP n'ont pas pu être publiés cette année, dont la liste est disponible dans l'annexe 5, section 6.5.

1.1.2.5. Liste des Data Points incorporés par référence

Data Point	Document de référence	Section du document de référence
S1-6 50f	Etats financiers consolidés	3.10 Autres informations.
E1-6 55	Rapport de Gestion	2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

1.1.2.6. Utilisation des dispositions de mise en œuvre progressive

Relyens a opté pour l'application du mécanisme de "Quick Fix" pour l'ensemble des exigences de la norme ESRS E4 et de manière partielle pour la norme ESRS S4.

Par ailleurs, Relyens a également fait usage des dispositions transitoires dites de « phase-in », conformément aux options prévues par la réglementation.

1.2. Gouvernance de la durabilité

1.2.1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

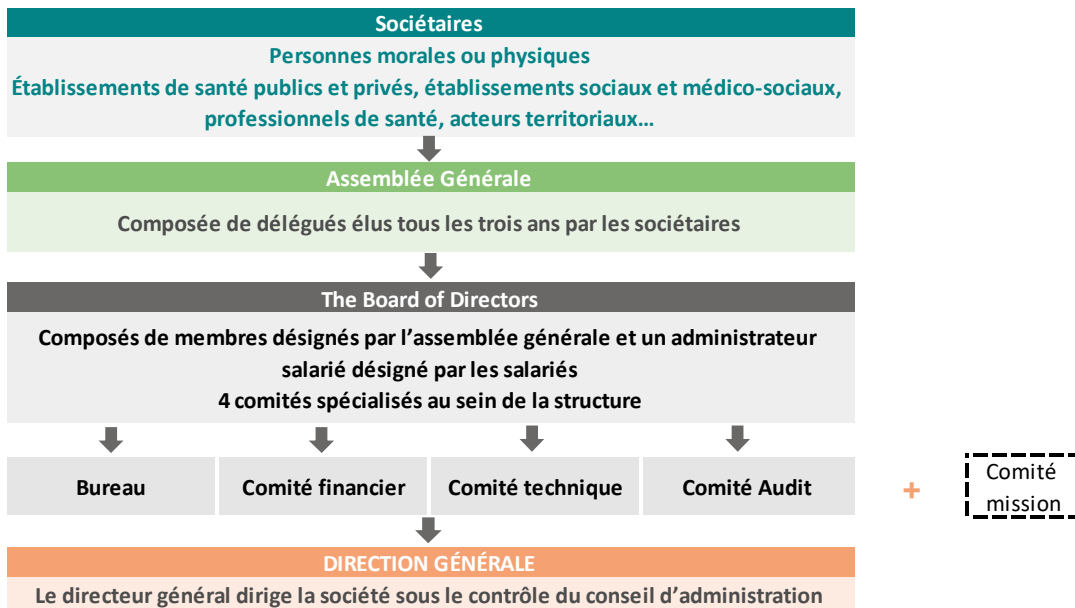
Le cadre de fonctionnement de Relyens Mutual Insurance respecte scrupuleusement les exigences légales et réglementaires, ainsi que les dispositions spécifiques définies dans ses statuts.

La gouvernance repose sur une séparation claire des responsabilités entre la gouvernance non exécutive, représentée par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, et la gouvernance exécutive, assurée notamment par les dirigeants effectifs.

Cette structure de gouvernance incarne l'identité mutualiste de Relyens et son engagement en tant qu'Entreprise à Mission. Elle garantit une gestion à la fois efficace et responsable du Groupe, tout en restant fidèle à sa vocation : accompagner les acteurs du soin et des territoires dans la maîtrise de leurs risques.



1.2.2. Gouvernance non exécutive



1.2.2.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Relyens est composé de 27 membres au 31/12/2025. Ces administrateurs issus du secteur de la santé en Europe et des acteurs du territoire en France sont parfaitement sensibilisés aux enjeux et défis auxquels Relyens, en tant qu'assureur mutualiste européen au service des acteurs de l'intérêt général, est confronté.

Les acteurs du système de santé européen et les collectivités territoriales en tant qu'acteurs de l'intérêt général ont un rôle primordial dans la transformation écologique et environnementale de la société : les administrateurs de Relyens sont donc familiers aux enjeux climatiques, énergétiques et écologiques qui s'imposent à notre société. Ils sont à ce titre concernés par de nombreuses réglementations liées aux enjeux de durabilité (publication d'indicateurs extra-financier, production d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, mise en place d'une politique d'achats responsables...).

Les administrateurs sont nommés par les délégués de Relyens, eux-mêmes élus directement par les clients et sociétaires du Groupe. Le Conseil d'administration a pour rôle de définir la stratégie du Groupe et de veiller à sa mise en œuvre par la Direction générale.

La présidence du Conseil d'administration est assurée par :

- Monsieur Olivier Bossard (Président de Relyens et Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne),
- Madame Sophie Dostert (vice-Présidente de Relyens et Directrice générale de l'Hôpital Saint-Joseph de Marseille),
- Monsieur Sébastien Tréguenard (vice-Président de Relyens et administrateur à titre personnel)

Parmi les 27 membres du Conseil d'administration :

- 17 administrateurs (63%) sont représentés par des hommes,
- 9 administrateurs (33%) sont représentés par des femmes,
- 1 administrateur (4%) est en attente d'un représentant.



Par ailleurs, un administrateur salarié siège également au Conseil d'administration. Élu par ses pairs, il représente les intérêts des collaborateurs au sein de cette instance décisionnelle. Par conséquent, aucun administrateur de Relyens n'est considéré comme indépendant.

Représentant	Administrateur	Président / Vice président
Olivier BOSSARD	Administrateur à titre personnel	Président
Frédéric BOIRON	CHRU Lille	
Michaël BRUNEAU	SDIS du Cher	Vice-Présidente
Erika CASSAN	CH Grasse	
Guillaume COUILLARD	GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	
Bruno CURTIS	Administrateur salarié	
Vincent-Nicolas DELPECH	CHU Bordeaux	
Sophie DOSTERT	Hôpital Saint-Joseph - Marseille	
Philippe EL SAIR	CHU Nantes	
Samir HENNI	HU de Strasbourg	
Guillaume LAURENT	CH Le Mans	
Jean-François LEFEBVRE	CHU Toulouse	
Sophie LEONFORTE	CH Saint-Joseph Saint-Luc - Lyon	
Albert LLUCH	COMB - Barcelone	
Laetitia MICAELLI-FLENDER	CHU Reims	
Jean-Laurent NGUYEN KHAC	Administrateur à titre personnel	
Frédéric PIGNY	CHI Mont-de-Marsan	
Cécile PIQUES	CH La Ciotat	
Arnaud POUILLART	CHU Angers	
Carole PUIG-CHEVRIER	ELSAN	
Didier RENAUT	CHU Amiens-Picardie	
Zaynab RIET	FHF - Paris	
Cécile SPENDER	Hospi Grand Ouest	
Sébastien TREGUENARD	Administrateur à titre personnel	
Nicolas VERMERSCH	CHU Limoges	
Céline WASMER	Administrateur à titre personnel	
En attente nomination de représentant	CH de Laval	



1.2.2.2. Les Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration délègue une partie de ses missions à des Comités spécialisés, qui lui rendent compte de leurs travaux. Ces travaux servent de base à la prise de décision du Conseil. Il existe 4 Comités spécialisés au sein du Conseil d'administration :

- **le Bureau du Conseil**, chargé de l'analyse et du suivi des grandes orientations stratégiques de la société. Au 31 décembre 2025, il est composé de 6 administrateurs ;
- **le Comité d'audit**, chargé principalement de superviser les questions relatives à la production et au contrôle des informations comptables, financières et extra-financières, ainsi qu'à l'organisation du contrôle interne. Au 31 décembre 2025, il est composé de 4 administrateurs, de 2 personnes qualifiées et d'un invité permanent (à titre d'expert) ;
- **le Comité technique**, responsable notamment des orientations tarifaires, des questions techniques liées à la prévention, de l'examen des risques assurantiels, des conditions de souscription et de garantie, ainsi que du provisionnement des sinistres. Au 31 décembre 2025, il est constitué de 6 administrateurs (dont un administrateur salarié), d'une personne qualifiée et de trois représentants des réassureurs de Relyens ;
- **le Comité financier**, responsable de l'approbation et du suivi de l'allocation stratégique des actifs, ainsi que du contrôle de la gestion financière. Au 31 décembre 2025, il est composé de 5 administrateurs et d'un invité permanent à titre d'expert.

En tant qu'Entreprise à Mission, Relyens a aussi mis en place un **Comité de Mission**. Ce Comité est chargé exclusivement du suivi de la mission de Relyens et du contrôle de l'adéquation entre sa raison d'être et ses pratiques. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- vérifier que les décisions prises intègrent les critères sociaux et environnementaux inscrits dans les statuts,
- évaluer l'efficacité des actions réalisées et veiller à la bonne allocation des ressources,
- questionner la pertinence de la déclinaison de la mission au regard des évolutions de l'écosystème et de la trajectoire de l'entreprise.

Au 31 décembre 2025, il compte 6 membres, dont 1 ancien administrateur, 2 administrateurs en cours de mandat, 2 collaborateurs du Groupe et une partie prenante externe.

1.2.3. Gouvernance exécutive

La Direction Générale de Relyens, sous la responsabilité de Dominique Godet, Directeur général de Relyens, est responsable de l'exécution de la stratégie définie par le Conseil d'administration.

Les décisions stratégiques validées par le Conseil d'administration sont mises en œuvre par le Directeur général, qui supervise l'ensemble de la gouvernance exécutive. Celle-ci repose sur trois piliers : les dirigeants effectifs, les titulaires des fonctions clés et les comités spécialisés internes.

Les dirigeants effectifs : la gouvernance exécutive repose sur le principe du **contrôle à quatre yeux**, garantissant que toute décision importante soit prise par les deux dirigeants effectifs. Leur nomination a été validée par le Conseil d'administration et notifiée à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les fonctions clés : en conformité avec les exigences du Code des assurances, la gouvernance inclut les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité, d'actuariat et d'audit interne. Les responsables de ces fonctions sont nommés par le Conseil d'administration et rapportent régulièrement leurs analyses et recommandations, notamment sur les expositions aux risques et les processus de contrôle interne.

Les comités spécialisés internes : ces comités ont pour mission de préparer les décisions importantes et d'assurer leur mise en œuvre, tout en respectant le principe de collégialité. Leur composition inclut les dirigeants et les responsables des fonctions clés. Parmi ces comités, on trouve notamment le Comité Assurance, le Comité de Souscription, le Comité Placements, et le Comité de Sécurité des Systèmes d'Information. S'ajoutent également les comités en charge du suivi de l'exécution opérationnelle des enjeux du plan stratégique de Relyens (Comité Client, Comité Collaborateurs, Comité ESG et Comité Technologique).



En 2025, le Groupe a mis en place un Comité Exécutif composé de 10 membres clés de la gouvernance. Il compte 4 femmes, représentant 40 % de l'effectif. Les réunions se tiennent toutes les deux semaines.

1.2.4. Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

En tant qu'Entreprise à mission, Relyens a inscrit la durabilité au cœur de ses actions dans une perspective de durabilité avec des objectifs sociaux et environnementaux clairs portés et déployés par sa gouvernance.

- **Rôle de la Gouvernance non exécutive**

Le Conseil d'administration répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles, telles que :

- la convocation et la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée,
- la nomination et la révocation du Président et du Directeur général,
- l'arrêté des comptes annuels afin de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée et de rendre compte de son activité dans le rapport annuel.

À la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration arrête les comptes de l'année passée, établit un rapport de gestion et approuve l'ensemble des rapports prévus par la loi et les règlements, notamment le rapport de durabilité tel que défini par le règlement CSRD.

Le Comité d'audit est notamment en charge des missions suivantes concernant les enjeux de durabilité :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et extra financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes en charge de l'audit du rapport de durabilité proposés à la désignation par l'Assemblée générale ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires aux comptes est envisagé ;
- il suit la réalisation de la mission du commissaire aux comptes ;
- il s'assure du respect des conditions d'indépendance par le commissaire aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et extra financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée ;
- il assure également le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

En synthèse, le Comité d'audit, placé sous l'autorité du Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance, supervise l'élaboration du rapport de durabilité et challenge l'analyse de double matérialité (résultats et actualisation présentés annuellement). Son rôle dans la vérification de l'adéquation entre les impacts, risques et opportunités issus de cette analyse et la politique RSE de Relyens est amené à se renforcer progressivement.

Le travail d'analyse de double matérialité réalisé par les équipes de Relyens et les Impacts, Risques et Opportunités jugés comme matériels ont ainsi été présentés au Comité d'audit du 11 décembre 2025 de Relyens.

- **Rôle de la Gouvernance exécutive**

Une des priorités du plan stratégique ImpACT2025 de Relyens est d'affirmer et renforcer l'impact social et environnemental de Relyens. A ce titre, un comité spécialisé interne, « Comité ESG », a été constitué depuis le début de l'année 2024. Il est notamment en charge de superviser et de suivre le déploiement opérationnel des actions de Relyens en termes de durabilité et s'assure donc de la bonne application de la réglementation CSRD au sein de l'entreprise.

Les principales priorités identifiées concernant l'enjeu « affirmer et renforcer l'impact social et environnemental de Relyens » sont :

- impliquer les parties-prenantes de Relyens : déployer la politique d'achats responsables, sensibiliser et mobiliser le collectif Relyens aux enjeux RSE ;



- partager la stratégie et les engagements notamment à travers la rédaction et la publication du rapport de durabilité, avec le déploiement et le pilotage du plan de transition ;
- accentuer et affirmer sa politique d'investissements socialement responsables en :
 - o poursuivant les investissements et les actions auprès de nos locataires pour valoriser notre parc immobilier aux meilleurs standards ESG et de durabilité,
 - o définissant les objectifs sur les classes d'actifs et en mesurant et améliorant les performances extra financières,
 - o mettant en œuvre les politiques d'engagement actionnarial et de vote,
 - o renforçant les investissements durables,
 - o valorisant l'impact de ses investissements auprès de son écosystème.

Le Comité ESG est composé des membres suivants :

- le Directeur général,
- la Group CFO,
- la Directrice du Département Investissements,
- la Directrice du Département Identité et Engagement en charge de l'élaboration et du déploiement de la politique RSE de Relyens,
- le Directeur Financier,
- le Directeur du Département Ressources Humaines et Change Management,
- le Directeur du Département Technology,
- la Directrice du pôle Client et Développement,
- la Chief of Staff.

Ce comité se réunit trimestriellement pour des sessions de demi-journée. Sa composition reflète l'engagement de l'entreprise au plus haut niveau en matière de responsabilité sociétale et environnementale, puisqu'il est composé des membres de la direction exécutive et inclut les dirigeants effectifs parmi ses participants afin de pouvoir intégrer les enjeux de durabilité dans les prises de décisions stratégiques.

La rédaction du rapport de durabilité, notamment la production des informations narratives et quantitatives, relève de la responsabilité du Directeur Financier, tandis que l'élaboration et le déploiement de la politique RSE sont assurés par la Directrice du Département Identité et Engagement. À ce titre, ce département :

- est en charge de la mise à jour annuelle de l'analyse de Double Matérialité et des Impacts Risques Opportunités jugés matériels,
- veille à l'adéquation de la politique RSE du Groupe et des actions mises en œuvre face aux enjeux de durabilité, en lien avec les impacts, risques et opportunités identifiés.

L'analyse de Double Matérialité et les Impacts Risques Opportunités jugés comme matériels sont présentés et validés par les dirigeants effectifs de Relyens et le Comité d'audit du Groupe à fréquence annuelle.

Le comité ESG de Relyens pilotera également la gestion des effets actuels et anticipés des impacts, risques et opportunités significatifs sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et les processus décisionnels de l'entreprise. Cela inclut la manière dont Relyens a répondu ou prévoit de répondre à ces effets, notamment par des ajustements ou des évolutions de sa stratégie ou de son modèle économique, afin de relever les défis majeurs identifiés ou de saisir des opportunités importantes.

Formation et sensibilisation

Afin d'assurer une compréhension approfondie des enjeux et des exigences de la CSRD, des sessions de formation dédiées ont été organisées en 2023 et 2024 à destination des membres des instances de gouvernance, qu'elles soient exécutives ou non exécutives.

Ces formations ont permis d'instaurer une compréhension commune des objectifs de la directive et de ses implications opérationnelles. Un volet essentiel de ce dispositif a porté sur la présentation de l'analyse de double matérialité, concept central de la CSRD. Cette analyse, qui évalue à la fois l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société, et l'influence des enjeux de durabilité sur l'entreprise elle-même, a fait l'objet d'un examen détaillé et de discussions approfondies.



En 2025, les nouveaux administrateurs ont également été formés à la CSRD. Trois sessions ont été organisées au cours de l'année, leur permettant d'acquérir une vision globale des éléments financiers et extra-financiers, ainsi que du rapport de durabilité, de son cadre réglementaire et des enjeux associés.

Le programme des sessions concernant le volet CSRD est le suivant :

- Partie 1 : Contexte de la Directive CSRD
- Partie 2 : Construction du rapport de durabilité
- Partie 3 : Processus de révision et de vérification

Les membres du Conseil d'administration de Relyens sont des sociétaires. Ils appréhendent les enjeux actuels de durabilité au regard de leurs fonctions, de leurs responsabilités et des réglementations qui encadrent leurs secteurs d'activité.

En interne, la prise en charge des enjeux de durabilité repose sur les directeurs et responsables concernés, en cohérence avec leur périmètre d'intervention et leurs domaines de responsabilité.

1.2.5. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

L'entreprise compte deux dirigeants effectifs : le Directeur général, mandataire social, dont la rémunération fixe et variable est arrêtée et approuvée par le Conseil d'administration, avec une part variable indexée sur l'exécution du plan stratégique intégrant des critères de durabilité (Enjeu 1 – Durabilité : affirmer et renforcer notre impact social et environnemental.), susceptible d'être versée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés ; et la Group CFO, salariée, qui perçoit quant à elle une part variable dans le cadre de l'accord d'intéressement en vigueur détaillé ci-après.

Plus largement, certains éléments de rémunération des collaborateurs de Relyens (y compris les membres du Comité Exécutif et du Comité ESG en charge du déploiement de la durabilité au sein de Relyens) sont également indexés sur des critères de durabilité. Les accords d'intéressement de Relyens Mutual Insurance en France, Relyens GIE et Relyens Courtage (qui sont les principales structures employeurs du Groupe) intègrent ainsi deux indicateurs (soit environ 20 % des indicateurs d'intéressement totaux) dont le déclenchement est lié à l'atteinte de performances en lien avec des enjeux de durabilité. Il s'agit notamment :

- du taux de réponse au baromètre social interne de l'entreprise « Octomine »,
- du taux de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques et de transition écologique.

Les accords d'intéressement sont conclus pour une durée de trois ans, avec un renouvellement pour une période de un à trois ans permettant une évolution progressive des objectifs. Ces accords ont été renouvelés en 2025 pour la période 2025-2027. L'enveloppe maximale associée à ces accords s'élève à 20 % de la masse salariale (MS) de l'année N.

1.2.6. Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)

Eléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes dans la déclaration relative à la durabilité
<p>a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique</p>	<p>La gouvernance de Relyens est détaillée dans la section 1.2.1, intitulée "Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)". Cette section précise les attributions des instances de gouvernance exécutive et non exécutive, ainsi que leur fonctionnement et leur rôle dans la prise de décision stratégique.</p> <p>Par ailleurs, la stratégie et le modèle économique de Relyens sont présentés dans la section 1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1).</p>
<p>b) Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable</p>	<p>Les principaux représentants de nos parties prenantes, nos clients, siègent également au Conseil d'administration, ce qui garantit une prise en compte directe et continue de leurs points de vue, enjeux et intérêts dans les décisions liées à la durabilité.</p> <p>Des échanges approfondis et réguliers sont également menés avec les différentes parties prenantes, comme précisé dans la section 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).</p>



<p>c) Identifier et évaluer les impacts négatifs</p>	<p>Les impacts négatifs sont identifiés et évalués dans le cadre de l'analyse de double matérialité. La méthodologie et le résultat sont présentés dans la partie 1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)</p>
<p>d) Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs</p>	<p>Les efforts déployés, ainsi que les cibles et indicateurs, sont détaillés dans les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) - 2.2.4 Cibles et indicateurs (E1-4 ; E1-5 ; E1-6 ; E1-9) - 3.1.2.4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4) - 3.2.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4) - 5.1.2 Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A) <p>Le rapport de durabilité est validé par le Conseil d'administration et présenté au Comité Social et Economique (CSE).</p>
<p>e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer</p>	<p>Le comité ESG est chargé de mettre à jour annuellement l'analyse de double matérialité et d'assurer le suivi de la gestion des enjeux identifiés, afin de garantir leur intégration continue dans la stratégie globale de l'entreprise.</p> <p>Sur l'année 2025, Relyens a publié les émissions carbone d'une part significative de son portefeuille d'investissement et travaille à l'élaboration d'un plan de transition.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.2.2.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1) - 2.2.4.3 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6) Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

1.2.7. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)

Le système de contrôle interne de Relyens repose sur les éléments relatifs à la gouvernance, à l'approche des risques du Groupe, aux rôles et responsabilités ainsi que sur un ensemble de contrôles a priori et a posteriori.

Le système de contrôle interne intègre une organisation permettant un reporting approprié à la Direction générale et au Conseil d'administration de Relyens d'une part, et une intégration du système de contrôle interne aux processus opérationnels de l'entreprise d'autre part.

Dans ce cadre :

- la méthodologie du Contrôle Interne est régulièrement mise à jour et partagée au sein du Groupe. Elle précise les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs du Contrôle Interne, rassemblant tous les membres du personnel ;
- un dispositif de contrôle interne par processus rassemble des dispositifs de contrôle a priori et a posteriori ; une revue de l'efficacité des dispositifs de contrôles est réalisée a minima une fois par an avec les opérationnels et, le cas échéant, les managers concernés, pour les processus significatifs ;
- le reporting à la gouvernance du système de contrôle interne et des risques opérationnels est réalisé au moins une fois par an.

Afin d'assurer une gestion maîtrisée des impacts, risques et opportunités jugés comme matériels, le Contrôle interne instaurera des contrôles adaptés au cours des années à venir. Il convient toutefois de souligner qu'au cours des dernières années, le Contrôle interne a déjà intégré certains enjeux de durabilité dans ses cartographies de risques.



Le rapport CSRD fait l'objet d'une entrée progressive dans le périmètre du contrôle interne et de l'audit interne. Des travaux ont été engagés par le contrôle interne à compter de cette année, et il sera par la suite également intégré dans le plan d'audit interne du groupe.

Depuis le second semestre 2024, Relyens s'est doté d'un chef de projet expert en données et KPI, chargé de sécuriser la production d'indicateurs fiables et d'accompagner la montée en puissance des ambitions de Relyens concernant la qualité et la fiabilité de son information extra financière. Rattaché directement au directeur du Département Finance, le chef de projet est en charge de structurer la gouvernance KPI CSRD de Relyens, d'identifier les futurs indicateurs clefs de durabilité et de sécuriser leur production future afin de garantir et renforcer une information extra financière fiable, sécurisée, robuste et automatisée. Depuis le début de l'année 2025, un travail structuré de documentation a été engagé, ayant permis de documenter la très grande majorité des indicateurs requis au titre de la CSRD.

1.3. Stratégie de durabilité

1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)

Relyens, groupe mutualiste européen de référence dans la gestion des risques, propose une offre globale structurée autour de **trois métiers complémentaires**. Cette organisation permet d'accompagner de manière optimale les acteurs des secteurs de la santé, du médico-social et des collectivités territoriales dans la gestion des risques professionnels (biens et personnes).

1.3.1.1. L'assurance

Relyens propose une gamme complète de solutions d'assurance adaptées aux besoins spécifiques des établissements et professionnels de santé et du secteur social et médico-social (responsabilité civile, protection juridique, protection des collaborateurs, protection des dirigeants, pertes d'exploitation, dommage aux biens, construction, automobile...). Cette activité est renforcée par une expertise en management des risques, à travers :

- des conseils et formations,
- des audits des risques,
- un accompagnement en communication de crise et gestion des sinistres.

En synthèse, Relyens propose des produits d'assurances permettant de traiter les risques médicaux, cyber, bâtimentaires, automobiles et RH.

1.3.1.2. Le courtage

Le Groupe développe une activité de courtage spécialisée dans le risque statutaire, la santé, la prévoyance et la retraite. Cette offre s'adresse aux collectivités territoriales et établissements publics pour protéger leurs agents face aux aléas professionnels (maladies, accidents, décès). Relyens analyse les besoins, sélectionne des garanties sur mesure auprès des principaux acteurs du marché et accompagne les clients dans la gestion proactive de leurs risques.

1.3.1.3. Le conseil et les services en management des risques

Relyens se distingue également par son approche globale en management des risques, proposant des solutions sur mesure pour renforcer la résilience de ses clients. L'ambition du Groupe dépasse le rôle traditionnel d'assureur, en s'affirmant comme un véritable manager des risques. Cette évolution reflète une volonté stratégique d'accompagner les organisations non seulement dans la couverture de leurs risques, mais également dans leur anticipation et leur maîtrise. Ainsi, Relyens intègre désormais davantage de solutions innovantes et numériques afin de répondre aux défis actuels liés aux changements climatiques, aux cybermenaces et aux risques liés aux systèmes de santé.

La transition de l'assurance classique vers une gestion globale et proactive des risques marque un tournant stratégique pour Relyens. Cette démarche positionne le Groupe comme un acteur incontournable de la chaîne de valeur du risque, offrant une approche à 360°. Relyens propose ainsi des solutions intégrées alliant expertise en



assurance, en courtage et en conseil, pour anticiper, prévenir et maîtriser les aléas auxquels ses sociétaires, clients et partenaires sont confrontés.

Pour le Groupe, cette transformation s'articule autour de trois mouvements majeurs :

- **D'une logique d'indemnisation a posteriori à la prévention a priori** : historiquement, le rôle de l'assureur était de réparer les dommages après leur survenance. Aujourd'hui, Relyens adopte une logique de prévention a priori consistant à éviter la survenance des incidents et à atténuer leurs répercussions humaines, opérationnelles et financières mais aussi leur récurrence.

Avec le soutien de partenaires stratégiques, Relyens met à disposition une gamme diversifiée de produits, Nous pouvons par exemple citer Holicare, solution globale et personnalisée qui s'intègre au dispositif existant pour permettre d'analyser, anticiper et réagir face à la souffrance au travail.

- **D'une réponse en temps différé à un pilotage en temps réel**. La capacité à réagir instantanément aux évolutions des risques est cruciale pour garantir une gestion des risques plus efficace et pertinente. Identifier, quantifier et hiérarchiser les risques permet d'agir méthodiquement et de leur apporter une réponse dynamique et adaptative aux situations à mesure qu'elles se présentent. Relyens propose une gamme diversifiée de produits, incluant Manty, une solution de data visualisation et de gestion pour les collectivités territoriales, permettant une prise de décision éclairée grâce à l'analyse des données publiques ;
- **D'une intervention en périphérie à un accompagnement au cœur de l'activité**. Plutôt que d'intervenir en tant qu'entité externe, Relyens s'intègre désormais au cœur de l'activité de ses clients. Cette proximité nous permet de les accompagner de manière plus fine et personnalisée, en alignant nos solutions et services avec leurs besoins spécifiques.

L'offre de Relyens n'a pas évolué au cours de l'exercice et reste dédiée aux solutions de prévention, pilotage et assurance à destination des acteurs de l'intérêt général.

Relyens n'exerce aucune activité dans les secteurs des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques, des armes controversées ou de la culture et de la production du tabac, et ne génère aucun revenu provenant directement de ces activités.

Par ailleurs, conformément à sa charte d'investissement socialement responsable (ISR), les investissements de Relyens dans ces secteurs sont très limités.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Relyens prévoit d'évaluer ses produits, ses marchés et sa clientèle afin d'assurer leur alignement avec ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette évaluation permettra d'identifier les opportunités d'amélioration, de réduire les impacts négatifs et d'orienter les décisions stratégiques vers des solutions plus durables et responsables.



Les principaux clients de Relyens

ACTEURS DU SOIN EN EUROPE

N°1 en responsabilité civile médicale en France, Espagne, en Italie du Nord et du Centre

1 209

ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE SANTÉ

118 235

PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

2 381

ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ PRIVÉS

3 442

STRUCTURES
SOCIALES ET
MÉDICO-SOCIALES

134 sur 136

GROUPEMENTS
HOSPITALIERS DE
TERRITOIRE

Données 2024

ACTEURS DES TERRITOIRES EN FRANCE

N°1 en risque statutaire

PRÈS DE **635 000** AGENTS ET **18 142** CLIENTS

2 sur 3

COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

9 sur 10

SERVICES DÉPARTEMENTAUX
D'INCENDIE ET DE SECOURS

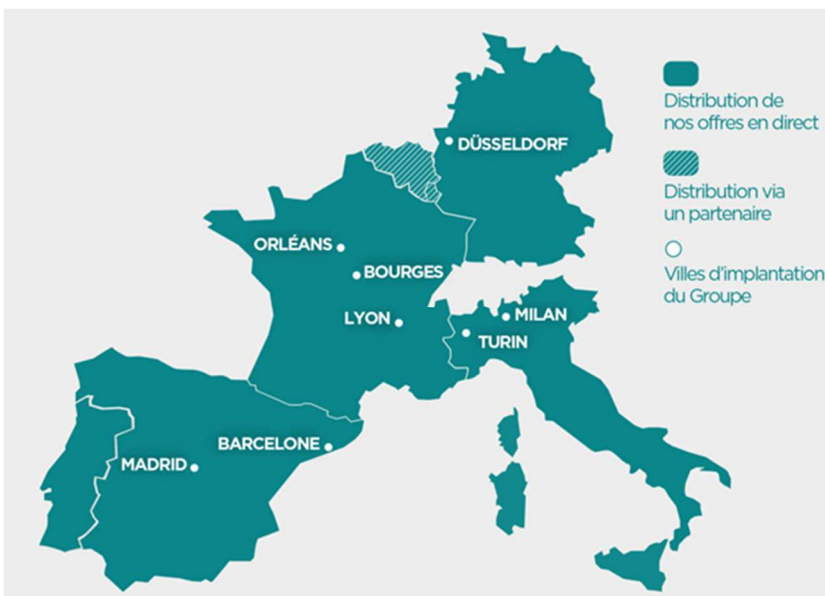
2 sur 3

CENTRES
DE GESTION

Données 2024

Il n'y a pas eu d'évolution significative concernant la présence de Relyens dans des nouveaux pays en Europe au cours de l'année. Il n'y a pas eu d'évolution notable concernant la typologie de clientèle adressée par Relyens au cours de l'exercice.

Relyens en Europe



1 171 COLLABORATEURS

7 PAYS ET 9 IMPLANTATIONS



Les chiffres clés de l'activité

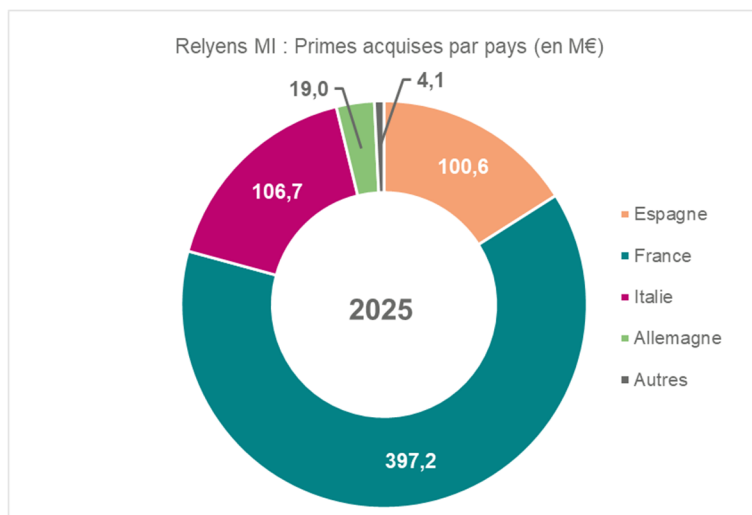
Le chiffre d'affaires 2025 du Groupe s'élève à 723 M€ et provient principalement de l'entité Relyens Mutual Insurance.

L'activité Vie du Groupe, portée par Relyens Life Insurance, atteint un montant de 9 M€.

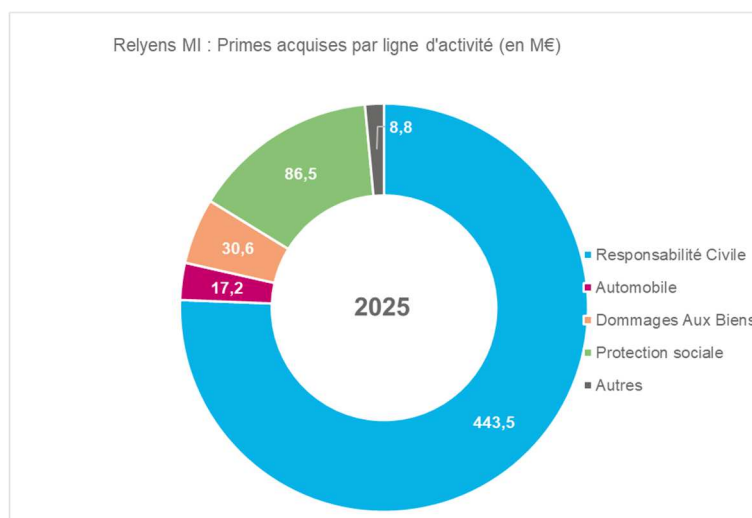
De son côté, Relyens SPS, spécialisée dans le courtage du risque statutaire, enregistre un chiffre d'affaires social de 84,6 M€ pour l'année 2025.

Relyens Mutual Insurance

Relyens Mutual Insurance est leader en responsabilité civile médicale en France, Espagne et Italie du Nord.



Les primes acquises brutes de Relyens en Espagne, Italie et Allemagne proviennent à plus de 99% de l'activité en Responsabilité Civile Médicale.



Relyens Life Insurance

L'ensemble des primes acquises brutes de Relyens Life Insurance (9 M€ au 31/12/2025) provient des contrats collectifs décès commercialisés en France.

Vers un modèle durable et responsable : la stratégie RSE au cœur de la performance de Relyens

Relyens est convaincu que les entreprises les plus engagées seront les plus performantes et les plus pérennes, les plus à même de faire face aux évolutions sociétales et environnementales exigées par nos concitoyens. Dans



ce contexte, il nous apparaît indispensable de nous renouveler et de faire preuve d'audace pour adopter un modèle plus résilient et responsable.

Pour définir sa stratégie de durabilité, Relyens s'est appuyé sur une évaluation approfondie de ses activités et de ses relations avec ses parties prenantes. Compte tenu de l'importance de son portefeuille d'actifs, 2 dimensions majeures ont été prises en compte : son rôle en tant que manager des risques, et la gestion de son portefeuille d'investissement.

Notre métier de Manager des risques et notre qualité d'Entreprise à Mission nous engagent à tenir compte des enjeux sociétaux, à tous les niveaux de l'entreprise. Au bénéfice direct de nos clients et sociétaires, nous menons une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) volontariste et ambitieuse, envisageant les 3 dimensions sociale, environnementale et économique comme un tout indissociable, gage de pérennité et de réussite collective.

Acteur mutualiste, Relyens n'agit pas seul. Le Groupe mobilise ses parties prenantes pour construire et mener sa politique RSE, à l'échelle européenne. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes vis-à-vis des organisations pour agir avec justesse et efficacité.

Plusieurs actions prioritaires à lancer en 2025 ont été identifiées afin d'accélérer le déploiement de notre stratégie RSE :

- **Réaliser un plan de transition**

Conformément au rapport du GIEC 2022, nous, citoyens et entreprises, avons la responsabilité de notre émission de CO2 pour faire de notre planète un environnement viable et sécurisé. Chez Relyens, nous nous engageons à réduire notre impact écologique à tous les niveaux de l'entreprise. Cela signifie intégrer les enjeux environnementaux au cœur de notre stratégie, nos feuilles de route, nos actions et nos comportements au quotidien. Nous menons en ce sens des actions à l'échelle nationale et européenne, individuelle et collective, encourageant chacun de nos collaborateurs à proposer, initier et multiplier les initiatives qui fonctionnent. Un bilan carbone a été réalisé à l'échelle européenne au cours de l'année 2024 puis de 2025. Une démarche volontariste qui nous permettra de mesurer notre impact réel et de décliner en conséquence le plan d'actions adéquat.

- **Impliquer nos parties prenantes :**

- En déployant notre politique d'achats responsables :

Relyens est signataire de la nouvelle Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), mise en place par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des achats. Cette démarche vient favoriser la confiance avec nos parties prenantes. En 2025, la charte est intégrée dans le processus d'achats groupe. Pour accompagner son déploiement, des formations auprès des acheteurs seront mises en œuvre en 2026.

- En sensibilisant et déployant le collectif Relyens aux enjeux RSE :

Réduire notre impact écologique passe (entre autres) par l'engagement de nos collaborateurs. Depuis plusieurs mois, les initiatives individuelles et collectives se multiplient sur l'ensemble des sites français, espagnols, italiens et allemands du Groupe. Un collectif de collaborateurs européens de plus en plus nombreux a été constitué, qui réfléchit et expérimente des solutions à petite et grande échelle pour réduire l'impact environnemental du Groupe. Son objectif est de créer l'engagement citoyen au sein de Relyens en éveillant les consciences et en partageant l'envie d'agir.

- **Déployer notre stratégie RSE**

L'une des autres priorités identifiées pour 2025 est d'accentuer et affirmer notre politique d'investissements socialement responsables avec comme actions clefs :

- Renforcer nos investissements durables

En cohérence avec sa mission et les objectifs de développement durable des Nations Unies, notre Groupe s'appuie sur une politique d'investissement porteuse de sens et conforme à nos valeurs en conciliant performance et maîtrise des risques sur le long terme.

Une démarche qui nous permet de favoriser l'innovation et l'expertise, d'encourager le développement et le partage des bonnes pratiques, et de participer à la création de valeur sur nos marchés avec nos clients et sociétaires. Nous contribuons ainsi à un monde durable, au bénéfice des patients et des citoyens.

Une nouvelle charte d'investissement durable a été mise en place en 2025, ce qui permet d'accentuer et affirmer notre politique d'investissement socialement responsable.



- Poursuivre les investissements et les actions auprès de nos locataires pour valoriser notre parc immobilier aux meilleurs standards ESG et de durabilité

La neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement. C'est pourquoi chez Relyens, nous imaginons une urbanisation différente qui inclut le bien-être et la qualité de vie des citoyens au cœur des préoccupations immobilières : positionnement loyers attractifs, apports de services, qualité des bâtiments...

En ce sens, nous participons activement au renouvellement du patrimoine immobilier de la métropole lyonnaise, territoire d'implantation historique du Groupe, mais aussi au sein d'autres agglomérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous appliquons également cette démarche au parc immobilier que nous détenons. En 2025, 75% de nos actifs sont conformes a minima à la RT 2012, et 63% (en m²) sont labellisés ou certifiés. Notre objectif au cours des prochaines années sera donc de renforcer le niveau de ces ratios en lien avec notre objectif de performance responsable.

- Soutenir nos clients et sociétaires à travers des financements ciblés pour favoriser leur transition vers un modèle durable
- Poursuivre le financement de l'innovation en renforçant nos investissements dans :
 - o Relyens Innovation Santé, structure d'investissement axée sur la digitalisation des offres, les technologies de rupture et le développement de la recherche médicale, en partenariat avec Turenne Capital ;
 - o le capital de sociétés innovantes (en direct) permettant d'apporter une réponse aux risques de cybersécurité, aux risques médicaux et à ceux liés aux ressources humaines, et d'améliorer la qualité des soins ;
 - o la diversification de nos investissements dans des fonds à dominante santé et en intervenant sur toute la chaîne de création de valeur, en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs.
- Dynamiser et soutenir le tissu économique local
- Financer les projets et sociétés à fort impact social et environnemental

Description du modèle d'entreprise et de la chaîne de valeur

Relyens présente son modèle d'affaires sous la forme d'infographies (à consulter en pages suivantes) mettant en lumière les spécificités de son approche mutualiste et de gestion des risques, axée sur un accompagnement durable des acteurs du soin et des territoires. Ce modèle, fortement intégré et dédié à la protection des acteurs contribuant à l'intérêt général, permet d'appréhender les activités du Groupe, son empreinte et sa contribution à un écosystème plus sécurisé et résilient, tant sur les plans économique, social que sociétal et environnemental.

Le modèle de Relyens se distingue par plusieurs aspects clés :

- **Des racines mutualistes et une mission d'intérêt général**, avec une volonté forte de protection et de pérennité au service des professionnels de santé et des territoires ;
- **Des expertises en gestion des risques** : une source d'innovation constante, intégrant la maîtrise des risques médicaux, technologiques, humains et organisationnels ;
- **Une résilience** face aux évolutions technologiques et réglementaires et aux mutations des secteurs de la santé, de la protection sociale et des territoires ;
- **Des solutions durables et responsables** : Relyens déploie une approche globale, de la prévention à l'assurance, en passant par le management des risques, tout en intégrant une responsabilité forte dans la gestion durable des ressources ;
- **Un ancrage européen** : en tant que groupe mutualiste européen, Relyens est implanté dans plusieurs pays, avec une approche locale adaptée aux besoins des professionnels, tout en bénéficiant d'une vision à l'échelle européenne ;



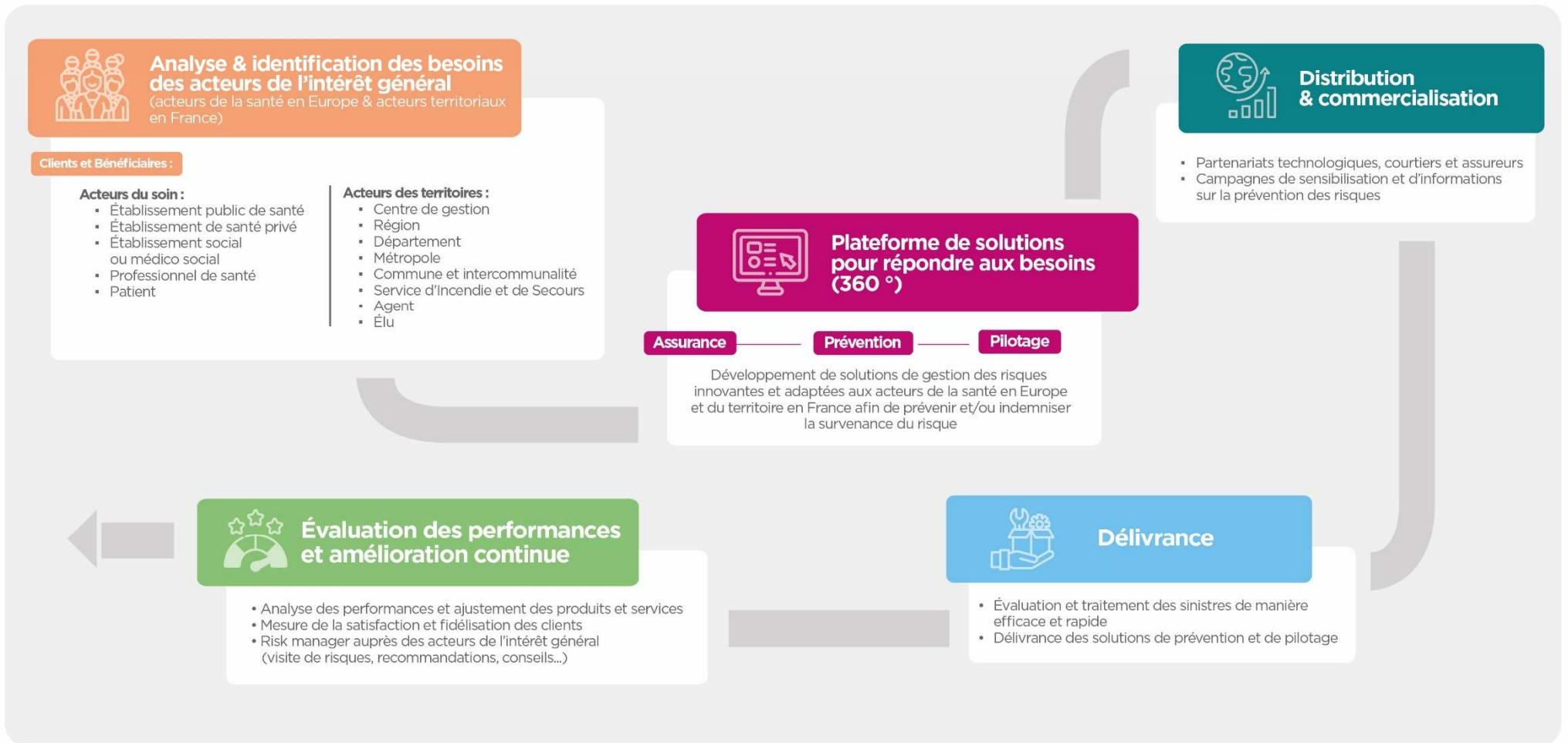
- **Un développement maîtrisé et des résultats solides** soutenus par une croissance continue et une gestion financière rigoureuse ;
- **Une contribution à un avenir durable** : grâce à son modèle opérationnel et sa gestion responsable des risques, Relyens agit avec une empreinte environnementale mesurée, partageant les bénéfices de sa création de valeur avec l'ensemble de ses parties prenantes, tout en œuvrant pour un impact positif sur la société.

Les deux infographies dédiées à la chaîne de valeur illustrent d'abord le parcours de création des solutions et produits de Relyens, depuis l'identification des besoins des sociétaires et clients jusqu'à la mise en œuvre des solutions. La seconde infographie, présentant les ressources mobilisées et les contributions apportées, complète la première pour offrir une vision exhaustive du modèle d'affaires.

Par ailleurs, une infographie distincte a été conçue pour la section concernant les investissements. En tant que société d'assurance couvrant des risques à long terme, Relyens investit les primes collectées dans des placements diversifiés afin de garantir la pérennité de ses engagements.



Relyens, un groupe mutualiste avec pour raison d'être :
**« Agir et innover aux côtés de celles et ceux
 qui œuvrent à l'intérêt général pour construire un monde confiance ».**



Ressources

Humaines



1 200 collaborateurs
répartis en France, Espagne,
Italie et Allemagne.



**27 membres du conseil
d'administration**
nommés par 71 délégués
directement choisis par les clients
et sociétaires.



Un réseau d'experts
pluridisciplinaires pour couvrir
les besoins en gestion des risques
des secteurs spécifiques.

Financières

723 M€
**Chiffre
d'affaires**
2025

1 242 M€
**Primes
collectées**
2025

60 M€
**Résultat
financier**
2025



Des revenus
Primes d'assurances,
services de gestions
des risques et
placements financiers.



**Une maîtrise
rigoureuse**
des risques financiers
pour garantir la pérennité
des engagements
envers les assurés.

Fournisseurs / prestataires



**Ressources
naturelles :**
électricité, gaz,
carburant



Prestataires :
prestataires de services
technologiques et prestataires
de services autres



Fournisseurs :
produits informatiques,
électroniques,
fournitures de bureau,
imprimeries



Réassureurs

Intellectuelles



Innovation & recherche :
Relyens investit dans des
solutions innovantes en matière
de gestion des risques,
de cybersécurité, des risques
médicaux et des risques RH.



Data office :
composée d'une vingtaine de
personnes afin d'identifier,
analyser, comprendre et
manager les risques.



**De nombreux partenaires
stratégiques :**
data cyber et technologies / autorités
publiques et locales / partenaires
financiers (banque et investissements) /
réseau d'expert / du secteur de l'assurance
(organisations professionnelles,
fédérations et associations, assureurs...)/
enseignement

Contributions

Humaines



Formation et développement :

Relyens met l'accent sur le développement des compétences de ses collaborateurs
et propose des programmes de formation continue pour renforcer leurs capacités et soutenir la mission de l'entreprise

Intellectuelles



Développement de nouvelles solutions :

Le groupe développe des solutions innovantes
pour améliorer la gestion des risques de ses clients,
notamment à travers l'usage de l'intelligence artificielle
et des données.



Production :

Relyens propose une approche globale combinant prévention,
gestion des risques et assurance pour répondre aux besoins
de ses clients dans les secteurs de la santé et des territoires
=> Management 360° des risques pour les acteurs
de la santé et des soins.

Naturelles / environnementales

75 %
d'actifs immobiliers
conformes à la RT
2012

63 %
des actifs immobiliers
de Relyens sont certifiés
en 2025

43 %
des actifs durables
de Relyens sont certifiés
en 2025



Engagement de
Relyens de **contribution
active dans 6 ODD**



**Signataire
charte PRI**



Relyens s'engage
à **réduire son empreinte environnementale**
et à **favoriser la transition écologique**
de ses clients et sociétaires.

Cela inclut des investissements dans des actifs
labellisés verts et une politique de gestion
durable des ressources.

Sociétales

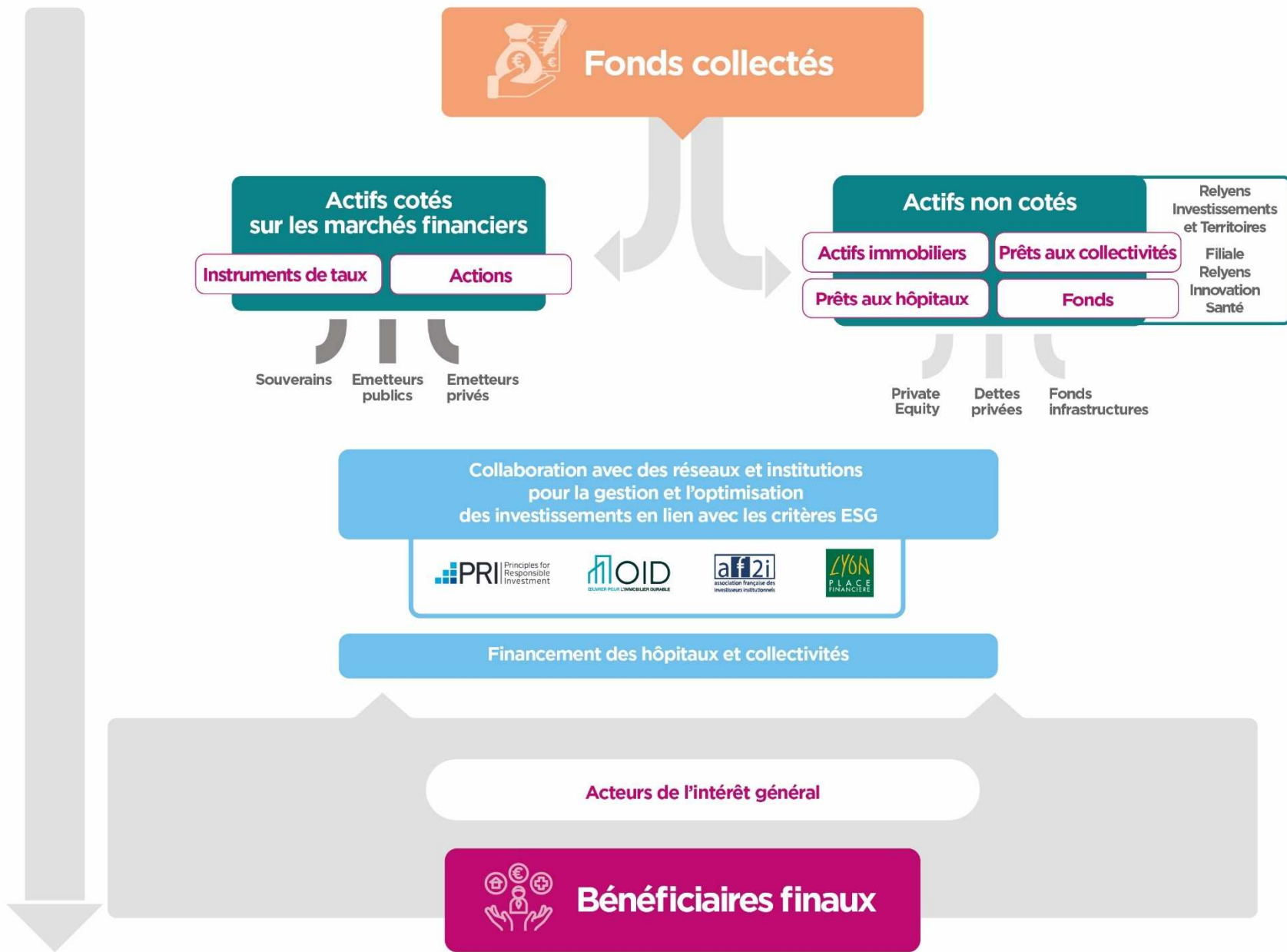
4 931
victimes ont perçu un règlement
indemnitare en 2025*
(périmètre Responsabilité
Civile Corporel)

90 %
des collaborateurs Relyens
ont un objectif individuel
issu de la mission

40 500
sinistres gérés en Responsabilité
Civile Médicale sur 2025

* hypothèse de calcul : un règlement indemnitare est équivalent à une victime indemnisée





1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

En 2024, Relyens a conduit une analyse approfondie de double matérialité, intégrant les impacts, risques et opportunités (« IRO ») pertinents pour le Groupe et ses parties prenantes.

En 2025, cette analyse a été actualisée et consolidée afin de tenir compte des évolutions du Groupe et de son environnement.

Cette démarche inclut toutes les principales parties prenantes du Groupe, à savoir :

- les clients et sociétaires, tels que les acteurs de la santé en Europe et des territoires en France,
- les réassureurs,
- les intermédiaires, notamment les sociétés de courtage,
- les fournisseurs et prestataires,
- les partenaires financiers, tels que les agences de notation et les analystes financiers/ESG,
- les partenaires institutionnels, notamment les autorités publiques et les organismes professionnels,
- les parties prenantes internes, comme les collaborateurs et les partenaires sociaux,
- les bénéficiaires, notamment les professionnels de santé, les agents, et les patients,
- d'autres parties prenantes potentielles, en fonction des interactions spécifiques du Groupe.

Cette approche permet de garantir que les intérêts et préoccupations de toutes les parties prenantes concernées par les activités du Groupe sont dûment pris en compte et traités dans ce rapport de durabilité.

Relyens entretient un dialogue régulier avec ses parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur, afin d'intégrer leurs intérêts et points de vue dans son modèle d'affaires. Ce dialogue s'appuie sur différentes modalités, telles que des groupes de travail, des réunions, des études de satisfaction et des entretiens.

Grâce à son statut mutualiste, les clients de Relyens, principales parties prenantes du Groupe, participent activement à la gouvernance non exécutive, favorisant ainsi une compréhension approfondie de leurs attentes, notamment en matière d'enjeux stratégiques et d'impacts liés à la durabilité. Dans une logique d'amélioration continue, Relyens a renforcé en 2025 la consultation de certaines parties prenantes. Plusieurs démarches ont ainsi été engagées : certaines ont déjà été menées, en particulier auprès des clients, tandis que d'autres, comme auprès des collaborateurs, sont encore en cours.

Les consultations clients ont notamment été réalisées dans le cadre d'une enquête de satisfaction. Par ailleurs, en juillet 2025, Relyens a lancé une enquête prospective portant sur les risques en santé à l'échelle européenne, couvrant l'ensemble de ses quatre pays d'implantation.

Les consultations menées cette année n'ont pas conduit à des évolutions significatives du modèle économique ni de la stratégie du Groupe.

Le dialogue avec les parties prenantes du Groupe est présenté de manière détaillée dans le tableau ci-dessous.



Parties prenantes		Type	Chaîne de valeur	Modalités de dialogue	Fréquence dialogique	Qualité du dialogue		
Fournisseurs / prestataires	Fournisseurs (produits informatiques, fournitures de bureau, reprographie, etc.)	Externe	Amont	Code éthique	Ponctuel	++		
				Appel d'Offre				
	Prestataires de services technologiques			Code éthique	Régulier	+++		
	Appel d'Offre							
Prestataires de services (autres) : services informatiques, services intellectuels...	Code éthique			Régulier	++			
	Appel d'Offre							
Assureurs	Assureurs (Relyens SPS, Relyens Conseil)					Régulier	+++	
Réassureurs	Réassureurs (RMI)					Régulier	+++	
Partenaires financiers	Banques					Reporting ESG	Ponctuel	++
	Investisseurs					Publication (ex : Rapport Article 29 Loi Energie Climat)	Régulier	+++
				Exercice des droits d'actionnaires				
				Communiqués de presse				
	Analystes financiers / ESG			Ateliers & tables ronde	Régulier	++		
Agences de notation			Rapports ESG & Climat	Régulier	++			
				Rapport de mission Notation	Ponctuel	++		
Partenaires institutionnels	Autorités publiques	Externe	Amont	Réunions	Régulier	+++		
	Organisations professionnelles du secteur de l'Assurance : Association des assureurs mutualistes, Assurance Vallée, Amice...			Réunions	Ponctuel	++		
	Fédérations et associations représentant les établissements sanitaires et médicaux sociaux et leurs acteurs : UNIOPSS, Unapei, Uehp...			Groupes de travail	Ponctuel	++		
	Enseignement, recherche, innovation, Education			Forums				
			Conférences, congrès	Ponctuel	++			
Partie prenante externe	Acteurs de la santé en Europe	Externe	Amont	Partenariats	Ponctuel	++		
Parties prenantes internes	Collaborateur-rices	Interne	Cœur	Etude de prospective des risques en santé	Ponctuel	++		
					Accords collectifs	Régulier	+++	
					Entretiens annuels			
		Système d'alerte						
	Partenaires sociaux	Interne			Rapports d'étonnement	Régulier	+++	
Comité de mission	Interne / Externe		Réunions CSE	Régulier	+++			
				Accords collectifs	Régulier	+++		
				Réunions	Régulier	+++		



Parties prenantes		Type	Chaîne de valeur	Modalités de dialogue	Fréquence dialogique	Qualité du dialogue
Intermédiaires	Sociétés de courtage	Externe	Aval	Partenariats	Ponctuel	++
	Canal bancaire					
	Marché obligataire					
Clients	Etablissements publics de santé			Régulier	+++	
	Etablissements de santé privé					
	Etablissements social ou médico-social					
	Acteurs du territoire : Centre de gestion, Région, Département, Métropole...					
Bénéficiaires	Professionnels de santé			Régulier	++	
	Patients					
	Agents					
	Elus					
	Entreprises innovantes					
	Associations / ONG					
Autres	Média	Ponctuel	+			

+ : dialogue ponctuel, informel ou formel | Information / Communication

++ : dialogue régulier, informel ou formel | Communication / Consultation

+++ : dialogue régulier, formel | Consultation / Co-construction

L'analyse du dialogue avec les parties prenantes a permis à Relyens d'identifier les enjeux de durabilité applicables à Relyens comme évoqué dans le point 1.4.1.

Les paragraphes suivants viennent compléter le tableau de synthèse afin d'apporter des éléments de contexte et de compréhension supplémentaires, notamment sur les modalités de dialogue mises en œuvre et les démarches de consultation conduites auprès des parties prenantes.



Les principaux représentants de nos parties prenantes, nos clients, siègent également au Conseil d'administration, ce qui garantit une prise en compte directe et continue de leurs points de vue, enjeux et intérêts dans les décisions liées à la durabilité.

Le processus de communication de l'information relative à la durabilité aux instances de gouvernance est présenté dans la partie **1.2 Gouvernance de la durabilité**.

Afin de prendre en compte les intérêts, les points de vue et les droits de ses collaborateurs, Relyens maintient une communication régulière et diversifiée avec son personnel, comme illustré dans le tableau des parties prenantes. Ces interactions incluent :

- des entretiens individuels a minima biannuel entre chaque manager et son collaborateur au cours duquel sont évoqués les besoins de formations, le bilan des objectifs de l'année précédente et la fixation des objectifs futurs, les souhaits d'évolution et de mobilité ;
- les réunions fréquentes entre le département des Ressources Humaines et Change Management et les instances de représentation du personnel au cours desquelles sont notamment évoqués les enjeux ESG de Relyens.

En complément, Relyens s'appuie sur un baromètre social interne (plateforme Octomine) pour évaluer régulièrement le bien-être des salariés via des questionnaires bimensuels. Ces enquêtes permettent d'analyser les perceptions des collaborateurs, d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter les politiques RH en conséquence. L'objectif est de promouvoir un environnement de travail sain et épanouissant, tout en répondant aux besoins exprimés par les employés. Par ce biais, depuis début 2025, 18 questionnaires ont été envoyés, donnant lieu à 61 questions, plus de 6 500 commentaires et plus de 15 200 réponses. Les thèmes abordés sont : « Relation de travail et management », « Évolution et épanouissement professionnel », « Mission et RSE », « Transformation et culture » et « Communication d'entreprise et outils ». Par ailleurs, une réunion ImpACT2025 est animée chaque mois par le Directeur général afin de porter la transformation au sein du Groupe et de permettre à chaque collaborateur de bien vivre ces changements. Ces réunions mobilisent en moyenne plus de 530 participants par mois.

En tant que société mutualiste et Entreprise à Mission, Relyens adhère strictement aux principes directeurs de l'OCDE ainsi qu'aux Principes des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme. Cet engagement envers la justice sociale constitue un pilier central de son modèle économique, garantissant une solidarité durable au sein de la mutualité. Par ailleurs, tous les collaborateurs de Relyens sont employés dans des pays membres de l'Union Européenne, assurant ainsi le respect des normes sociales et des droits du travail en vigueur.

Les différentes interactions avec les clients sont présentées dans le tableau des parties prenantes.

Le baromètre de satisfaction client est envoyé tous les deux ans à un échantillon de clients et de courtiers de tous pays et tous marchés. Les résultats de l'enquête nous permettent d'évaluer les enjeux et de mettre en place des actions pour adresser de façon satisfaisante les enjeux, notamment de relations clients, accessibilité des offres et services et qualité de l'information.

En 2025, concernant l'enjeu "sécuriser nos clients", Relyens a lancé une enquête européenne sur la perception des risques par les acteurs du système de santé. Ce projet est porté par Relyens, en partenariat avec Ipsos et un comité scientifique.

Son objectif est de mieux comprendre les risques actuels et émergents auxquels sont confrontés les établissements de santé en Europe, à partir de la perception de leurs dirigeants, professionnels médicaux et personnels soignants. Ce projet permet :

- **Une écoute active des parties prenantes** : l'enquête donne la parole aux professionnels du soin, dans toute leur diversité, et capture leurs préoccupations concrètes sur les risques ;
- **L'identification des enjeux matériels** : les résultats alimentent directement notre compréhension des impacts, risques et opportunités les plus critiques pour notre écosystème ;
- **La démarche responsable et gouvernée** : l'encadrement par un Comité scientifique international garantit la neutralité, la rigueur et l'utilité du dispositif pour le bien commun.

Plus de 900 professionnels ont participé à cette enquête. Elle fera l'objet d'un rapport – Future of Healthcare, by Relyens – European Risks Report 2026 – destiné à sensibiliser, partager une vision transversale des risques, et proposer des pistes d'action à l'échelle européenne.



1.3.3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)

Les impacts, risques et opportunités matériels de Relyens sont détaillés dans la section 1.4.2. Pour ce second exercice, nous n'avons pas réalisé d'analyse de résilience. En revanche des analyses sont réalisés dans le cadre du rapport ORSA¹ comme précisé dans la partie 2.2.2.2.

Relyens intègre les impacts réels et potentiels de ses IRO sur ses effectifs dans sa stratégie et son modèle économique. Ces impacts, identifiés à travers des processus d'évaluation rigoureux, influencent les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines. L'objectif est d'améliorer les conditions de travail, de renforcer l'engagement des collaborateurs et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Les risques et opportunités liés aux effectifs – qu'ils concernent les conditions de travail, le développement des compétences ou l'engagement des collaborateurs – sont soigneusement pris en compte afin d'adapter la politique RH et d'aligner les pratiques de l'entreprise sur les exigences réglementaires et les attentes du marché. Relyens veille à inclure l'ensemble des collaborateurs concernés, y compris ceux impliqués via sa chaîne de valeur, dans son approche de gestion des risques sociaux et environnementaux.

Les effectifs de Relyens sont principalement composés de salariés en contrat à durée indéterminée. La part des non-salariés dans les effectifs de l'entreprise est non significative. Tous les salariés sont pris en compte dans le cadre de l'analyse de double matérialité, garantissant une vision globale et intégrée des enjeux sociaux.

L'impact matériel potentiel identifié concernant ses effectifs propres, présenté dans la partie 1.4.2, pourrait, s'il devenait actuel, entraîner des répercussions continues sur les effectifs.

Les cotations ont été révisées en 2025 pour tenir compte de l'évolution des risques et opportunités observée sur plusieurs enjeux :

a) Enjeux dont le niveau de risque a augmenté

- **Changement climatique – Aléas physiques**

La cotation du risque de déséquilibre économique a été revue à la hausse, en raison de l'intensification des aléas climatiques et donc de l'augmentation des sinistres potentiels.

En parallèle, l'opportunité liée au développement de services de prévention des risques climatiques a également été revue à la hausse, portée par une demande croissante des collectivités territoriales.

b) Enjeux dont le niveau de risque a diminué :

- **Relations avec les fournisseurs**

La cotation a été revue à la baisse, les risques associés à la perte de partenaires stratégiques ou à des pratiques non responsables étant aujourd'hui jugés moins probables à la lumière des récentes orientations stratégiques.

- **Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur**

Les travailleurs de la chaîne de valeur sont toutes les personnes employées par les partenaires, fournisseurs, sous-traitants et autres entités extérieures qui contribuent aux activités de l'entreprise, sans en être directement salariées. Ils incluent donc les travailleurs en amont et en aval de la chaîne de valeur, susceptibles d'être affectés par les opérations, produits ou services de l'entreprise.

La cotation du risque identifié aux conditions de travail dans la chaîne de valeur a été revue à la baisse et reclassée comme non matérielle, l'exposition de Relyens étant structurellement limitée. Cette revue de cotations fait suite à deux constats :

- Concernant l'activité propre : les partenaires sont principalement situés en France ou dans l'UE, soumis à des normes sociales élevées, et les relations avec les travailleurs sont encadrées réglementairement ;
- S'agissant du portefeuille d'investissements, Relyens ne détient pas de part significative dans des secteurs ou zones géographiques identifiés comme à risque en matière de droits humains.

¹ ORSA : Own Risk and Solvency Assessment : Évaluation interne des risques et de la solvabilité



1.4. Gestion des impacts, risques et opportunités

1.4.1. Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)

En 2024, Relyens a réalisé son analyse de double matérialité pour le Groupe, pour toutes ses filiales et activités. Un cabinet de conseil externe avait accompagné le Groupe pendant ce processus afin de garantir la robustesse et la neutralité de la méthodologie.

La double matérialité est un outil indispensable pour évaluer et visualiser les enjeux ESG d'une entreprise selon deux dimensions :

- **la matérialité financière** : impact des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance financière de l'entreprise,
- **la matérialité de l'impact** (environnementale et sociétale) : impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et les parties prenantes externes.

Un comité de pilotage interne dédié au projet de déploiement de la CSRD au sein de Relyens avait été mis en place pour accompagner cette démarche, composé de membres de la direction exécutive de Relyens, incluant notamment les directeurs des départements suivants :

- Identité et Engagements,
- Finance,
- Ressources Humaines et Change Management,
- Technology,
- Investissements,
- Juridique.

S'agissant des impacts, risques et opportunités liés au portefeuille d'investissements, Relyens entend s'appuyer sur des outils de marché afin d'améliorer l'identification, l'analyse et la cotation des enjeux associés à son portefeuille.

1.4.1.1. Examen des activités et relations commerciales

Dans un premier temps, Relyens a réalisé une analyse approfondie de ses activités et relations commerciales. Cette étape a débuté par un examen minutieux du modèle d'affaires du Groupe, de sa stratégie globale et de sa cartographie des risques. L'équipe projet a ensuite procédé à une analyse détaillée des activités de Relyens, en se penchant particulièrement sur ses produits et services, ainsi que sur la répartition géographique de ses opérations.

Pour compléter cette vue d'ensemble, une cartographie exhaustive des relations commerciales de Relyens a été établie. Cette analyse a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur, aussi bien en amont qu'en aval, offrant ainsi une vision claire des interactions du Groupe avec ses partenaires et fournisseurs directs.

Grâce à son statut mutualiste, les principales parties prenantes de Relyens, à savoir ses clients, participent activement à la gouvernance non exécutive de l'organisation. Cette organisation permet de mieux connaître et cerner leurs points de vue, notamment sur les enjeux stratégiques et les impacts liés à la durabilité.

1.4.1.2. Analyse contextuelle

Dans un second temps, l'équipe projet en charge de l'analyse de matérialité s'est appuyée sur les cartographies des risques existantes pour enrichir son évaluation. Elle a également pris en compte des informations contextuelles pertinentes. Cette phase a été marquée par une analyse sectorielle approfondie, visant à positionner Relyens dans son environnement concurrentiel et à identifier les tendances et enjeux spécifiques à son secteur d'activité. Ce travail a notamment été réalisé en s'appuyant sur les déclarations de performance extra-financière (DPEF) des principaux acteurs du secteur.

Cette approche méthodique et complète a permis à Relyens de dresser un tableau précis de ses enjeux matériels, fournissant ainsi une base solide pour orienter ses futures décisions stratégiques et opérationnelles en termes de durabilité. En prenant en compte à la fois ses activités internes, son environnement externe et les attentes de ses



parties prenantes, Relyens s'assure d'une compréhension globale des facteurs influençant sa performance et sa durabilité à long terme.

Par la suite, l'équipe projet s'est attelée à une analyse détaillée de chaque enjeu de durabilité identifiée. Cette phase a permis de mettre en lumière les impacts potentiels, tant positifs que négatifs, associés à chaque enjeu. Parallèlement, une évaluation rigoureuse des risques a été menée, complétée par une exploration des opportunités émergentes liées à ces questions de durabilité.

Pour affiner cette analyse, une attention particulière a été portée à la caractérisation de la nature des impacts, risques et opportunités identifiés. Ainsi, chaque élément a été classé comme réel ou potentiel, permettant de distinguer les enjeux déjà tangibles de ceux susceptibles de se manifester à l'avenir. De plus, un horizon temporel a été défini pour chaque impact, risque et opportunité, les catégorisant en 3 horizons temporels :

- **Court terme** (moins d'un an)
- **Moyen terme** (entre 1 et 5 ans)
- **Long terme** (supérieur à 5 ans)

Cette approche temporelle offre une vision dynamique des enjeux de durabilité, essentielle pour l'élaboration d'un plan d'action efficace.

Relyens a ainsi élaboré un diagnostic complet et approfondi de ses enjeux en matière de durabilité. Le Groupe dispose désormais d'une cartographie détaillée, offrant une base solide pour l'élaboration de stratégies adaptées et la prise de décisions éclairées en matière de responsabilité sociale et environnementale. Cette compréhension approfondie des impacts, risques et opportunités liés à la durabilité positionne Relyens de manière avantageuse pour répondre aux défis futurs et saisir les opportunités émergentes dans un contexte en constante évolution. Pour appuyer cette démarche, le Groupe a alloué des ressources directes dédiées, une équipe composée de 4 collaborateurs dotés de compétences techniques et polyvalentes (Finance, RSE, Gaz à effet de Serre et Investissement), dédiée à la mise en œuvre de la CSRD.

La cotation des enjeux de durabilité est une étape cruciale dans l'analyse de matérialité et l'élaboration d'une stratégie RSE efficace. Ce processus consiste à évaluer et hiérarchiser les différents enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en fonction de leur importance pour Relyens et ses parties prenantes.

L'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière a été réalisée sur une échelle de 20 points. Cette cotation s'appuie sur une méthodologie rigoureuse, utilisant une formule spécifique et un barème détaillé, qui seront explicités ci-après. Cette approche quantitative permet une analyse précise et comparable des différents enjeux de durabilité, facilitant ainsi leur hiérarchisation et leur intégration dans la stratégie globale de l'entreprise.

La cotation repose sur quatre niveaux de classification (faible, modéré, élevé, très élevé), avec des échelles de probabilité d'occurrence des risques, qu'ils soient financiers, réputationnels ou légaux, inspirées de la méthodologie du Contrôle Interne Groupe. L'évaluation de l'impact a été menée lors d'ateliers de travail, en s'appuyant sur les résultats des cartographies des risques existantes. Les seuils de matérialité financière et d'impact découlent de cette méthodologie et s'appuient également sur des benchmarks sectoriels. Ces seuils ont été validés par le Comité de Pilotage (COPI) du projet ainsi que par les dirigeants effectifs.

Ce processus garantit une prise de décision éclairée, alignée sur les enjeux prioritaires pour Relyens et ses parties prenantes, tout en renforçant la résilience et la performance de l'entreprise dans la durée.

Un enjeu est considéré comme matériel dès lors qu'au moins un des impacts, risques ou opportunités associés obtient une cotation égale ou supérieure à 10. Ce seuil a été fixé à 10/20 afin d'assurer une prise en compte rigoureuse et équilibrée des enjeux les plus significatifs, en distinguant ceux qui nécessitent une attention prioritaire et des actions concrètes. Cette approche garantit que les efforts sont concentrés sur les domaines présentant un impact ou une importance financière substantielle.

Ci-dessous le détail de la méthodologie de cotation :

Matérialité d'impact (axe des ordonnées)

La matérialité d'impact évalue :

- **La qualité de l'impact** : s'il est positif ou négatif
- **Le type d'effet** : avéré ou potentiel
- **La gravité de l'impact, qui est calculée par 3 critères** : l'importance (scale) de l'impact, la portée (scope) : l'étendue de l'impact, sur les territoires et les populations), et la remédiabilité de l'impact.
- La probabilité d'occurrence



En résumé, la matérialité d'impact s'évalue de la manière suivante :

$$\text{Matérialité d'impact} = \text{Gravité (Ampleur + Etendue + caractère irréremédiable)} \times \text{Probabilité d'occurrence}$$

Cotation		Ampleur	Etendue	Caractère irréremédiable	Probabilité d'occurrence
1	Faible	Limitée	Faible : • 0 à 10% des personnes exposées touchées • Un site / entité concerné	Facile à remédier : court terme < 1 an	Peu probable / > 5 ans
2	Modéré	Modérée	Moyenne : • 10 à 25% des personnes exposées touchées • Quelques sites / entités concernés	Remédiable, avec effort : moyen terme 1 – 5 ans	Probable / Tous les 4 ans < 1 fois par an
3	Elevé	Significative	Elevée : • 25 à 75% des personnes exposées touchées • Plusieurs sites / entités concernés	Difficultés pour y remédier : long terme > 5 ans	Très probable / Tous les ans < 1 fois par trimestre
4	Très élevé	Elevée	Très élevée (Globale) • 75 à 100% des personnes exposées touchées • Une majorité de site concernés / tout le groupe concerné	Irréversible	Actuel / > 1 fois par trimestre

Matérialité financière (axe des abscisses)

La matérialité financière évalue :

- **L'ampleur potentielle des incidences financières** : Le risque financier est utilisé comme critère prioritaire, mais les risques réputationnels ou légaux sont pris en compte lorsque l'estimation du risque financier s'avère difficile.
- **La probabilité d'occurrence** : la probabilité de survenance de l'impact.

En résumé, la matérialité financière s'évalue de la manière suivante :

$$\text{Matérialité financière} = \begin{matrix} \text{Amplitude financière} \\ \text{Ou} \\ \text{Risque réputationnel} \\ \text{Ou} \\ \text{Risque légal} \end{matrix} \times \text{Probabilité d'occurrence}$$

L'agrégat financier correspond au risque de perte estimé en cas d'occurrence du risque. Cette grille de cotation est homogène pour l'ensemble de nos cartographies des risques opérationnels. Dans le cas d'opportunité, cet agrégat est transposé en bénéfice net attendu.



Le risque réputationnel et légal est utilisé uniquement lorsque le risque financier est difficile à utiliser.

Cotation		Risque financier	Risque réputationnel	Risque légal	Probabilité d'occurrence
1	Faible	0 – 50 000 €	Perte ou gain de réputation non mesurable ou limité auprès d'une partie prenante	Mise en cause ponctuelle sans suite juridique (non-conformité réglementaire ou contestation administrative)	Peu probable / > 5 ans
2	Modéré	50 000 € - 500 000 €	Dommage ou bénéfice ponctuel et réversible pour la réputation du Groupe	Mise en cause ponctuelle au titre de la responsabilité du Groupe, non-conformité réglementaire ou contestation administrative avec mise en demeure	Probable / Tous les 4 ans < 1 fois par an
3	Elevé	500 000 € - 1 M€	Atteinte ou bénéfice durable mais réversible à la réputation du Groupe	Mise en cause sérieuse au titre de la responsabilité civile du Groupe ou non-conformité réglementaire avec sanction administrative	Très probable / Tous les ans < 1 fois par trimestre
4	Très élevé	> 1 M€	Atteinte ou bénéfice profond, durable voire irréversible à la réputation du Groupe	Mise en cause pénale ou fermeture d'un site / entité par une autorité administrative	Actuel / > 1 fois par trimestre

La matrice de double matérialité est présentée ci-après. Validée par les dirigeants exécutifs et approuvée par le Conseil d'administration, elle est également présentée au Comité d'audit et fait l'objet d'une vérification par deux Commissaires aux comptes dans le cadre de ce rapport, assurant ainsi sa fiabilité et sa conformité.

1.4.1.3. Mise à jour de la matrice de double matérialité

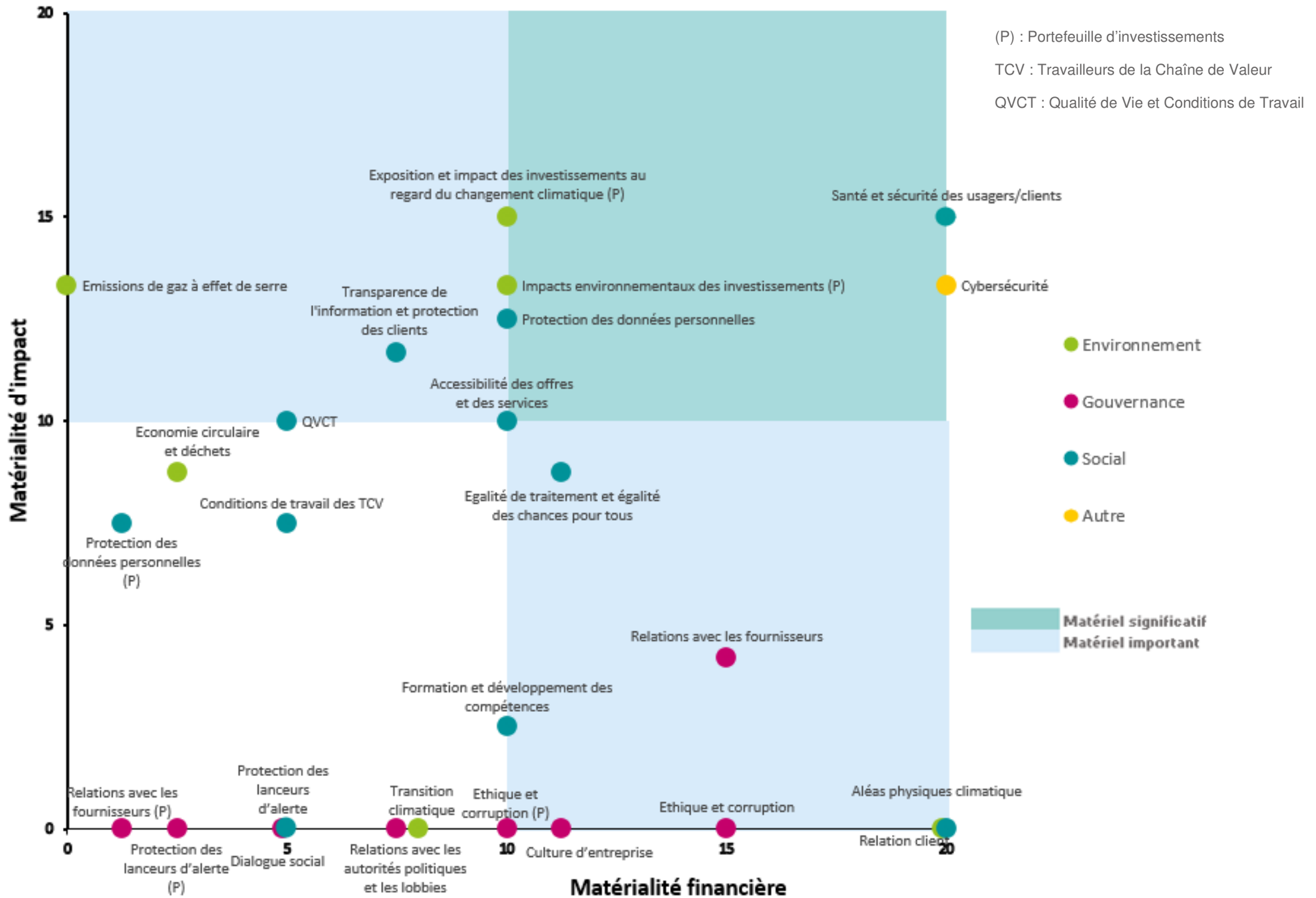
En 2025, la mise à jour de la matrice de double matérialité s'est appuyée sur une démarche en deux volets. D'une part, un benchmark auprès d'acteurs comparables a été réalisé afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'identification des sujets matériels. D'autre part, des entretiens ont été menés avec les fonctions en responsabilité afin d'actualiser l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités. Ces échanges ont concerné les directions et équipes suivantes : Identité et Engagement ; Risk, Product & Insurance ; Ressources Humaines et Change Management ; Technology ; Investissements ; Juridique ; Delivery IARD et Customer Value Strategy & Marketing. Elle a été validée par un membre de la direction Exécutive et partagée au Comité ESG. Ce comité, composé de membres de la gouvernance exécutive, inclut notamment les dirigeants effectifs, la Directrice du Département Investissements, le Directeur Financier, la Directrice du Département Identité et Engagement, ainsi que d'autres directeurs de Département selon les thématiques abordées.

La matrice de double matérialité est mise à jour sur une base annuelle afin de garantir la prise en compte des évolutions de l'environnement et des enjeux du Groupe.

Résultat :

Au total, 26 thèmes ont été identifiés, dont 17 ont été évalués comme matériels pour Relyens, parmi lesquels 3 concernent le portefeuille d'investissement en fonction de leur niveau d'importance. Les thèmes jugés les plus matériels sont ceux présentant un impact élevé, à la fois sous l'angle des perspectives d'impact et financières, avec un score supérieur à 10 sur les deux axes. Certains enjeux sont ainsi qualifiés de matériels importants, tandis que d'autres sont considérés comme matériels significatifs. La priorisation de ces enjeux par Relyens est établie selon leur niveau de cotation. A ce jour, Relyens n'a pas formalisé de priorisation des enjeux de matérialité par rapport aux autres enjeux.





1.4.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)

Table de concordance entre les ESRS et l'analyse de double matérialité

(P) : Enjeu lié au portefeuille d'investissements financiers de Relyens

Pilier	ESRS	Enjeu
Environnement	ESRS E1 : Changement climatique	Aléas physiques climatiques
	ESRS E1 : Changement climatique	Emissions de gaz à effet de serre
	ESRS E1 : Changement climatique	Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique (P)
	ESRS E2-E5 : Pollution, eau et ressources marines, biodiversité et écosystème, utilisation des ressources et économie circulaire	Impacts environnementaux des investissements (P)
Social	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	Qualité de vie et des conditions de travail
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous
	ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise	Formation et développement des compétences
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Protection des données personnelles
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Relation client
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Santé et sécurité des usagers/clients
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Transparence de l'information et protection des clients
	ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux	Accessibilité des offres et des services
Gouvernance	ESRS G1 : Conduite des affaires	Culture d'entreprise
	ESRS G1 : Conduite des affaires	Ethique et corruption
	ESRS G1 : Conduite des affaires	Relations avec les fournisseurs
	ESRS G1 : Conduite des affaires	Ethique et corruption (P)
Autre	ESRS spécifique à l'entité	Cybersécurité

Description par enjeu des impacts, risques et opportunités matériels

Thèmes environnementaux matériels

- Aléas physiques climatiques

Pour Relyens, les aléas climatiques constituent un risque matériel à court terme pour ses activités directes. L'entreprise fait face à des menaces significatives telles que les inondations, les incendies de forêt et les vagues de chaleur, qui exercent une pression croissante sur son modèle économique. Ces phénomènes entraînent une augmentation considérable des coûts de prise en charge, en raison des impacts sanitaires liés à la pollution ainsi que des dommages matériels qu'ils provoquent.

Risque : risque financier pour Relyens. Cette situation peut entraîner une hausse substantielle des charges de sinistres, compromettant ainsi l'équilibre du modèle économique du fait d'une dégradation du résultat d'exploitation. La cotation de ce risque a été mise à jour à la hausse en 2025.

Opportunité : l'opportunité que représente le développement d'offres de service liées à la prévention des risques relatifs aux aléas climatiques en réponse à de nouveaux besoins (contrôle des installations, prévention des risques inondations, prévention des risques sismiques) a été revue à la hausse lors de la mise à jour, le potentiel marché semblant plus élevé dans un contexte de crise de l'offre assurantielle dans les collectivités territoriales. Les assureurs ont des outils de cartographie des expositions climatiques et connaissent les conséquences des sinistres grâce à leurs données de gestion indemnitaire. L'objectif est bien de proposer aux clients des solutions pour rendre leurs biens exposés moins vulnérables aux aléas climatiques.



Politique : face à ces défis, l'adaptation des activités de Relyens apparaît comme une nécessité, notamment dans les zones les plus exposées. Une approche proactive d'anticipation et de gestion des risques est indispensable pour atténuer les effets des aléas climatiques et assurer la pérennité financière de l'entreprise. Afin de maîtriser et de limiter ce risque, Relyens travaille à la mise en place d'une politique dédiée au cours de l'année 2026.

Management de l'enjeu : la gestion de ce risque est placée sous la responsabilité du département Risk & Product (en charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique de souscription et de provisionnement du Groupe), qui définira et mettra en œuvre les politiques, objectifs et plans d'action associés. Ces éléments sont détaillés dans la section **2. Responsabilité environnementale**.

- **Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Les émissions de GES issues des activités directes ainsi que des activités indirectes de Relyens représentent un enjeu environnemental majeur. Un impact négatif matériel a ainsi été identifié à court terme. En effet, les déplacements professionnels, les achats de biens et services et la digitalisation contribuent significativement à l'empreinte carbone de l'organisation, rendant indispensable un encadrement pour en limiter les effets.

Impact : négatif sur l'environnement (dérèglement climatique).

Politique : Relyens a déployé une Politique Climat au cours de l'année 2025.

Management de l'enjeu : la gestion de ces impacts relève de la responsabilité du Département Identité et Engagement chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions en matière de RSE.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **2. Responsabilité environnementale**.

- **Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique (P)**

Impact : Relyens a identifié un impact matériel négatif à court terme sur sa chaîne de valeur en raison des émissions de GES générées par son portefeuille d'investissement.

Risque : De même, Relyens a identifié un risque financier matériel à court terme lié au changement climatique pouvant affecter la valeur et la rentabilité de son portefeuille d'investissement. La perte de valeur entraînerait une détérioration du résultat financier de Relyens. De plus, l'évolution des réglementations et des attentes du marché peut entraîner des coûts supplémentaires et un risque réputationnel lié aux investissements dans des secteurs controversés.

Politique : pour répondre à cet enjeu, Relyens fait évoluer chaque année sa charte d'investissement socialement responsable afin de s'adapter aux défis croissants et en constante évolution de l'investissement responsable.

Management de l'enjeu : La gestion de cet enjeu est sous la responsabilité du Département Investissements.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **2. Responsabilité environnementale**.

- **Impacts environnementaux des investissements (P)**

Impact : Relyens a identifié un impact négatif matériel à court terme de son portefeuille d'investissement sur l'environnement. Il se manifeste à travers plusieurs axes :

- **Pollution :** contamination des sols, de l'air et de l'eau, notamment dans les entreprises industrielles et le secteur de la santé ;
- **Gestion de l'eau :** pressions exercées sur la ressource en eau, en particulier dans l'immobilier et l'industrie ;
- **Biodiversité :** perte et dégradation de la biodiversité affectant plusieurs secteurs tels que l'immobilier, l'industrie, ainsi que le voyage et les loisirs ;
- **Épuisement des ressources et production de déchets :** pollution générée par la gestion des déchets (immobilier, santé, télécommunications) et par l'extraction de matières premières (industrie, télécommunications).

Par ailleurs, un risque financier de perte de valeur à court terme a été identifié pour les actifs les moins bien notés selon les critères ESG. Ces actifs sont susceptibles de subir une dépréciation financière, affectant ainsi l'attractivité du portefeuille et, par conséquent, les performances financières de Relyens (résultat financier).



Cependant, cet enjeu présente également une opportunité stratégique matérielle à court terme, puisque les investissements responsables permettent à Relyens de renforcer sa réputation en tant qu'acteur engagé dans des pratiques durables. En intégrant les critères ESG dans ses décisions d'investissement, l'entreprise peut non seulement améliorer la perception de ses parties prenantes, mais aussi accroître la valeur des actifs les plus performants sur le plan environnemental.

Politique : afin de répondre à ces défis, Relyens a mis en place une charte d'investissement socialement responsable, garantissant une gestion rigoureuse et alignée sur ses engagements en matière de durabilité.

De manière annuelle, dans son rapport article 29 LEC, le Groupe mesure les impacts et dépendances de son portefeuille d'investissement sur la biodiversité.

Management de l'enjeu : la responsabilité de cette démarche incombe au **Département Investissements**, qui pilote les actions mises en œuvre.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **2.2.3 Gestion des impacts, risques et opportunités** du rapport.

Enjeux sociaux matériels :

- **Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**

Impact : un impact négatif matériel à court terme de ses activités directes a été identifié concernant la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, notamment dans le cadre des activités directes de Relyens. Une dégradation des conditions de travail pourrait avoir des répercussions sur le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs, se traduisant par une augmentation des arrêts de travail, des maladies professionnelles ou encore des risques psychosociaux tels que le stress ou le burnout.

Cet impact négatif ne se limite pas à la satisfaction des collaborateurs, mais affecte également la performance globale de l'entreprise, pouvant entraîner une baisse de productivité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Politique : la politique QVCT de Relyens contient plusieurs actions dont l'objectif est d'atténuer cet impact négatif.

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **3.1 Personnel de l'entreprise**.

- **Egalité de traitement et égalité des chances pour tous**

Risque : Relyens identifie un risque réputationnel à court terme lié à ses activités directes. Tout manquement à ses engagements en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations pourrait exposer l'entreprise à des sanctions juridiques, des coûts financiers significatifs, ainsi qu'à une détérioration de son image et une perte de confiance de la part de ses parties prenantes.

Politique : la politique d'égalité professionnelle tout comme la politique Diversité et Inclusion de Relyens permettent de prévenir et gérer ce risque.

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management.

Les politiques, objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **3.1 Personnel de l'entreprise**.

- **Formation et développement des compétences**

La formation constitue un enjeu stratégique pour les activités directes de Relyens, impactant à la fois sa compétitivité, l'employabilité de ses collaborateurs et son développement sur de nouveaux marchés.

Risque : le risque matériel à court terme identifié concerne la perte de compétitivité, de marchés et d'attractivité, ainsi que l'augmentation des coûts liés aux départs, en raison d'une politique de formation déconnectée de la stratégie globale de Relyens. Une inadéquation entre les besoins réels des métiers et les formations proposées pourrait entraîner une baisse des compétences clés, compromettant ainsi la performance (dégradation du résultat d'exploitation) et l'évolution de l'entreprise.

Impact : l'impact matériel identifié à court terme est la perte d'employabilité des collaborateurs, directement liée à une offre de formation insuffisamment adaptée aux évolutions des compétences requises. Une telle situation pourrait générer des difficultés d'adaptation aux nouvelles exigences du marché et limiter les perspectives de développement professionnel des employés, réduisant ainsi leur engagement et leur contribution à la performance globale de l'entreprise.



À l'inverse, la formation représente également une opportunité stratégique matérielle à court terme pour les activités directes de Relyens. En renforçant l'expertise des collaborateurs dans des domaines clés tels que le digital et l'intelligence artificielle (IA), l'entreprise peut se positionner sur de nouveaux marchés et accélérer le développement de nouvelles offres de services. Une politique de formation bien structurée et alignée avec les axes de transformation stratégique de Relyens permet de renforcer son attractivité, d'anticiper les évolutions du marché et d'accroître son développement commercial et sa compétitivité. (Développement de nouveaux marchés, hausse des produits d'exploitations)

Politique : la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences couvre cet enjeu

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département des Ressources Humaines et Change Management.

Les éléments détaillés sur cette thématique (politique, cibles et plans d'actions) sont disponibles dans la section **3.1 Personnel de l'entreprise.**

- **Protection des données personnelles**

Relyens a identifié un impact négatif potentiel à court terme et un risque à court terme concernant la protection des données personnelles dans le cadre de ses activités directes.

Risque réputationnel : une violation de données personnelles des clients de Relyens pourrait entraîner une atteinte grave à leur droit à la vie privée. Cette situation pourrait engendrer une perte de confiance de la part des clients et porter préjudice à la réputation de l'organisation. Cela pourrait également affecter le chiffre d'affaires de l'organisation et ainsi son résultat.

Impact négatif potentiel : en cas de non-conformité aux réglementations en vigueur, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), Relyens s'expose à des risques juridiques et financiers significatifs. Ces risques incluent des sanctions administratives, des pénalités financières élevées ainsi que d'éventuelles poursuites judiciaires. De plus, la divulgation accidentelle de données personnelles pourrait entraîner des répercussions négatives sur l'image et la crédibilité de l'organisation.

Politiques : Relyens a adopté une charte qui formalise publiquement ses engagements en matière de protection des données et qui définit les principes directeurs et les actions concrètes visant à sécuriser les données personnelles et à sensibiliser l'ensemble des parties prenantes.

En complément, une politique de Gouvernance Data Privacy a été mise en place afin d'assurer la conformité de l'organisation aux dispositions du RGPD et de garantir une gestion responsable et transparente des données à caractère personnel.

Management de l'enjeu : le Département Juridique et le Délégué à la protection des données (DPO) du Groupe sont les garants de cet IRO, assurant une veille réglementaire et la mise en œuvre de mesures de protection adaptées.

Les éléments détaillés sur cette thématique (politique, cibles et plans d'actions) sont disponibles dans la section **3.2 Consommateurs et utilisateurs finaux.**

- **Relation client**

La relation client est un levier essentiel pour fidéliser les utilisateurs et attirer de nouveaux sociétaires. Une expérience client personnalisée et une politique de satisfaction reconnue renforcent la confiance des usagers tout en consolidant la position de Relyens sur son marché.

Opportunité : dans le cadre de ses activités directes, Relyens identifie une opportunité stratégique à moyen terme pour attirer de nouveaux clients en s'appuyant sur une politique de qualité et de satisfaction reconnue. Cette approche vise à renforcer la confiance des clients existants tout en séduisant de nouveaux prospects grâce à une offre de services répondant aux attentes les plus élevées en matière de performance et de fiabilité.

Cette opportunité à moyen terme pourrait permettre à Relyens une hausse de son chiffre d'affaires et potentiellement de son résultat d'exploitation.

Politique : Relyens formalisera au cours de l'année prochaine une politique visant à optimiser la gestion de cette opportunité.



Management de l'enjeu : la gestion de cette opportunité est sous la responsabilité de la direction Customer Value Strategy & Marketing qui joue un rôle clé dans la mise en œuvre de démarches visant à optimiser l'expérience client et à promouvoir la valeur ajoutée des services de Relyens.

La gestion, les objectifs et plans d'action associés sont détaillés dans la section **3.2 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

- **Santé et sécurité des usagers / clients**

Opportunité : Relyens identifie une opportunité significative à court terme pour ses activités directes dans le développement de services destinés aux établissements de santé et aux acteurs territoriaux. Ces services sont principalement axés vers la prévention des risques, la protection du personnel et une gestion proactive des risques liés à la santé et à la sécurité. En proposant des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques des établissements de santé, Relyens peut renforcer sa position de partenaire de confiance dans le secteur et ainsi accroître son développement commercial et donc son chiffre d'affaires.

Impacts : En parallèle, Relyens met en avant un impact matériel positif de ses activités directes grâce à la mise à disposition de solutions innovantes qui contribuent à la réduction des risques RH, médicaux et technologiques. Ces solutions visent à offrir une réponse proactive aux établissements de santé et aux acteurs territoriaux, leur permettant de mieux gérer les risques et d'assurer un environnement sécurisé pour leurs patients et leur personnel. Enfin, Relyens a identifié un impact négatif potentiel de ses activités directes lié aux difficultés rencontrées par les victimes pour faire valoir leurs droits en cas de sinistre, ainsi qu'aux surcoûts éventuels pour l'entreprise.

Politique : Relyens travaille dans le cadre de son plan stratégique à la déclinaison d'actions permettant de manager cet enjeu. Il n'existe pas de politique dédiée à cet enjeu.

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est assurée par la Direction générale.

Le détail des mesures et actions sont détaillés dans la partie **3.2 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

- **Transparence de l'information et protection des clients**

Risque : Relyens est confronté à un risque réputationnel à court terme relatif à la transparence de l'information. Un manque de transparence peut entraîner une perte de parts de marché due à l'insatisfaction des clients face à des services perçus comme de mauvaise qualité, favorisant ainsi la concurrence. Un risque réputationnel du fait de la perception négative des clients peut nuire durablement à l'image de l'organisation.

Politique : Relyens dispose d'une politique de surveillance de la gouvernance des produits (POG) alignée sur les principes énoncés par la Directive de Distribution d'Assurance (DDA). Cette politique assure une transparence accrue des produits proposés.

Management de l'enjeu : cet enjeu est sous la responsabilité de la direction Risk & Product - Service Assurance.

Les politiques et actions relatifs à cet enjeu sont détaillés dans la partie **3.2 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

- **Accessibilité des offres et des services**

Relyens identifie un impact négatif potentiel lié à l'accessibilité de ses services notamment lors d'une déclaration de sinistre, qui pourrait engendrer des surcoûts importants pour ses sociétaires. Une gestion insuffisante des risques de santé et de sécurité pourrait entraîner une augmentation significative de la sinistralité, rendant difficile la soutenabilité financière des couvertures proposées. Cette situation pourrait aboutir à moyen terme à l'exclusion de certains sociétaires, confrontés à des primes d'assurance devenues trop élevées ou à l'impossibilité d'obtenir une couverture adéquate.

De même, Relyens identifie une opportunité à court terme de développement de produits et services accessibles pour les populations vulnérables. La mise en place d'offres de protection contre les risques cyber permet de réduire les coûts d'assurance pour les clients, renforçant ainsi l'inclusivité et la sécurité des services proposés.

Politique : Relyens n'a pas à ce jour formalisé de politique écrite pour manager cet impact et cette opportunité même si des actions sont mises en place, notamment le développement de solutions de préventions et pilotage.

Management de l'enjeu : face à ce défi, le **Département Risk & Product** œuvre activement pour identifier et mettre en place des solutions adaptées. L'objectif est de maîtriser les coûts et de proposer des dispositifs de



prévention efficaces, garantissant ainsi la pérennité des services et l'accessibilité des couvertures pour l'ensemble des sociétaires.

Le détail des mesures et actions est abordé dans la partie **3.2 Consommateurs et utilisateurs finaux** du rapport.

Thèmes de gouvernance matériels

- **Culture d'entreprise**

Une opportunité financière matérielle à court terme identifiée par Relyens réside dans la promotion d'une culture d'entreprise forte et alignée sur des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux. Une culture d'entreprise engagée favorise l'attractivité de l'organisation en attirant de nouveaux talents et partenaires tout en renforçant sa réputation. La qualité de société à mission, acquise par Relyens en 2021, représente un levier stratégique qui permet de se différencier, d'instaurer une relation de confiance durable avec les parties prenantes et d'affirmer son positionnement responsable et innovant.

Cette attractivité accrue contribuerait à réduire les coûts de recrutement, allégeant ainsi les charges d'exploitation, tout en attirant de nouveaux clients, ce qui augmenterait les produits d'exploitation. Par conséquent, cela permettrait d'améliorer durablement le résultat d'exploitation du Groupe.

Politiques : Les politiques encadrant la culture d'entreprise sont le Code éthique Groupe et la politique de Qualité de Vie et des Conditions de Travail de Relyens.

Management de l'enjeu : la gestion de cette opportunité est sous la responsabilité des Départements Ressources Humaines et Change Management et Identité et Engagement.

Les détails relatifs à cette opportunité, les politiques et les actions sont développés dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance** du rapport.

- **Ethique et corruption**

Relyens identifie un **risque matériel à court terme** de ses activités directes en matière d'éthique des affaires et de corruption, principalement lié au non-respect des réglementations en vigueur. Ce non-respect peut entraîner des sanctions financières, des amendes, voire d'autres pénalités qui pourraient avoir un impact direct sur le résultat d'exploitation de l'entreprise ainsi que sur sa réputation.

Politiques : différentes politiques existent afin de manager ce risque : le Code éthique Groupe, la procédure Alerte Professionnelle.

Management de l'enjeu : la gestion de ce risque est assurée par le Département Juridique, qui veille à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs de conformité et de contrôle interne afin d'assurer une conduite des affaires éthique et transparente et la procédure Anti-Fraude.

Les politiques et actions mises en place pour prévenir et gérer ce risque sont détaillées dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance** du rapport.

- **Relations avec les fournisseurs**

Risque : Relyens identifie un risque matériel potentiel à court terme lié aux relations avec ses fournisseurs et prestataires, dans le cas de pratiques non responsables ou de la perte de fournisseurs stratégiques. Ces situations peuvent engendrer des impacts financiers et réputationnels significatifs pour l'entreprise, compromettant ainsi sa capacité à maintenir des opérations efficaces et conformes à ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Ce risque pourrait impacter les opérations de la société et donc son résultat d'exploitation.

Politique : la note Achats Groupe a été mise à jour et renforcée afin d'y inclure des éléments clés permettant aux acheteurs de prendre en compte les enjeux de responsabilité des fournisseurs dans leurs décisions.

Management de l'enjeu : la gestion de ce risque est sous la responsabilité du Département Finance avec le support des Départements Juridique et Identité et Engagement.

Les politiques et actions mises en place sont détaillées dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance**.



- **Ethique et corruption (P)**

Risque : Relyens identifie un risque significatif à court terme en lien avec les pratiques controversées au sein des entreprises de son portefeuille d'investissement et donc sur sa chaîne de valeur. Des pratiques, incluant la corruption et le blanchiment d'argent, peuvent entraîner une perte de valeur ou de rentabilité, affectant ainsi les performances financières (dégradation du résultat financier) et la réputation du Groupe. Ce risque peut également compromettre la confiance des parties prenantes et la conformité aux exigences réglementaires en matière d'investissement responsable.

Politiques : Relyens s'est doté d'une Charte d'engagement et de vote appliquée aux sociétés de son portefeuille, ainsi que d'une Charte d'investissement socialement responsable, permettant d'atténuer ce risque et de garantir des pratiques conformes aux valeurs du Groupe.

Management de l'enjeu : la gestion de cet enjeu est placée sous la responsabilité du Département Investissements avec le support du Département Juridique, qui veille à la mise en œuvre de ces politiques et à leur suivi rigoureux.

Le détail des politiques et des actions mises en place est présenté dans la partie **4. Responsabilité liée à la gouvernance** du rapport.

Thème spécifique à l'entité

- **Cybersécurité**

Risque : Relyens a identifié dans ses activités directives un risque juridique et financier potentiel lié à la fuite de données confidentielles. Une telle situation pourrait entraîner des coûts significatifs, non seulement en raison des sanctions réglementaires, mais également à cause des interruptions temporaires d'activité, par exemple en cas d'attaques cybernétiques ou de pannes majeures. Au-delà des pertes financières immédiates (dégradation du résultat d'exploitation), ces interruptions risquent également de porter atteinte à la crédibilité de l'organisation et à la confiance de ses partenaires.

Impact : De même, Relyens a identifié un potentiel impact matériel négatif sur les droits des clients et des partenaires. Une fuite de données personnelles pourrait non seulement constituer une atteinte directe à la vie privée des individus concernés, mais également engendrer des litiges, altérer durablement la relation de confiance et nuire à l'image de l'organisation.

Politique : Relyens a une politique de Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), structuré selon la norme ISO 27001, qui couvre tous les aspects liés à la protection des données, la gestion des risques et la conformité.

Management de l'enjeu : le management de l'enjeu relatif à la cybersécurité est sous la responsabilité du Département Technology.

Le détail des politiques et des actions mises en place est présenté dans la partie **5. Responsabilité liée à des ESRS Spécifiques** du rapport.

Publication des sujets jugés significatifs

Pour identifier les informations matérielles à publier concernant les impacts, risques et opportunités jugés significatifs, Relyens a procédé à une analyse approfondie de chaque Data Point (DP) afin de déterminer sa matérialité.

Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées des autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

La liste des points de données est disponible dans l'annexe 4 section **6.4**.

Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Relyens s'est conformé dans ses déclarations relatives à la durabilité

La liste des points de données est disponible dans l'annexe 3 section **6.3**.



2. Responsabilité environnementale

2.1. Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxonomie)

Contexte et informations générales

La Taxonomie européenne s'inscrit dans une série de réformes majeures entreprises par l'Union européenne pour atteindre ses objectifs environnementaux et climatiques dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. Ce dernier vise la neutralité carbone d'ici 2050, tout en stimulant une croissance économique durable. Le règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie, entré en vigueur en juillet 2020, est l'un des instruments clés de cette ambition, fournissant un cadre harmonisé pour déterminer quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables du point de vue environnemental.

L'acte délégué du règlement Taxonomie (UE) 2021/2178 impose aux entreprises comme Relyens de fournir des informations précises et vérifiables sur leurs activités conformes à la Taxonomie, assurant ainsi la cohérence et la comparabilité des données à l'échelle européenne.

Pour qu'une activité économique soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit satisfaire trois conditions cumulatives essentielles :

- **Contribution Substantielle**

L'activité doit contribuer de manière significative à l'un des six objectifs environnementaux définis par la Taxonomie, en respectant les critères d'examen technique spécifiques établis pour cet objectif. L'acte délégué (UE) 2023/2485, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. L'acte délégué (UE) 2023/2486 précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux quatre autres objectifs environnementaux

- **Absence de Préjudice Important (DNSH - Do No Significant Harm)**

L'activité ne doit pas causer de dommages significatifs aux autres objectifs environnementaux. Cela garantit qu'une contribution positive dans un domaine ne se fait pas au détriment d'autres enjeux environnementaux.

- **Respect des Garanties Minimales (MS - Minimum Safeguards)**

L'activité doit être conduite dans le respect des principes internationaux en matière de droits de l'homme, de gouvernance et de transparence. Cela inclut notamment le respect de la Charte internationale des Droits de l'Homme, des principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU, ainsi que l'application des principes de diligence raisonnable en matière de corruption, de fiscalité et de droit de la concurrence.

Seules les activités respectant simultanément ces trois conditions peuvent être qualifiées d'activités alignées, signifiant qu'elles jouent un rôle actif dans la transition écologique sans générer d'externalités négatives significatives et en respectant des standards de responsabilité sociétale et éthique.

En tant que groupe d'assurance, Relyens est tenu de publier un Indicateur Clé de Performance (ICP) relatif aux activités de souscription. Cet indicateur reflète la proportion des "primes brutes émises" conformes à la Taxonomie pour les services d'assurance non-vie liés à la souscription de risques climatiques, par rapport au total des primes brutes émises dans le secteur de l'assurance non-vie.

De plus, Relyens doit publier un ICP concernant ses investissements. Celui-ci représente la moyenne pondérée des investissements orientés vers le financement ou associés à des activités économiques alignées avec la Taxonomie. Cet indicateur vise à mesurer la contribution des institutions financières, telles que les assureurs, à la réorientation des flux de capitaux vers des activités économiques plus durables.



2.1.1. ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

Activités de souscription Non-Vie éligibles et alignées à la taxonomie européenne

Activités éligibles à la Taxonomie

Selon l'Acte délégué relatif aux objectifs climatiques, les services d'assurance relevant des huit branches d'assurance et de réassurance non-vie définies par Solvabilité II sont considérés comme éligibles à la Taxonomie dès lors qu'ils prévoient des dispositions couvrant les dangers climatiques. Selon la FAQ n°67 du 21 décembre 2023, elles doivent pouvoir être isolées ou estimées à l'aide d'une méthodologie appropriée.

Dans ce cadre, Relyens a identifié deux lignes d'activités regroupant des produits d'assurance ou de réassurance intégrant généralement la couverture des risques climatiques :

- autre assurance des véhicules à moteur (hors assurance de responsabilité civile automobile) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens.

Ainsi, la part des primes brutes issues de ces deux branches a été reconnue comme éligible à la Taxonomie. En revanche, l'activité principale de Relyens, à savoir la Responsabilité Civile Médicale, n'est pas éligible à la Taxonomie.

Activités alignées à la Taxonomie

Tout d'abord, pour que les primes soient considérées comme alignées au sens des articles 3 et 9 du règlement Taxonomie, celles-ci doivent démontrer leur contribution à l'adaptation au changement climatique. Ainsi, les produits d'assurance non-vie doivent satisfaire simultanément les cinq critères techniques suivants :

- **Critère 1** : Leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques ;
- **Critère 2** : Conception du produit intégrant la prise en compte de mesure de prévention ;
- **Critère 3** : Solutions de couverture d'assurance innovantes ;
- **Critère 4** : Partage des données auprès des autorités publiques à des fins de recherche ;
- **Critère 5** : Haut niveau de service en situation post-catastrophe.

L'ensemble des primes éligibles de Relyens répond de manière exhaustive aux cinq critères techniques mentionnés. Dans cette logique, Relyens intègre les données d'exposition aux risques climatiques de ses sociétaires dans l'élaboration de ses tarifs d'assurance. Lors de chaque nouveau contrat ou renouvellement, l'assureur évalue le niveau de risque net propre à chaque sociétaire. Ceux qui adoptent des mesures de prévention efficaces, réduisant leur risque net, bénéficient de tarifs avantageux, reflétant la diminution globale des risques auxquels ils sont exposés. Cette approche constitue non seulement une incitation directe à la prévention, mais améliore également la gestion des risques climatiques.

Pour être alignée à la Taxonomie européenne, une activité doit également respecter les critères DNSH. Dans le cadre du ratio souscription, le seul DNSH atténuation doit être validé : les primes provenant des polices couvrant l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles ou couvrant l'utilisation de véhicules, de biens immobiliers ou d'autres actifs dédiés à de telles fins, ont été exclues du montant des primes alignées sur la Taxonomie. Relyens ne proposant pas de primes dans ces domaines, ce DNSH est donc respecté.

Par ailleurs, une activité alignée doit respecter les garanties sociales minimales (Minimum Safeguards – MS), qui couvrent notamment les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la fiscalité et la concurrence loyale. Relyens répond à ces exigences à travers les mesures suivantes :

- **Droits de l'homme** : conformité aux Principes directeurs de l'OCDE, aucun cas de condamnation, et des salariés exclusivement basés dans l'UE ;
- **Corruption** : mise en place d'un dispositif anti-corruption, aucune condamnation ;
- **Fiscalité** : expertise interne dédiée, veille fiscale dans les pays d'implantation, et recours à des prestataires spécialisés pour assurer la conformité ;
- **Concurrence loyale** : aucune condamnation. La majorité des clients de Relyens sont acquis via des appels d'offres, assurant une mise en concurrence équitable, une transparence accrue et le respect des règles de concurrence loyale.

Compte tenu des critères de sélection évoqués ci-dessus, le résultat de Relyens est présenté ci-après :



Activités économiques	Contribution substantielle à l'adaptation du changement climatique				DNSH (Absence de préjudice important)					
	Montant absolu des primes, année 2025	Proportion des primes année 2025	Montant absolu des primes, année 2024	Proportion des primes année 2024	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garantes minimales
	En K €	%	En K €	%	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
A.1 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	6 177	1,0%	3 801	0,6%	Oui	N/a	N/a	N/a	N/a	Oui
A.1.1 Dont réassurés										
A.1.2 Dont provenant d'activités de réassurance										
A.1.2.1 Dont réassurés (rétrocession)										
A.2 Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)	0	0%	0	0%						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles de la taxonomie	622 164	99,0%	582 404	99,4%						
Total (A.1 + A.2 + B)	628 340	100%	586 204	100%						

Dans le cadre de la Taxonomie, Relyens ne publie pas la part des primes réassurées.



2.1.2. ICP : Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

Part des investissements de l'entreprise éligibles et alignés à la taxonomie

Actifs éligibles à la Taxonomie

Pour l'ICP Investissement, les assureurs dépendent des publications des entreprises non financières pour analyser l'alignement de leurs propres activités. Cela repose sur l'évaluation réalisée par ces entreprises, qui doivent identifier leurs activités éligibles et alignées en respectant les critères de contribution substantielle, de DNSH et de garanties minimales.

Les actifs couverts par le ratio investissement (dénominateur) incluent l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des investissements réalisés dans des entités souveraines. Le dénominateur inclut également les comptes de trésorerie, instruments dérivés et entreprises non assujetties à la NFRD. En revanche, le numérateur exclut bien ces trois dernières catégories d'actifs cités.

Actifs alignés à la Taxonomie

Au numérateur, seules les entreprises soumises à la NFRD et tenues de publier des indicateurs relatifs à la taxonomie européenne sont prises en compte. Relyens a recueilli les informations sur les émetteurs sous-jacents en interne, en s'appuyant sur les données certifiées et publiées par ces derniers.

Les actifs immobiliers sont également inclus au numérateur (et dénominateur) pour déterminer si les immeubles sont alignés ou non ; trois conditions doivent être remplies :

- Critères techniques
- Conformité au principe de "Do No Significant Harm – Adaptation"
- Garanties minimales sociales

Conformément au règlement délégué 2021/2139, la validation des critères techniques repose sur plusieurs étapes selon l'année de construction du bâtiment. Pour les bâtiments avant 2021, elle est basée sur le DPE A ou une consommation figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national, avec des exigences spécifiques pour les bâtiments non résidentiels. Pour les bâtiments après 2021, elle repose sur la performance énergétique (NZEB), les tests d'étanchéité, la traçabilité des matériaux et le calcul du PRP sur l'ensemble du cycle de vie.

Pour valider le principe de DNSH, les immeubles respectant les critères techniques doivent justifier leur adaptation au changement climatique ; aussi, 3 examens doivent être réalisés pour ces immeubles selon les critères de l'appendice A du règlement délégué (UE) 2021/2139 :

- une analyse de l'exposition des immeubles à des risques climatiques physiques
- une évaluation de la vulnérabilité climatique pour les immeubles exposés,
- une justification de la mise en œuvre d'actions correctives pour réduire les risques identifiés en lien avec l'activité.

Sur l'exercice 2024, Relyens a utilisé l'outil Bat-ADAPT de L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) pour évaluer les risques liés aux aléas climatiques suivants :

- chaleurs,
- sécheresses et RGA²,
- précipitations et inondations,
- feux de forêts,
- grands froids.

L'outil a été configuré en intégrant la localisation et les principales caractéristiques de chaque immeuble, permettant une évaluation précise de leur exposition et de leur vulnérabilité aux risques climatiques. L'ensemble du parc

² Retrait-gonflement des argiles



immobilier détenu par Relyens est situé en France. Pour chaque immeuble et chaque aléa climatique, une note a été attribuée sur une échelle de 5, aussi bien pour l'exposition que pour la vulnérabilité.

En 2024, deux situations permettaient de considérer qu'un immeuble était adapté au changement climatique :

- l'exposition (localisation) est modérée (≤ 3),
- le bâtiment a été conçu pour limiter sa vulnérabilité, avec un score global modéré (≤ 3) sur l'ensemble des aléas climatiques, à condition qu'aucun d'eux n'atteigne le niveau de vulnérabilité maximal (5).

En cas de vulnérabilité ≤ 3 , Relyens n'envisageait ni plan de CAPEX (dépenses d'investissement) ni d'OPEX (dépenses d'exploitation), estimant que les améliorations supplémentaires seraient limitées.

Pour l'exercice 2025, et contrairement à l'an passé, l'outil Bat-Adapt ne permettant pas de couvrir l'ensemble des aléas climatiques énumérés dans le tableau de l'appendice A du règlement délégué (UE) 2021/2139, Relyens n'a pas été en mesure de justifier une analyse complète des risques et n'a ainsi aligné aucun immeuble. À titre informatif, la proportion d'immeubles intégrés dans le pourcentage d'alignement s'élevait en 2024 à 6,6 %.

Pour rappel, l'ensemble du parc immobilier est situé en France, principalement en région Auvergne-Rhône-Alpes, et demeure de qualité au regard des standards environnementaux du marché. Le périmètre d'analyse a évolué par rapport à l'année précédente avec l'intégration de deux nouveaux actifs livrés en 2025.

Relyens continue de placer la durabilité au cœur de ses activités d'investissement et veille à détenir au maximum des actifs immobiliers certifiés ou labellisés. Ainsi, en 2025, 63 % des actifs immobiliers de Relyens (en m²) sont certifiés ou labellisés (BBC, BREEAM, etc.), témoignant de leur qualité environnementale et énergétique.

Nous présentons ci-dessous les données au titre de l'exercice 2025, les éléments au titre de l'exercice 2024 sont disponibles en



Annexe 6 – Taxonomie liée aux activités d'investissement au 31 décembre 2024. Les tableaux N-1 ont été corrigés afin d'intégrer le non-alignement des immeubles ; la ventilation du dénominateur a également été ajustée.

Modèle standard pour les publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2021/2178 (juillet 2021)			
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	
Sur la base du chiffre d'affaires	2,3%	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	36 957
Sur la base des dépenses d'investissements	2,7%	Sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	43 214
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture	100%	Ratio de couverture (en K€)	1 583 483



Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP

Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.		Valeur, en montants monétaires, des dérivés.	
Dérivés	-	Dérivés	-
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	10%	Pour les entreprises non financières (en K€)	152 018
Pour les entreprises financières	20%	Pour les entreprises financières (en K€)	317 913
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	2%	Pour les entreprises non financières (en K€)	32 902
Pour les entreprises financières	4%	Pour les entreprises financières (en K€)	57 049
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	11%	Pour les entreprises non financières (en K€)	173 615
Pour les entreprises financières	30%	Pour les entreprises financières (en K€)	478 476
Part des expositions sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur d'autres contreparties :	
Pour les autres contreparties	23%	Pour les autres contreparties (en K€)	371 510
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :	
	-		-
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie :	
Non éligibles sur la base du chiffre d'affaires	69%	Non éligibles sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	1 085 332
Non éligibles sur la base des dépenses d'investissements	64%	Non éligibles sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	1 016 332
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie :	
Éligibles mais non alignés sur la base du chiffre d'affaires	29%	Éligibles mais non alignés sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	461 194
Éligibles mais non alignés sur la base des dépenses d'investissements	33%	Éligibles mais non alignés sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	523 937



Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP

Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières		Pour les entreprises non financières	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	1,9%	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	30 488
Sur la base des dépenses d'investissement en %	2,3%	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	36 564
Pour les entreprises financières		Pour les entreprises financières	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	0,4%	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	6 469
Sur la base des dépenses d'investissement en %	0,4%	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	6 650
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	-	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	-
Sur la base des dépenses d'investissement en %	-	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	-
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	-	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	-
Sur la base des dépenses d'investissement en %	-	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	-



Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :

(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires en %	1,8%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	0,3%
	CapEx en %	2,4%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	0,7%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires en %	0,1%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0,1%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	



2.1.3. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les informations visées à l'article 8³ du règlement 2021/2178 modifié par le règlement 2022/1214, paragraphes 6 et 7, sont présentées comme suit, pour chaque indicateur clé de performance (ICP) applicable.

2.1.3.1. Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

L'Acte délégué complémentaire, qui établit des critères techniques pour classer le gaz naturel et le nucléaire comme énergies de transition, introduit de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises financières, notamment les assureurs, en ce qui concerne leurs investissements.

Ces obligations incluent, entre autres, l'exigence pour les assureurs de préciser leur exposition au gaz naturel et au nucléaire par le biais de leurs investissements, ainsi que la proportion de ces actifs dans leur portefeuille.

À ce jour, Relyens n'a pas identifié de financement, à travers ses actifs sous-jacents, d'activités relevant de ces domaines. Par conséquent, seul le modèle n°1 est publié.

Par ailleurs, conformément à sa charte d'investissement socialement responsable, Relyens n'investit pas dans les sociétés qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole.

Ligne	Activités	OUI/NON
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

3 « Article 8 Règles communes à toutes les entreprises financières et non financières en ce qui concerne la publication d'informations : [...] »

6. Les entreprises non financières et financières publient le montant et la proportion : a) des activités économiques alignées sur la taxinomie visées aux sections 4.26, 4.27 et 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur et le numérateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; b) des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, visées aux sections 4.26, 4.27 et 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; c) des activités liées à l'énergie nucléaire non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés.

7. Les entreprises non financières et financières publient le montant et la proportion : a) des activités économiques alignées sur la taxinomie visées aux sections 4.29, 4.30 et 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur et le numérateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; b) des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, visées aux sections 4.29, 4.30 et 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés applicables; c) des activités liées au gaz fossile non éligibles à la taxinomie dans le dénominateur de leurs indicateurs de performance clés. [...] »



2.2. Changement climatique

2.2.1. Gouvernance

2.2.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Les mécanismes incitatifs liés à la durabilité sont détaillés dans la section 1.2.5. **Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)**.

Les dirigeants ne disposent d'aucun mécanisme de rémunération lié ou indexé à la réalisation d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.2.2. Stratégie

2.2.2.1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (EI-1)

En 2025, le plan d'action pour réduire ses émissions de Gaz à effet de Serre a été poursuivi par Relyens. Une réflexion a été engagée pour définir son plan de transition. L'objectif est de finaliser le plan de transition sur l'exercice 2026.

2.2.2.2. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Les impacts, risques et opportunités sont détaillés dans la section 1.4.2 **Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**.

Pour cet exercice, aucune analyse formalisée de la résilience de la stratégie de Relyens et de son modèle économique n'a été réalisée conformément aux exigences de la CSRD.

Cependant, Relyens intègre l'analyse des risques climatiques et des risques de durabilité dans son dispositif de gestion des risques, notamment au travers des travaux réalisés dans le cadre de l'ORSA. Dans ce contexte, un stress test climatique combiné a été réalisé lors d'un précédent ORSA afin d'évaluer la résilience de Relyens face à un scénario adverse plausible. Ce scénario repose sur des hypothèses prudentes intégrant à la fois une augmentation de la sinistralité liée à des événements climatiques extrêmes sur le portefeuille Dommages aux Biens et une dégradation de la valeur d'actifs financiers identifiés comme les plus exposés aux risques ESG et climatiques. L'identification de ces actifs s'appuie sur des indicateurs externes relatifs aux risques ESG et à l'empreinte carbone. Les résultats de ces analyses, non publiés pour des raisons de confidentialité et de sensibilité concurrentielle, sont utilisés pour apprécier les impacts potentiels des risques climatiques et de durabilité sur la solvabilité, la situation financière et le modèle économique de Relyens.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont réalisés sur le périmètre du Groupe prudentiel comprenant les entités Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance.

Concernant les risques physiques et climatiques susceptibles d'impacter le portefeuille d'investissement, une analyse a été réalisée à l'aide de plusieurs outils. Toutefois, compte tenu de la structure du portefeuille de Relyens, fortement exposé à des participations non cotées, les résultats relatifs aux risques physiques se sont révélés peu pertinents et associés à un taux de couverture limité.

Par ailleurs, au regard des coûts particulièrement élevés des plateformes spécialisées dans ce type d'analyse et des ressources humaines internes limitées, Relyens a fait le choix de ne pas poursuivre, à ce stade, l'analyse des risques physiques et climatiques appliquée à ses activités d'investissement, celle-ci présentant un rapport coût/bénéfice défavorable en l'état.

En parallèle, le département Investissement poursuit une veille active afin d'identifier l'émergence de solutions méthodologiques et de fournisseurs de données environnementales mieux adaptées aux spécificités du portefeuille de Relyens.



2.2.3. Gestion des impacts, risques et opportunités

2.2.3.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d’identifier et d’évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat – Partie intégrée dans l’ESRS 2 Informations générales

Ces éléments, à savoir la description des processus permettant d’identifier et d’évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat, ont été développés en détail dans la partie 1.4.1 Description des procédures d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1).

Relyens a identifié un risque physique lié au changement climatique, qui se traduit par une intensification des menaces telles que les inondations, les incendies et les vagues de chaleur. Ces phénomènes peuvent entraîner une augmentation significative de la fréquence et de l’intensité des sinistres et compromettre l’équilibre économique de son modèle financier.

Pour mieux anticiper ces menaces, Relyens s’est ainsi doté d’un outil permettant d’évaluer avec précision les risques et impacts climatiques et environnementaux afin de renforcer sa politique de souscription face aux enjeux du changement climatique.

À ce stade, le Groupe n’a pas réalisé d’analyse détaillée et systématique des risques physiques liés au changement climatique. Les travaux menés se limitent à l’analyse ORSA ainsi qu’à des premières ébauches d’analyses portant sur l’exposition du portefeuille. En dehors de ces éléments, aucune analyse spécifique et approfondie des risques physiques n’a été conduite. Par ailleurs, le Groupe n’a pas réalisé à ce jour d’analyse formalisée des risques de transition.

2.2.3.2. Politiques liées à l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à celui-ci (EI-2)

Relyens dispose de politiques clairement définies relatives à ses investissements. Ces politiques d’investissements responsable sont détaillées ci-dessous et visent à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d’allocation d’actifs.

Concernant son activité d’investissement, Relyens va continuer d’œuvrer au cours de l’année 2026 à la mise en place de politiques spécifiques pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l’atténuation du changement climatique, conformément aux exigences d’ESRS 2-MDR. De nombreuses actions concrètes et structurées sont déjà en place pour limiter l’empreinte carbone et promouvoir des pratiques écoresponsables en 2025.

Concernant son activité propre en 2025, Relyens a œuvré à la mise en place de politiques spécifiques pour gérer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l’atténuation et à l’adaptation au changement climatique, conformément aux exigences d’ESRS 2-MDR. En 2025, Relyens a rédigé et publié sa première politique Climat. À ce stade, la politique Climat ne couvre pas les risques et opportunités matériels identifiés, lesquels ne font pas encore l’objet d’un cadre formalisé. Enfin, les IROs liés à l’adaptation ne sont pas couverts à date par une politique.

La formalisation et la mise à jour de ces politiques, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre opérationnelle, sont assurées par le Département Investissements et le Département Identité & Engagement, en lien avec le plan de transition actuellement en cours d’élaboration.

a) La politique Climat « Protéger la planète »

Objectif :

Face à l’ampleur des défis climatiques, la transition écologique exige l’engagement de tous les acteurs : États, entreprises, investisseurs, citoyens.

Cependant, le secteur de l’assurance est, plus encore que quiconque, au cœur des enjeux climatiques. Premier témoin des conséquences du changement climatique, il a également davantage de cartes en main pour y faire face. Dans son rôle d’investisseur et de protecteur des biens et des personnes, Relyens dispose de leviers puissants pour transformer les modèles existants et contribuer à la préservation du climat.



Ainsi, Relyens porte alors une triple responsabilité dans cette transition :

- En tant qu'entreprise, dont l'activité économique génère des émissions ;
- En tant qu'assureur, en capacité d'être prescripteur de bonnes pratiques auprès de ses clients et de ses partenaires ;
- En tant qu'investisseur, en capacité d'accompagner l'émergence de modèles durables par l'intermédiaire de ses choix d'allocation d'actifs.

La réflexion engagée sur le plan de transition de Relyens aboutira à la revue et à l'amélioration de la politique Climat, avec des actions de réduction chiffrées permettant de réaliser les trajectoires de décarbonation définies.

Périmètre

La politique Climat couvre les opérations de Relyens et se concentre sur les actions d'atténuation du changement climatique.

Gouvernance et mise en œuvre

Le Comité ESG, composé de la Direction générale et des principales directions du Groupe, assure le pilotage transversal de la démarche d'engagement RSE de Relyens. Créé pour affirmer et renforcer l'impact social et environnemental du Groupe, il veille à la cohérence et à l'efficacité des actions de réduction de l'impact environnemental. Ce comité se réunit trois fois par an.

Éléments clés de la politique

La politique climat se base sur les résultats du bilan carbone du Groupe, en donnant une vision stratégique à cet exercice comptable, centrée sur des solutions.

Trois axes prioritaires ont émergé, à partir des leviers mobilisables - qu'ils relèvent des activités internes, de la chaîne de valeur ou des choix technologiques. Ainsi, notre politique Climat s'articule autour de trois piliers, en phase avec nos postes d'émission les plus conséquents :

- Mobiliser nos parties prenantes
- Agir en responsabilité
- Contenir l'inflation numérique

b) Politique relative aux investissements de Relyens : la charte d'investissement socialement responsable

Relyens, fidèle à sa mission d'agir et d'innover pour l'intérêt général, place l'Investissement Socialement Responsable (ISR) au cœur de sa stratégie. Ce choix s'inscrit dans une volonté de promouvoir des investissements contribuant activement à la durabilité et à la résilience de son portefeuille. La politique ISR de Relyens est encadrée par une charte dédiée et se concrétise à travers plusieurs initiatives structurées à partir de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Cette charte est disponible sur le site internet de Relyens :

https://www.relyens.eu/fr/wp-content/uploads/sites/4/2025/01/C1149_Charte-investissement-socialement-responsable_FRA_25A-2.pdf

Par ailleurs, la publication de la Charte ISR a été annoncée sur LinkedIn lors de sa mise en ligne et rappelée au moment de la publication annuelle du rapport Article 29 Loi Energie Climat.

Relyens a identifié **un impact matériel négatif à court terme lié aux émissions de gaz à effet de serre générées par son portefeuille d'investissement**. L'entreprise est également exposée à un risque de dépréciation des actifs vulnérables aux risques climatiques ou mal notés selon les critères ESG, ce qui pourrait entraîner :

- une baisse des résultats financiers,
- des coûts supplémentaires liés aux réglementations,
- un risque réputationnel.

Pour répondre à ces enjeux, Relyens applique sa charte ISR. De manière annuelle, la charte ISR est revue afin d'adapter les critères ESG sur lesquelles elle est établie. Ce processus de revue permet également d'adapter les critères d'exigences édictés en lien avec les enjeux de durabilité auxquels Relyens souhaite répondre.



Périmètre

La politique relative aux investissements de Relyens s'applique dans le cadre de tout nouvel investissement, à l'ensemble des actifs cotés et non cotés détenus par le Groupe, y compris les investissements immobiliers et financiers (hors filiales opérationnelles). Concernant les actifs cotés, les critères d'exclusion sont monitorés par des fournisseurs de données spécialisées en ESG. En ce qui concerne les investissements cotés non couverts par les fournisseurs de données, les sociétés non cotées et les investissements immobiliers, les critères d'exclusion restent similaires et sont appliqués dans la mesure du possible. L'analyse est réalisée au cas par cas par la Direction des Investissements qui fournit ses meilleurs efforts pour une mise en cohérence entre l'investissement concerné et la politique d'exclusion selon les données disponibles. En parallèle, ces mêmes critères seront progressivement appliqués à l'ensemble du portefeuille historique.

Gouvernance et mise en œuvre

Le Comité financier du Conseil d'administration de Relyens Mutual Insurance est responsable de l'approbation et du suivi de la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable. Les membres de cet organe de gouvernance non-exécutive se réunissent régulièrement pour évaluer les performances ESG des investissements et s'assurer de leur conformité avec les objectifs de durabilité de l'entreprise.

Concernant la gouvernance exécutive, le Comité Placements est l'organe opérationnel chargé de la mise en œuvre des décisions d'investissement. Il inclut des membres de la direction tels que le Directeur général et la Group Chief Financial Officer et d'autres responsables clés du Groupe, notamment la Directrice du Département Investissements et le Directeur du Département Finance.

Éléments clés de la politique

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2021, Relyens réaffirme son engagement en faveur de la durabilité et de la responsabilité sociale à travers plusieurs axes stratégiques :

➤ **Investir au service de la mission de l'entreprise**

Relyens oriente ses investissements pour favoriser des impacts positifs alignés avec ses valeurs et son rôle d'acteur responsable. La politique prend appui sur des objectifs clairs, qui visent notamment à renforcer la prévention des risques, la santé publique, ainsi que la résilience des infrastructures de ses parties prenantes.

➤ **Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)**

La stratégie d'investissement soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, parmi lesquels :

- **Santé et bien-être (ODD 3)** : au travers de ses activités, Relyens donne accès à des services de santé essentiels et de qualité. Dans un contexte de restriction de la dépense publique, le Groupe contribue au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux, et soutient durablement les acteurs de ce secteur dans leurs projets de transformation. Par ailleurs, le Groupe investit dans des sociétés innovantes du domaine médical dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts tout en contribuant à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins.
- **Énergie propre et d'accès abordable (ODD 7)** : en investissant dans des fonds dédiés, Relyens participe activement au développement des énergies vertes et décarbonées. Relyens a notamment renforcé ses investissements en infrastructure avec une priorisation sur la transition écologique, en finançant par exemple des projets photovoltaïques, éoliens, de stockage de batterie, de mobilité durable ou encore d'efficacité énergétique. Dans le cadre de sa politique de gestion immobilière, Relyens favorise l'efficacité énergétique en monitorant le management de l'énergie et de décarbonation de ses bâtiments tertiaires. Le Groupe réalise aussi régulièrement des audits et des investissements en faveur de la rénovation énergétique, et a fait également le choix de ne souscrire que des contrats « énergie verte ».
- **Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9)** : Relyens accompagne la révolution du numérique ainsi que le développement de technologies de rupture avec un focus important sur la recherche médicale. Les investissements du Groupe permettent également d'apporter des solutions de prévention et pilotage des risques technologiques, risques médicaux ou liés aux ressources



humaines, œuvrant ainsi au service de l'intérêt général et au bénéfice des sociétaires du secteur du soin et des territoires.

- **Villes et communautés durables (ODD 11)** : Relyens met l'accent sur la qualité de vie, en imaginant une urbanisation différente, en incluant le bien-être au cœur des préoccupations immobilières, mais aussi en privilégiant des projets de réhabilitation, ou encore en soutenant les collectivités territoriales. Cette conduite est animée par la prise de conscience que la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.
- **Lutte contre le changement climatique (ODD 13)** : Relyens s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients. Le Groupe apporte aux collectivités son soutien pour financer des projets attendants au changement énergétique : rénovation et construction de bâtiments efficaces, gestion des déchets, traitement de l'eau, transport propre et adaptation au changement climatique. Relyens sensibilise également ses principaux bénéficiaires publics (hospitaliers et collectivités territoriales) aux problématiques ESG. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses financements obligataires à des émissions labellisées « green » ainsi qu'à la sélection de fonds dédiés à la décarbonation.
- **Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17)** : conscient que la réalisation des ODD ne sera possible qu'au travers de la mobilisation des acteurs de la société civile, des secteurs privé et public, Relyens développe des relations étroites avec les organisations professionnelles. En complément des PRI, Relyens est également membre de l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i), et participe à la commission durable qui promeut les principes de l'investissement responsable. Relyens s'engage proactivement en faveur de la durabilité à travers sa participation à des conférences et événements autour de l'investissement durable et à impact. L'accompagnement par des prestataires reconnus sur les sujets ESG & Climat permet au Groupe de renforcer son expertise au bénéfice du développement durable.

➤ **Mise en place de politiques d'exclusion et d'engagement**

En 2025, Relyens a renforcé significativement sa politique d'exclusion concernant ses investissements cotés et non cotés, selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Son activité et sa mission d'intérêt général amènent le Groupe à s'écarter des investissements qui pourraient s'avérer contraires à ses valeurs. Relyens renforce régulièrement sa politique d'exclusion fondée sur 4 principaux critères : les exclusions sectorielles, le niveau de controverses, le score ESG et des aspects géopolitiques.

Ainsi, dans un premier temps, Relyens a souhaité renforcer sa politique d'exclusion en limitant l'exposition à certains secteurs dont les externalités sont jugées négatives d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance.

L'objectif est de progressivement renforcer sa politique d'exclusion en cohérence avec ses convictions :

- **Thématique santé** : en tant qu'assureur engagé du risque médical, le Groupe a choisi de renforcer ses exclusions pour respecter ses engagements en faveur du domaine de la santé en excluant tout nouvel investissement dans les secteurs du tabac et de l'alcool (production et vente).
- **Thématique environnement** : en tant qu'Entreprise à mission, la durabilité s'inscrit au cœur de la stratégie d'investissement du Groupe ; de fait, il souhaite accompagner la transition vers une économie décarbonée tout en favorisant le respect de la biodiversité. L'ambition est donc de freiner le recours aux énergies fossiles en limitant les investissements dans ce secteur :
 - **Pétrole, gaz et gaz de schiste (extraction et forage)** : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur. Il est prévu une sortie progressive mais complète de tout investissement dans les entreprises du secteur du gaz et du pétrole d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde
 - Aucun nouvel investissement n'est autorisé dans le **secteur du charbon thermique** (extraction et forage).
 - **Concernant l'industrie agro-agricole et agrochimique**, le Groupe souhaite limiter son exposition aux activités qui pourraient nuire à la préservation de la biodiversité, à savoir :



- Huile de palme (production) : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur ;
- Produits agro-chimiques et pesticides (production) : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur.

En complément, en adéquation avec ses valeurs, Relyens a choisi d'exclure le **secteur des armes controversées** (mines anti personnel, bombes à sous-munitions) telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ; armes biologiques ; armes chimiques (type phosphore) : aucun investissement n'est autorisé.

L'ensemble des limites citées précédemment sont respectées et appliquées d'après les données disponibles.

De plus, l'analyse du niveau de controverse s'applique désormais au portefeuille d'actifs. Conformément à la politique d'exclusion, le niveau de controverse acceptable ne doit pas dépasser une évaluation jugée importante ou sévère. Ainsi, tout nouvel investissement ou tout actif déjà présent dans le portefeuille doit présenter un niveau de controverse faible ou moyen. Ce critère renforce la politique d'exclusion et en accroît l'ambition.

Le score de risque ESG constitue également un critère récemment intégré à la politique d'exclusion. Celui-ci limite le niveau de risque à un risque « moyen », qui représente la borne maximale définie par Relyens. Aucun investissement, existant ou futur, ne pourra dépasser ce seuil. Pour tout nouvel investissement, l'équipe s'engage à appliquer ce principe et à étendre progressivement cette exigence à l'ensemble des actifs en portefeuille. Toute dérogation éventuelle devra être soumise à la validation des deux dirigeants effectifs et/ou du Comité Placements.

Enfin, un critère géopolitique complète le dispositif. Pour les investissements souverains, seuls les pays considérés comme « free » par Freedom House⁴ sont éligibles. Pour les entreprises détenues en direct ou via des fonds, le siège social doit être situé dans un pays membre de l'OCDE. Dans certains cas spécifiques, des investissements dans des entreprises dont le siège social est situé en dehors de l'OCDE peuvent être autorisés, dans le respect des limites fixées par la Charte de gestion financière, document interne à Relyens.

➤ **Suivi et évaluation extra-financière**

Relyens suit et mesure l'impact ESG de son portefeuille grâce à des indicateurs tels que l'intensité carbone, l'alignement avec la taxonomie européenne, ou encore la préservation de la biodiversité.

L'objectif est que la part d'investissements classés durables dépasse 40% à fin 2025, en favorisant les projets ayant un impact écologique fort, avec un seuil plancher de 35%. Historiquement, le suivi de cette poche intégrait la trésorerie. Afin de garantir une mesure moins volatile, le pourcentage d'actifs durables est désormais calculé hors trésorerie. La définition de Relyens du terme « investissement durable » intègre les investissements environnementaux (obligations « green », fonds article 8 et 9 avec un objectif environnemental et/ou favorisant la biodiversité, immobilier à haute performance environnementale labellisé ou certifié) ainsi que les investissements sociétaux (Obligations durables, les prêts EPS ou CH, Fonds collectivités, Fonds article 8 ou 9 favorisant l'accès et la qualité des soins, Immobilier favorisant l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie).

En complément du suivi des investissements durables, des KPI extra financiers du portefeuille d'investissement sont également monitorées dans le rapport Art 29 LEC en reprenant les critères suivants :

- **Données ESG** : bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux ESG sur les lignes détenues ;
- **Données Climat** :
 - Taxonomie : permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la taxonomie,
 - Température : analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques,
 - Biodiversité : mesurer l'impact des actifs du portefeuille de Relyens sur les différents actifs du capital naturel,
 - Emissions Carbone : pour évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émanant des trois principales catégories - Scopes 1, 2 et 3, Relyens établit un bilan carbone spécifique à ses

⁴ Freedom House : organisation indépendante américaine qui évalue chaque année le niveau de liberté politique et des droits civils dans les pays, en les classant notamment comme « free », « partly free » ou « not free ».



portefeuilles d'investissement, afin de compléter le dispositif de suivi climat. Ce bilan vise à quantifier l'empreinte carbone totale associée aux actifs détenus (cotés, non cotés et immobiliers). En complément, l'évaluation de l'intensité carbone globale du portefeuille offre par la suite l'opportunité de positionner le Groupe dans une démarche de transition et de décarbonation du portefeuille.

La prise en compte des actifs classés durables intègre également les thématiques de la norme E4 (biodiversité et écosystèmes), en revanche, les normes E2, E3 et E5 ne sont pas couvertes à savoir la pollution, l'eau et les ressources marines, la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que l'utilisation des ressources et l'économie circulaire.

➤ **Pilotage et transparence**

La gouvernance de cette politique est assurée par le Conseil d'administration, le Comité financier et le Comité Placements de Relyens. Ces instances supervisent la mise en œuvre des objectifs d'investissement responsable.

En matière de transparence, Relyens publie chaque année un rapport détaillé sur la conformité à l'article 29 de la Loi Énergie-Climat. Ce rapport, qui présente l'impact extra-financier de ses investissements, est accessible au public :

<https://www.relyens.eu/fr/wp-content/uploads/sites/4/2025/06/RELYENS-Rapport-Loi-Energie-climat-FRA-25A.pdf>

2.2.3.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)

En 2022, Relyens a réalisé son premier Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur l'ensemble du périmètre Groupe, sur les 3 scopes. Ce bilan a permis de structurer la stratégie bas carbone autour de 4 leviers.

Les 3 premiers visaient à réduire nos émissions de GES en s'engageant à :

- Choisir et challenger les investissements
- Engager les parties prenantes
- Repenser les déplacements professionnels

Le dernier levier visait à maîtriser l'évolution des émissions en s'engageant à contenir l'inflation numérique.

De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre sur l'ensemble de ces dimensions, ainsi qu'en réponse au risque physique climatique identifié. Parmi les plus significatives, les actions menées sont détaillées ci-dessous. Ces dernières concernent les étapes préalables à la tarification du contrat, les activités propres de l'entreprise et, en aval, la gestion du portefeuille d'investissement.

a) Actions préalables, lors de la tarification

Pour atténuer les risques liés au changement climatique, Relyens a engagé plusieurs actions stratégiques afin de renforcer sa résilience et celle de ses clients face aux phénomènes extrêmes. Voici les principales initiatives :

- **Mise en place d'un dispositif d'analyse avancée (2024)**

Depuis 2024, Relyens a implanté un système d'analyse avancée permettant d'évaluer avec précision les expositions climatiques et impacts environnementaux. Ce dispositif constitue une réponse proactive face à des phénomènes comme les inondations, les incendies et les vagues de chaleur.

- **Analyse des données climatiques et identification des zones à risque**

Grâce à l'exploitation de données détaillées et actualisées, Relyens peut désormais mieux analyser le risque de concentration d'exposition climatique de son portefeuille. Cette capacité d'analyse permet de cibler les zones les plus exposées aux risques climatiques extrêmes et d'orienter les ajustements stratégiques en conséquence.

- **Adaptation des stratégies de tarification et des modèles économiques**

L'intégration des données sur les risques climatiques contribue à ajuster les stratégies de tarification. Cela permet de limiter les déséquilibres financiers causés par l'augmentation du volume de sinistres tout en assurant la stabilité du modèle économique de l'organisation.



- **Renforcement de l'accompagnement client**

Relyens intensifie son accompagnement auprès de clients très exposés aux aléas climatiques en leur proposant des solutions personnalisées pour réduire leur vulnérabilité aux aléas climatiques. Cette approche proactive permet d'accroître la résilience des assurés face aux événements extrêmes.

Ces actions sont réalisées sur le portefeuille clients de Relyens Mutual Insurance et s'inscrivent dans une démarche continue, sans horizon temporel défini.

b) Actions liées à l'activité propre de Relyens en lien avec les émissions de Gaz à Effet de Serre

- **Activités d'indemnisations – Poste d'émissions : Utilisation des produits et services vendus**

Les activités d'indemnisation génèrent des émissions liées :

- Aux déplacements des partenaires de Relyens qui interviennent dans le cadre de ces indemnisations ;
- Aux réparations réalisées avec les sommes versées.

Les déplacements liés aux activités d'indemnisation en responsabilité civile médicale sont réduits par une promotion des visio-expertises, par la résolution des dossiers à l'amiable et par un maillage géographique fin de notre réseau d'experts.

L'intégration récente de ce pan des activités du Groupe à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre apporte un premier éclairage, qu'il conviendra de compléter par un plan d'action spécifique.

Les activités d'indemnisation RCM sont actuellement en pleine restructuration, passant d'une gestion décentralisée à une gestion européenne, intégrant toutes les filiales du Groupe. Cette gestion centralisée permettra, une fois son architecture posée, d'identifier et d'activer plus efficacement les leviers à disposition de Relyens.

- **Déplacements et mobilités – Postes d'émissions : Voyages d'affaires - Actifs loués en amont – Consommation d'énergie - Déplacements domicile travail des salariés**

Relyens agit sur les déplacements professionnels et sur les déplacements domicile-travail afin de réduire les émissions liées aux transports, tout en préservant la qualité de la relation avec ses clients-sociétaires.

Déplacements professionnels :

- L'ensemble des personnels itinérants est formé à l'écoconduite ;
- Une électrification progressive de la flotte automobile a été engagée, avec un objectif de 100 % de véhicules électriques d'ici fin 2026. Alors que la part de véhicules électriques représentait 45% du parc automobile de Relyens au 31 octobre 2024, elle en représente 72% au 31 octobre 2025 ;
- Un calendrier de covoiturage inter-sites a été mis en place et le recours à la visio-expertise est accru, notamment dans les activités IARD qui affichent un taux de plus de 80% de visioconférence ;
- La configuration des équipements informatiques à distance est dorénavant effectuée localement, évitant les transports vers le siège de Lyon.
-

Tous ces efforts combinés ont permis des résultats probants :

- Entre 2023 et 2024, les déplacements en avion ont chuté de 24,5%, au profit des trajets en train qui ont augmenté de 12,9 % ;
- L'électrification de notre flotte automobile permet à Relyens d'économiser 254 tonnes de CO2 en 2024, grâce à 251 422 kWh d'électricité consommés et 28 249 litres d'essence épargnés.

Déplacements domicile-travail :

Les collaborateurs de Relyens peuvent bénéficier de jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine, ce qui diminue fortement les déplacements domicile-travail. Ainsi, en 2024, plus de 70 000 jours de télétravail ont été pris par les collaborateurs en France. La promotion des mobilités douces passe par :

- Un forfait mobilité durable, encourageant l'usage du vélo, du covoiturage et de l'autopartage ;
- La création d'abris vélos sécurisés ;
- Une prise en charge à hauteur de 75 % des abonnements de transport en commun de nos collaborateurs.



- **Consommations énergétiques**

Relyens cherche à optimiser la performance énergétique de ses bâtiments, via notamment les mesures suivantes :

- La rénovation énergétique des sites (isolation, modernisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation) ;
- La mise en place d'une gestion technique centralisée pour piloter en temps réel les consommations ;
- La récupération de la chaleur des salles informatiques pour chauffer 1 500 m² de bureaux sur le site de Vasselay, générant une économie d'énergie de 7 % ;
- La réduction de la climatisation dans les data centers ;
- La réflexion sur le remplacement progressif des chaudières gaz par des pompes à chaleur.

- **Déchets**

Relyens agit sur l'ensemble du cycle de vie de ses déchets : évitement, réduction, tri, réemploi et valorisation. La politique de gestion des déchets du Groupe fixe les objectifs suivants à horizon 2050 :

- - 90 % de déchets industriels banals ;
- - 50 % de plastiques ;
- - 25 % de biodéchets ;
- - 80 % de fluides frigorigènes.

Soit une réduction moyenne globale de 43 % de l'ensemble des déchets produits.

Les leviers principaux activés sont :

- Le réemploi du mobilier et du matériel informatique via des partenariats associatifs et avec un reconditionneur ;
- Le tri des biodéchets, assorti d'un déshydrateur et de composteurs ;
- La réduction du nombre d'impressions.

L'expérience du site de Vasselay, certifié ISO 14001 depuis 22 ans, et ayant réduit ses déchets de 54% entre 2018 et 2023, ouvrira la voie aux autres sites.

- **Achats – Poste : Biens et services achetés et Biens d'investissements :**

Relyens a pris des engagements en matière de politique d'achats, dont la traduction opérationnelle est en cours :

- Le Groupe est signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) ;
- Par ailleurs, un travail est engagé pour intégrer progressivement des critères RSE dans les processus de sourcing et renforcer le dialogue avec nos fournisseurs sur la performance environnementale.

L'allongement du cycle de vie des appareils

Cet axe se décline aussi bien sur le parc informatique des collaborateurs de Relyens que sur les serveurs que le Groupe opère.

- **Parc informatique de nos collaborateurs**

Une exigence sur la qualité du matériel sélectionné permet de garantir une durée de vie intéressante aux équipements. Ainsi, 100% de nos ordinateurs et tablettes sont labellisés TCO ou Epeat Gold.

Relyens souscrit des garanties de trois ans pour les ordinateurs et smartphones et la réparation des matériels est systématisée sur les trois premières années du cycle de vie. Cela est rendu possible par des indices de réparabilité moyens sur le parc : 7,5 pour les ordinateurs et tablettes, et 8,2 pour les smartphones.

Les différents métiers du Groupe sont équipés avec des configurations adaptées à leur usage. Ainsi, des équipements haute performance sont réservés à certains graphistes ou développeurs dont l'activité requiert des équipements haut de gamme.

La durée de vie de nos accessoires est prolongée :

- Les périphériques (clavier, souris, etc.) sont remplacés uniquement en cas de panne majeure ;
- Les coussinets des casques sont remplacés sans changement intégral du casque.



o **Serveurs physiques**

Relyens est attentif à la démarche RSE des partenaires avec lesquels il contractualise pour le matériel (composants utilisés, indice de réparabilité, regroupement des commandes pour la livraison).

La durée de vie des serveurs est prolongée en dédiant aux environnements de préproduction et de développement les serveurs devenus inutilisables en production. La durée de vie des équipements est ainsi doublée.

Le recyclage du matériel obsolète

Les équipements sont valorisés ou recyclés via un partenariat avec un reconditionneur responsable ou par des dons à des associations. Ainsi, en 2024, 256 équipements ont été traités par le partenaire du Groupe, soit une augmentation de 26% par rapport à 2023.

Mobilisation et sensibilisation des collaborateurs

La réussite de la politique Climat repose également sur la mobilisation active des collaborateurs. Les leviers détaillés ci-dessus sont ainsi accompagnés d'actions de sensibilisation internes déployées à grande échelle. Relyens multiplie les formats pour engager ses collaborateurs autour des enjeux environnementaux et sociétaux, parmi lesquels :

- Ateliers citoyens, visant à faire émerger des solutions concrètes adaptées aux enjeux environnementaux de l'entreprise ;
- Animation d'ateliers participatifs : Fresques du climat et de la biodiversité, Chasse au trésor du numérique, Puzzle Climat, Fascinante biodiversité, Escape game déchets, sessions pédagogiques « The Week » sur le bilan carbone, etc ;
- Défi Ma Petite Planète : 228 collaborateurs actifs en 2023 et 217 en 2025 ;
- Conférences et podcasts destinés à approfondir la compréhension des défis climatiques : Playlist « RSE et durabilité » sur notre plateforme de formation en ligne.

À fin septembre 2025, nous comptabilisons 1 880 participations aux actions et événements RSE.

Par ailleurs, la stratégie d'engagement a été présentée en assemblée générale par le Directeur général avec la diffusion de notre rapport d'engagement sociétal.

Enfin, pour encourager la mobilisation de chacun, un indicateur valorisant la participation aux événements a été intégré dans le contrat d'intéressement.

Ces actions illustrent l'engagement de Relyens dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et la transition écologique. Cette stratégie, pilotée par une gouvernance rigoureuse, repose sur des actions concrètes, des objectifs clairs et des indicateurs de suivi. Elle permet de conjuguer impact environnemental positif, performance économique et innovation durable au service des parties prenantes. Ces actions seront reconduites pour l'année 2026.

c) Actions liées au Portefeuille d'investissement

• **Acquisition d'un outil de monitoring ESG**

Un nouvel outil de monitoring ESG a été déployé pour assurer le suivi des performances extra-financières du portefeuille d'actifs. Cet outil permet de suivre en temps réel l'alignement des investissements avec les critères ESG, en particulier les objectifs climatiques et sociaux. En 2026, Relyens va renforcer sa dotation d'outil de monitoring avec l'accès à un fournisseur de données permettant une granularité ligne à ligne ainsi qu'une analyse qualitative plus développée.

• **Suivi des indicateurs**

Relyens suit et mesure l'impact ESG de son portefeuille comme détaillé précédemment dans la partie suivi et évaluation extra-financière.

• **Renforcement de la stratégie ISR**

La stratégie ISR de Relyens inclut des exclusions rigoureuses basées sur des critères financiers, environnementaux et éthiques :



- Les sociétés sont exclues si elles réalisent plus de 0 % de leur chiffre d'affaires dans des Industries sensibles : tabac, alcool (production et vente) et charbon thermique (extraction et forage) ;
- Les sociétés sont exclues si elles réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans :
 - o **le secteur énergétique** : pétrole, gaz et gaz de schiste (extraction et forage),
 - o **le secteur agricole et agrochimique** : huile de palme, produits agrochimiques et pesticides (production) ;
- Sont également exclus :
 - o les créances investissant dans les armes controversées (mines anti personnel, bombes à sous-munitions) telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ; armes biologiques ; armes chimiques (type phosphore) ;
 - o les matières premières et le bitcoin ayant des impacts environnementaux négatifs.

Relyens assure également un contrôle strict du risque de controverse, veillant à ne pas investir dans des entreprises exposées à un niveau de controverse jugé important ou sévère ainsi que celles ayant un score risque ESG important. Ces exclusions sont appliquées selon la disponibilité des données.

Ressources allouées

Relyens a valorisé les ressources en Équivalents Temps Plein (ETP) affectées à la gestion des enjeux matériels identifiés, renforçant ainsi sa capacité à atteindre ses objectifs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Enjeu	Montant alloué en 2025 (en milliers d'euros)
Aléas physiques climatiques	110
Exposition et impact des investissements au regard du changement climatique	147
Impacts environnementaux des investissements	73

Relyens engage également d'autres coûts Opex et Capex (prestataires externes, outils d'analyse des risques, etc.). Bien qu'importants, ces coûts restent non matériels à l'échelle du Groupe et ne sont donc pas valorisés dans le présent rapport.

2.2.4. Cibles et indicateurs (E1-4 ; E1-5 ; E1-6 ; E1-9)

2.2.4.1. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)

Relyens n'a pas encore défini d'objectifs chiffrés pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs sont en cours d'élaboration dans le cadre de son plan de transition incluant les trajectoires de décarbonation, avec objectif de publication en 2026. Ce plan vise à établir des cibles précises, en cohérence avec les engagements stratégiques de l'entreprise en matière de lutte contre le changement climatique.

En 2025, Relyens a débuté la réalisation des bilans carbone de son portefeuille d'investissement, en collaboration avec des experts reconnus, et publie les bilans carbonés de la poche immobilier et cotée dans ce présent rapport de durabilité. Les méthodologies des bilans carbone des investissements non cotés sont en cours de réalisation et seront présentées dans le rapport de durabilité 2026.

A travers la mise en place du bilan carbone du portefeuille d'investissement et de son plan de transition, Relyens vise à atténuer les effets du changement climatique en pilotant la réduction des émissions de gaz à effet de serre issues de son activité d'investissement. De même, ce plan de transition vise également à identifier des alternatives aux investissements les plus émissifs, et donc à financer des solutions permettant aussi l'adaptation aux changements climatiques (énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles, etc.)

A date, Relyens n'a pas défini d'objectif spécifique pour atténuer les IROs matériels identifié relatif à son activité propre. En revanche, concernant son portefeuille d'investissements, la cible de 40 % d'actifs durables à fin 2025 a été déterminée à partir du pourcentage d'investissements durables au 31/12/2023, qui s'élevait à 36,3 %. Cette cible a été validée en Comité Placements. Les actifs durables sont les actifs qui répondent à un des critères environnementaux ou sociétaux ci-dessous :



- obligations « Green » ;
- fonds classés article 8 ou 9 avec un objectif environnemental ;
- immobilier à haute performance environnementale certifié ou labellisé ;
- obligations durables, prêts à des Etablissements Publics de Santé ou Centres Hospitaliers ;
- fonds classés articles 8 ou 9 favorisant l'accès au soin ;
- immobilier favorisant l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie.

Au 31 décembre 2025, Relyens a porté la proportion d'actifs durables à 43,2 % vs 39,8 % au 31/12/2024.

Le périmètre retenu correspond au portefeuille de Relyens Mutual Insurance et de Relyens Life Insurance, retraité des filiales d'exploitation, à l'exception de Relyens Innovation Santé, considérée comme un placement au sens de la charte de gestion financière.

L'augmentation de l'indicateur s'explique en partie par la correction et la prise en compte de fonds de Private Equity, et de green et social bonds non pris auparavant ainsi que l'acquisition de nouveaux titres.

2.2.4.2. Consommations et mix énergétiques (E1-5)

Relyens publie ci-dessous sa consommation et son mix énergétique :

Consommation d'énergie et mix énergétique		2025
1 - Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)		-
2 - Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)		657
3 - Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)		217
4 - Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)		-
5 - Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)		150
6 - Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)		1 024
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)		33%
7 - Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)		1 409
Part des sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)		46%
8 - Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, compris de la biomasse (comprenant, également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc...) (en MWh)		
9 - Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)		632
10 - Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)		
11 - Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)		632
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)		21%
Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6,7 et 11)		3 065

Dans le cadre du calcul de ses émissions de gaz à effet de serre en Scope 2 – approche market-based, Relyens a analysé l'ensemble des instruments contractuels liés à ses achats d'électricité.

À ce jour, un seul site du Groupe, situé à Madrid, bénéficie d'un instrument contractuel reconnu par le GHG Protocol pour réduire l'intensité carbone de son électricité consommée. Il s'agit d'un contrat d'électricité verte reposant sur des Garanties d'Origine (GO), de nature unbundled⁵. Le contrat, intitulé « Energia 100% Renovable » et fourni par Iberdrola, permet d'attribuer un facteur d'émission nul à la part d'électricité couverte, conformément aux principes du Scope 2 market-based.

Les autres sites du Groupe ne disposent pas, à ce stade, d'instruments contractuels spécifiques, qu'ils soient bundled ou unbundled, permettant d'associer des attributs de production bas-carbone à leur électricité.

⁵ Signifie que les Garanties d'Origine sont achetées séparément de l'électricité fournie



La part d'électricité consommée par Relyens couverte par les Garanties d'Origine du site de Madrid représente 1,1 % de la consommation totale d'électricité du Groupe.

Relyens ne dispose d'aucun contrat d'approvisionnement direct auprès de producteurs renouvelables (contrats « bundled »).

2.2.4.3. Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (EI-6)

Relyens a conduit une évaluation complète de ses émissions de Gaz à Effet de Serre, selon les principes méthodologiques du GHG Protocol.

Méthodologies, hypothèses et périmètre d'analyse :

Relyens a effectué le calcul de ses émissions sur un périmètre correspondant à celui de ses comptes consolidés. La filiale Amalfi Analytics n'a pas été incluse dans le bilan carbone en raison de son activité non significative à l'échelle du groupe.

Relyens ne possède pas de contrôle opérationnel sur d'autres sociétés, à l'exception de celle mentionnée ci-dessus.

Dans le cadre de cet exercice de publication du rapport CSRD, et en progression par rapport à l'exercice précédent, Relyens publie l'empreinte carbone de 62 % de son portefeuille d'investissement, incluant les actifs immobiliers et les actifs cotés du groupe.

La note méthodologique et les hypothèses concernant le calcul des émissions de Gaz à Effet de Serre sont présentées en **6.1 Annexe 1 – Note Méthodologique BEGES**.

En annexe 2 sont présentés l'ensemble des facteurs d'émissions utilisés.

➤ Données utilisées

Les émissions de **GES Scope 3** ont été calculées essentiellement à partir de données financières et de données d'activités. Les données concernant les fournisseurs, les achats de services et de biens d'équipement proviennent des dépenses enregistrées dans les journaux comptables consolidés.

Pour déterminer les données à intégrer dans le calcul du BEGES⁶, Relyens a réalisé une cartographie complète de ses flux afin d'identifier les catégories du Scope 3 à prendre en compte.

Aucune donnée primaire spécifique n'a été collectée, à l'exception de l'empreinte carbone d'un de nos courtiers délégués, représentant moins de 0,1 % des émissions du Scope 3. Pour le reste, des facteurs d'émission monétaires sectoriels ont majoritairement été appliqués en fonction des dépenses.

⁶ Bilan d'émissions de gaz à effet de serre



Relyens présente ci-dessous le résultat du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) :

	Jalons et années cibles							Cible annuelle en % / Année de référence
	Année de référence	2024	2025	% N/N-1	2025	2030	2050	
Émissions brutes de GES de scope 1 (teqCO2)								
Émissions brutes de GES de scope 1 (teqCO2)		446	209	-53%				
<i>Pourcentage d'émissions de GES de scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)</i>								
Émissions de GES de scope 2								
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur la localisation (teqCO2)		90	114	28%				
Émissions brutes de GES de scope 2 fondées sur le marché (teqCO2)		110	101	-8%				
Émissions significatives de GES de scope 3								
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO2)		12 394	286 605	2 152%				
1 - Biens et services achetés		6 253	6 537	5%				
2 - Biens d'investissement		637	501	-21%				
3 - Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)		128	82	-36%				
4 - Transport et distribution en amont		4	2	-34%				
5- Déchets produits lors de l'exploitation		36	14	-61%				
6 - Voyages d'affaires		408	160	-61%				
7 - Déplacements domicile travail des salariés		548	654	19%				
8 - Actifs loués en amont		534	327	-39%				
9 - Acheminement en aval		34	10	-70%				
10 - Transformation des produits vendus		-	-	-				
11 - Utilisation des produits vendus		3 791	4 980	31%				
12 - Traitement en fin de vie des produits vendus		22	36	62%				
13 - Actifs loués en aval		-	-	-				
14 - Franchises		-	-	-				
15 - Investissements		0	273 302	-				
Émissions totales de GES								
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO2)		12 930	286 928	2 119%				
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) teqCO2)		12 950	286 915	2 116 %				

Les émissions de GES s'élèvent à 0,4 tonne équivalent CO₂ par millier d'euros de chiffre d'affaires (location-based et market-based). En 2024 le montant était de 0,02 tonne en lien avec l'absence de calcul des émissions du poste 15 – Investissements.



Le chiffre d'affaires (723 M€) utilisés pour le calcul correspond au chiffre d'affaires Groupe et aux lignes « Primes brutes » et « Chiffre d'affaires ou produit des autres activités » dans la partie **2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE** du rapport de gestion.

Le poste « Investissements » représente 95,3 % des émissions du groupe. Nous détaillons ci-dessous le détail par catégorie d'actifs.

	Emetteurs privés	Emetteurs publics (Souverains)	Green bonds	Fonds coté	Immobilier	Total
Scope 1 tCO ₂ e	8 103			24	311	8 438
Scope 2 tCO ₂ e	2 940			32	647	3 618
Scope 3 tCO ₂ e	190 402			160	2 799	193 360
Emissions tCO ₂ e Pays		51 608				51 608
Emissions carbone évitées tCO ₂ e			51 838			
Emissions carbone induites tCO ₂ e			16 277			16 277
Total	201 444	51 608	16 277	215	3 757	273 302

2.2.4.4. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)

Avec un chiffre d'affaires et des provisions majoritairement liés à son activité de Responsabilité Civile Médicale, la divulgation au niveau de Relyens des informations relatives aux effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat sur son activité équivaut à donner une information précise et exploitable sur la ligne d'activité de la RC médicale en Europe, et aura pour double conséquence la déstabilisation de ce marché et la distorsion de la concurrence au détriment de Relyens.

2.2.4.5. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Relyens n'a pas identifié d'indicateurs propres à communiquer en lien avec les IRO matériels identifiés en dehors de ceux mentionnés dans la partie **2.2.4.1 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)**.

2.3. Pollution, Eau et Ressources Marines, Biodiversité et Ecosystème, Utilisation des Ressources et Economie circulaire (E2-E5)

Les normes ESRS E2 à E5 s'appliquent à Relyens uniquement pour son portefeuille d'investissements. En l'absence d'une analyse environnementale complète de son portefeuille, certaines thématiques n'ont pas pu être exclues. Relyens ne dispose donc pas, à ce stade, de politiques et d'actions spécifiques sur ces sujets. Relyens travaillera au cours de l'année 2026 à analyser plus précisément son portefeuille d'investissements sur les thématiques et enjeux relatifs aux normes E2 à E5.

Pour autant, le Groupe est fortement engagé sur les enjeux environnementaux comme détaillé dans la partie précédente.

Relyens détaille l'impact, le risque et l'opportunité matériels dans la partie « Impacts environnementaux des investissements » de la section **1.4.2**.

2.3.1. Gestion des impacts, risques et opportunités

2.3.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Ces éléments, à savoir la description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés à l'environnement, ont été développés en détail dans la partie **1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)**.



2.3.1.2. Politiques

Relyens en dispose pas de politique couvrant les sujets relatifs aux normes E2 à E5.

2.3.1.3. Actions et ressources

En 2025, Relyens a renforcé ses moyens humains avec le recrutement d'une Chargée de mission ESG & Climat. Par ailleurs, des travaux ont été engagés sur la thématique de la biodiversité. Une charte dédiée sera finalisée début 2026.

2.3.2. Cibles et indicateurs

Relyens a un indicateur et une cible couvrant la thématique de la biodiversité en lien avec le taux d'actifs durable détaillé dans la section **2.2.4.1.**

Il n'y pas d'autres cibles et indicateurs en lien avec les impacts, risques et opportunités identifiés.



3. Responsabilité sociale

3.1. Personnel de l'entreprise

3.1.1. Stratégie

3.1.1.1. Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour comprendre la façon dont Relyens prend activement en compte ses parties prenantes, à travers un dialogue multiple avec ces dernières, veuillez consulter les sections **1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)** et **1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)**.

3.1.1.2. Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Les exigences de publication liées à l'ESRS 2 SBM-3 — *Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique* (partie intégrée dans l'ESRS 2) sont abordées dans la section **1.3.3** du présent rapport : **Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)**.

Le détail des impacts, risques et opportunités matériels sont précisés dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**.

3.1.2. Gestion des impacts, risques et opportunités

3.1.2.1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise (SI-1)

Nous détaillons ci-après les principaux éléments des politiques mises en place par Relyens afin de gérer et atténuer dans certains cas les impacts, risques et opportunités identifiés et décrits dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**.

Les politiques exposées ci-dessous s'appliquent à toutes les entités employeurs du Groupe à l'exception des **succursales** de Relyens Proactive Solutions et de Relyens Mutual Insurance en Allemagne, ainsi que de Mantic Data Europe, en cours d'intégration. Ces exceptions sont liées à la taille réduite des effectifs concernés ou au processus d'acquisition.

Le Département des Ressources Humaines et Change Management est chargé de la mise en œuvre, de la **surveillance** et de la mise à jour régulière des politiques. Ce département relève de la responsabilité du Directeur de ce département, soutenu par des équipes spécialisées au sein de différentes entités.

a) La politique Qualité de Vie et Conditions de Travail

Relyens, en tant qu'Entreprise à Mission, place l'épanouissement professionnel au cœur de sa stratégie. La **politique** de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) reflète l'engagement de Relyens à créer un environnement où chaque collaborateur peut s'épanouir pleinement. Cette approche s'aligne parfaitement avec les valeurs mutualistes et la mission d'agir pour l'intérêt général du Groupe.

La **politique de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)** de Relyens vise à **prévenir l'impact négatif à court terme** identifié des activités de l'entreprise sur ses propres employés. En s'appuyant sur une approche exemplaire et complète, cette politique permet également à Relyens d'anticiper les conséquences matérielles d'une détérioration des conditions de travail. Les éléments clés de cette politique sont détaillés ci-dessous.

La politique QVCT de Relyens est composé de 4 piliers :

- i. Équilibre vie professionnelle/vie personnelle
- ii. Sécurité et santé au travail
- iii. Développement professionnel
- iv. Communication et collaboration



i. Equilibre vie professionnelle / vie personnelle

Relyens déploie depuis plusieurs années une politique qui place l'humain au cœur de son organisation et offre à chacun la possibilité, dans un cadre responsabilisé, d'organiser librement son activité.

En promouvant un télétravail flexible, les collaborateurs choisissent librement leur lieu de travail en fonction de leurs besoins. Ce dispositif repose sur des accords d'entreprise, des chartes ou des règles internes selon les entités. Des formations régulières au management et au travail hybride sont proposées pour améliorer la communication, l'organisation et la collaboration. De plus, des plages horaires élargies permettent une meilleure flexibilité pour concilier vie personnelle et professionnelle.

Également, Relyens déploie désormais dans l'ensemble de ses bureaux européens le Flex office pour favoriser la mobilité dans les espaces de travail et développer ainsi les échanges et la communication sur site.

Dans chaque pays, ce cadre très ouvert et flexible s'accompagne d'une offre en matière de soutien aux collaborateurs dans le cadre de cet équilibre vie privée / vie professionnelle :

- soutien aux salariés aidants,
- soutien à la parentalité,
- soutien aux collaborateurs en situation de handicap,
- soutien aux collaborateurs traversant une période personnelle difficile.

Cette offre se matérialise par la mise à disposition de services qui sont, pour tout ou partie, pris en charge par Relyens.

ii. Sécurité et santé au travail

Relyens s'assure à tout moment, d'être conforme aux réglementations en matière d'hygiène et de sécurité afin d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

Que ce soit dans le cadre du dialogue social ou de manière plus générale, Relyens déploie des politiques RH qui intègrent la prévention des risques professionnels dans l'ensemble de ses plans d'actions. Ainsi en France, un plan annuel de prévention est conçu et discuté avec les partenaires sociaux pour structurer l'ensemble des actions portant sur :

- la prévention des risques routiers, au regard de l'activité commerciale du Groupe,
- la prévention des risques physiques sur site comme le risque incendie,
- la prévention des risques psychosociaux comme toute activité de service et tel que Relyens le propose à ses clients.

Des dispositifs de soutien aux collaborateurs sur certains risques sont proposés par Relyens ainsi que des actions de prévention.

De même, des actions de promotion de la convivialité (livraison de fruits) et de l'animation des sites (événements internes) de Relyens sont régulièrement proposées afin de faire vivre la convivialité en entreprise. Les instances sociales sont en outre régulièrement incitées à contribuer à l'animation des sites.

De nombreuses initiatives concrètes sont mises en place autour de plusieurs thématiques :

- **Bien-être physique** : les collaborateurs ont accès à une salle de sport sur site, favorisant une activité physique régulière. Nous organisons également des sessions de sport en groupe, telles que des cours de yoga ou de fitness, pour encourager le dynamisme et la santé physique.
- **Bien-être social et collectif** : Relyens met en place des événements fédérateurs, comme des séminaires d'équipe, des challenges sportifs, des petits-déjeuners, des afterworks et des journées "Pet Day", où les collaborateurs peuvent amener leurs animaux de compagnie au travail (chien et chat uniquement), créant une ambiance conviviale et détendue.
- **Soutien à la vie personnelle** : grâce à ses plateformes digitales, Relyens facilite l'accès à des services dédiés à la parentalité, aux transports, aux loisirs et à des avantages concrets comme des cartes cadeaux pour des activités culturelles ou sportives. Une conciergerie digitale est également disponible pour aider à la gestion du quotidien (réservation de services et d'événements etc.).
- **Santé globale** : les collaborateurs bénéficient de programmes d'accompagnement (jusqu'à des programmes complets dans certains pays) pouvant incluant des conseils sur la nutrition, des ateliers sur la gestion du stress, ainsi que des ressources sur la santé environnementale pour un cadre de travail sain et durable à travers des modules e-learning et des vidéos en ligne.



- **Soutien psychologique** : une ligne d'écoute psychologique est mise à disposition de tous, offrant un accompagnement confidentiel face aux difficultés personnelles ou professionnelles, avec un accès à des professionnels pour les soutenir.

À travers ces initiatives, Relyens s'engage à créer un environnement de travail épanouissant, où chacun peut trouver l'équilibre entre bien-être personnel et performance professionnelle.

iii. Développement professionnel

Relyens a mis en place un dispositif de développement professionnel basé sur la responsabilisation de chacune et chacun en offrant les ressources aux collaborateurs.

Chaque collaborateur est suivi individuellement par un Responsable RH dédié, qui l'accompagne lors de son intégration, de son évolution professionnelle, de sa mobilité ou pour toute autre situation liée aux ressources humaines.

Le développement professionnel passe par :

- Un **parcours d'intégration** qui débute en amont de l'arrivée dans l'entreprise à travers une étape d'*onboarding*, qui favorise la compréhension de l'entreprise, de sa stratégie, de son organisation et de ses métiers afin de faciliter la prise de fonction et l'intégration ;
- Un dispositif d'évaluation rythmé par 3 moments dans l'année entre chaque collaborateur et son manager, donc l'un consacré au développement professionnel (souhait de mobilité, besoin de formation, développement linguistique...)
- **Des rencontres** avec les équipes RRH ou de Développement RH Groupe dans le cadre d'une candidature interne sur une opportunité professionnelle. L'ensemble des postes à pourvoir par le groupe Relyens sont diffusés en interne dans l'espace Mobilité ainsi que sur le site externe Relyens.eu ;
- La **mobilité interne** ou l'enrichissement des missions : l'évolution professionnelle peut passer par un élargissement des missions dans le même poste et une prise de responsabilité plus importante ; elle peut aussi passer une mobilité interne et/ou géographique, soutenue par le programme de mobilité européenne de Relyens, qui permet pendant quelques mois d'aller découvrir une autre entité ;
- Un **plan de développement de compétences** : chaque année, Relyens anticipe les besoins de formation tant collectifs qu'individuels en tenant compte des compétences dont le Groupe a besoin. Ce plan s'enrichit des demandes de formation individuelle qu'un collaborateur peut demander à tout moment dans l'année et qui font l'objet d'un échange préalable tant avec le management qu'avec les Ressources Humaines.

Ce dispositif est enrichi par un campus digital offrant divers contenus, tels que des modules e-learning, des vidéos et des cours distanciels. Ces ressources, organisées en playlists thématiques, sont accessibles librement à tous les collaborateurs. Au cours de l'année, Relyens déploie en complément des programmes de formation obligatoire qui visent à assurer le maintien des compétences. Enfin, la nouvelle démarche de feedback permet à chacune et chacun, dans un cadre sécurisé visant à contribuer à son développement personnel, d'identifier ses points d'appui et ses axes de progrès en termes de développement au sein de Relyens dans le cadre de ses collaborations avec ses collègues.

iv. Communication et collaboration

Le groupe Relyens s'est construit au cours des 10 dernières années en mettant en avant le principe de la collaboration, que ce soit dans son fonctionnement matriciel, qui favorise la recherche de solution collaborative, ou à travers l'organisation-même du Groupe, qui favorise la recherche de coopération et de collaboration pour assurer le succès collectif.

C'est aussi la possibilité pour chacun de s'exprimer librement au sein de son équipe, et en particulier à travers le baromètre interne de Relyens ; à rythme régulier, chaque collaborateur est questionné sur sa perception sur les thématiques telles que : la gestion des ressources humaines, la communication, la stratégie, le management, les conditions de travail... Cela permet à chaque équipe, dans un cadre anonymisé, d'analyser les résultats collectifs et d'identifier ensemble les pistes d'amélioration.



b) La politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Relyens met en œuvre une politique de GPEC proactive pour anticiper les évolutions des métiers et des compétences, en lien avec les transformations technologiques (intelligence artificielle, data, réglementation RGPD, digitalisation). Cette politique vise à assurer l'adéquation entre les besoins stratégiques du Groupe et les aspirations professionnelles des collaborateurs.

Cette politique est détaillée ci-dessous et permet de comprendre comment elle permet à Relyens de :

- **Saisir une opportunité stratégique à court terme**, en mettant en place une politique de formation structurée et alignée sur les axes de transformation stratégique de l'entreprise. Cette approche permettra de renforcer son attractivité, d'anticiper les évolutions du marché et de favoriser son développement commercial ;
- **Réduire le risque à court terme de perte de compétitivité**, ainsi que les coûts associés aux départs liés à une politique de formation non alignée avec la stratégie globale de Relyens. Une telle démarche garantira une meilleure rétention des talents et une optimisation des ressources ;
- **Préserver l'employabilité et les perspectives d'évolution des collaborateurs**, en veillant à ce que la politique de formation soit en adéquation avec les besoins et attentes du marché. Une formation inadaptée pourrait non seulement limiter les perspectives internes des employés, mais également impacter négativement la performance et la pérennité de l'entreprise.

Les engagements de cette politique s'articulent autour des axes suivants :

- **Identification des compétences futures** par une analyse régulière des besoins en tenant compte des évolutions du marché ;
- **Développement des compétences** via des plans de formation annuels adaptés aux besoins collectifs et individuels ;
- **Mobilité interne et gestion des talents** pour garantir la continuité des activités et renforcer l'attractivité interne ;
- **Accompagnement au changement** pour faciliter l'adaptation des collaborateurs aux transformations du Groupe.

Les actions clés de la politique sont :

- **Le développement professionnel et la formation continue**

Relyens met à disposition de ses collaborateurs un dispositif de développement professionnel structuré comprenant :

- des **entretiens d'évaluation réguliers** avec les managers pour identifier les besoins en formation et en développement de carrière,
- un **campus digital** offrant un large choix de formations en libre accès sous différents formats (e-learning, vidéos, cours en ligne), couvrant les compétences techniques, linguistiques et comportementales,
- un **plan de formation annuel** ajusté en fonction des évolutions métier et des demandes individuelles des collaborateurs.

- **Un dispositif de mobilité interne et gestion des talents**

Afin de renforcer l'attractivité interne et favoriser les opportunités de carrière, Relyens déploie plusieurs dispositifs :

- **Un programme de mobilité interne et géographique**, incluant des opportunités au sein des différentes entités du Groupe, notamment via le programme de mobilité européenne permettant une immersion temporaire dans une autre entité. En 2025, 14 collaborateurs ont ainsi bénéficié de ce programme et réalisé une mobilité européenne ;
- L'organisation annuelle de **revues de personnel (People Review)**, visant à identifier les talents clés et à proposer des plans de développement individualisés pour assurer la continuité des compétences stratégiques ;
- La diffusion des opportunités de carrière en interne via l'espace Mobilité sur l'intranet du Groupe.



- **Accompagnement RH personnalisé**

Chaque collaborateur bénéficie d'un accompagnement RH individualisé à différents moments clés de son parcours professionnel :

- **Un parcours d'intégration structuré**, débutant avant l'arrivée du collaborateur, pour faciliter sa prise de fonction et sa compréhension de l'organisation ;
- Des rencontres régulières avec les Responsables RH dans le cadre des évolutions internes et des mobilités fonctionnelles ;
- Un dispositif de **feedback structuré**, permettant d'identifier les axes d'amélioration et d'optimiser l'évolution de carrière des collaborateurs.

- **Accompagnement au changement**

Relyens a mis en place une démarche d'accompagnement au changement visant à développer :

- La capacité des collaborateurs à s'adapter aux évolutions du modèle d'affaires et aux transformations organisationnelles ;
- La montée en compétence des porteurs de projets en matière de gestion du changement ;
- Une culture d'agilité et d'initiative au sein des équipes, favorisant la flexibilité et l'innovation.

c) La politique d'égalité professionnelle de Relyens

Relyens s'engage activement à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en intégrant cette ambition dans sa stratégie de responsabilité sociale d'entreprise. Cette politique vise à assurer des conditions de travail équitables et inclusives en mettant en œuvre des actions concrètes au-delà des exigences réglementaires.

Elle contribue également à **réduire la probabilité du risque matériel identifié**, à savoir le risque réputationnel en cas de non-respect des engagements en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

Les principaux objectifs de la politique d'égalité professionnelle de Relyens sont :

- **L'égalité des chances** : garantir un accès équitable à l'emploi, à la formation et aux évolutions de carrière, sans distinction de genre.
- **L'équité salariale** : veiller à une rémunération juste et équilibrée pour des fonctions équivalentes.

Les actions clés de la politique reposent sur les axes suivants :

- **Recrutement et intégration :**

- Mettre en place des processus de recrutement équitables et transparents qui attirent un large éventail de candidats diversifiés ;
- Former les recruteurs et les managers aux pratiques de recrutement inclusives et à la sensibilisation aux biais inconscients ;
- Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs par des programmes d'accueil et d'intégration favorisant l'inclusion.

- **Formation et sensibilisation :**

- Organiser régulièrement des formations sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations ;
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'importance de la diversité et de l'inclusion, et promouvoir des comportements inclusifs au quotidien.

- **Égalité salariale et équité :**

- Réaliser des audits réguliers pour assurer l'équité salariale entre les collaborateurs, indépendamment de leur genre, origine ou autre caractéristique ;
- Mettre en place des mécanismes de remontée et de traitement des plaintes concernant les inégalités salariales et les discriminations.

- **Encouragement à la diversité des perspectives**

- Favoriser la diversité des points de vue dans la prise de décision et les projets d'entreprise ;
- Encourager la création de réseaux de collaborateurs et de groupes de ressources axés sur des thématiques de diversité et d'inclusion.



d) La politique inclusion et diversité

La politique Diversité & Inclusion de Relyens traduit l'engagement du Groupe en faveur d'un environnement de travail respectueux, équitable et inclusif, garantissant l'égalité des chances et la prévention de toute forme de discrimination.

Si les motifs de discrimination ne sont pas listés de manière exhaustive dans la politique, celle-ci couvre néanmoins l'ensemble des critères reconnus par la réglementation, notamment l'origine raciale et ethnique, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale, ainsi que toute autre forme de discrimination prévue par le droit de l'Union européenne et le droit national.

La politique vise à valoriser toutes les diversités comme un levier de performance, d'innovation et de bien-être au travail, tout en contribuant pleinement à la responsabilité sociétale du Groupe.

Elle s'inscrit dans le respect des obligations légales et réglementaires en matière de non-discrimination et d'égalité professionnelle, et s'aligne avec les principes de responsabilité sociétale (RSE) portés par Relyens en tant qu'entreprise à mission et groupe mutualiste.

La politique Diversité & Inclusion est pilotée par le Directeur des Ressources Humaines Groupe, rattaché au Directeur général, avec l'appui des équipes RH des différentes entités.

La politique est accessible via les outils internes du Groupe (intranet, plateformes de formation et dispositifs d'alerte).

Engagement de Relyens en matière de droits humains et alignement sur les normes internationales

Il est important de souligner que l'enjeu relatif aux droits humains n'étant pas matériel pour Relyens, les politiques ne traitent pas explicitement de la traite d'êtres humains, du travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants. En revanche, Relyens, s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes ses opérations et relations commerciales. Ces politiques sont guidées par les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et reflète l'engagement du Groupe envers la justice sociale, l'équité et le respect de la dignité humaine.

Les politiques RH de Relyens s'alignent sur les normes internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

La correcte application et la surveillance de ces politiques sont sous la responsabilité du Département Ressources Humaines et Change Management.

Engagement de Relyens pour la Qualité de Vie au Travail, la Sécurité et l'Inclusion

Relyens a mis en place une politique de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), mentionnée précédemment, incluant un volet spécifique consacré à la santé et à la sécurité au travail. Cette politique prévoit l'existence d'un **plan annuel de prévention en France**, élaboré et discuté avec les partenaires sociaux, afin de structurer l'ensemble des actions portant sur la prévention des risques routiers, des risques physiques sur site ainsi que des risques psychosociaux. Relyens dispose également d'une politique dédiée à la prévention des risques psychosociaux déployée depuis 2024 pour renforcer la prise en charge de ces enjeux majeurs.

En 2025, Relyens a renforcé son engagement en matière de diversité et d'inclusion à travers de nombreuses actions concrètes. Un parcours digital dédié a été déployé depuis 2024 pour les nouveaux collaborateurs, afin de sensibiliser plus largement aux enjeux d'inclusion et de lutte contre les discriminations. Une conférence spécifique a également été organisée pour approfondir ces thématiques et encourager le dialogue au sein du groupe.

Enfin, Relyens a organisé, dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), une semaine dédiée au handicap, ponctuée de plusieurs ateliers de sensibilisation et de communications à destination des collaborateurs.

Ces actions complètent la politique de diversité et d'inclusion, ainsi que la politique d'égalité professionnelle adoptées en 2024, qui visent à promouvoir un environnement de travail inclusif et équitable. Elles reposent notamment sur :

- des dispositifs de sensibilisation et de formation destinés à tous les collaborateurs ;



- des mécanismes de signalement et de traitement des situations d'inégalité ou de discrimination, garantissant une prise en charge efficace, confidentielle et transparente.

L'ensemble de ces initiatives illustre la volonté de Relyens de favoriser l'égalité des chances, de prévenir toute forme de discrimination et de garantir un cadre de travail sain, respectueux et inclusif pour tous.

3.1.2.2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)

Afin de prendre en compte les intérêts, les points de vue et les droits de ses collaborateurs, Relyens maintient une communication régulière et diversifiée avec son personnel, comme illustré dans le tableau de dialogue avec les parties prenantes. Ces interactions incluent :

- des entretiens individuels a minima bisannuels entre chaque manager et son collaborateur au cours duquel sont évoqués les besoins de formations, le bilan des objectifs de l'année précédente et la fixation des objectifs futurs, les souhaits d'évolution et de mobilité ;
- les réunions fréquentes (1 fois par mois) entre la Direction des Ressources Humaines et les instances de représentation du personnel au cours desquelles sont évoqués notamment les enjeux ESG de Relyens.

En complément, Relyens s'appuie sur un baromètre social interne (plateforme Octomine) pour évaluer régulièrement le bien-être des salariés via des questionnaires bimensuels. Ces enquêtes permettent d'analyser les perceptions des collaborateurs, d'identifier les axes d'amélioration et d'adapter les politiques RH en conséquence. L'objectif est de promouvoir un environnement de travail sain et épanouissant, tout en répondant aux besoins exprimés par les employés.

Relyens échange ainsi directement avec ses effectifs mais également par l'intermédiaire des représentants du personnel. Le Directeur du Département Ressources Humaines et Change Management, avec l'appui de ses équipes spécialisées, veille à ce que ces interactions aient lieu et que les résultats influencent l'évolution des actions mises en place.

3.1.2.3. Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)

En tant qu'Entreprise à mission depuis juin 2021, le groupe Relyens s'engage à mener ses actions en cohérence avec sa mission sociétale, inscrite dans ses statuts. Cet engagement se traduit par des procédures rigoureuses visant à identifier, réparer et prévenir les impacts négatifs sur ses effectifs, ainsi qu'à mettre en place des canaux d'expression et de recours accessibles à tous.

Comme évoqué dans la partie **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**, un impact négatif matériel à court terme a été identifié concernant la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), notamment dans le cadre des activités directes de Relyens. Une dégradation des conditions de travail pourrait avoir des répercussions sur le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs, se traduisant par une augmentation des arrêts de travail, des maladies professionnelles ou encore des risques psychosociaux tels que le stress ou le burnout. Cet impact négatif ne se limite pas à la satisfaction des collaborateurs, mais affecte également la performance globale de l'entreprise, pouvant entraîner une baisse de productivité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Approche générale et procédures de réparation

Les procédures mises en place incluent les actions suivantes :

- **Identification des impacts** : un processus d'évaluation régulier via des enquêtes internes (baromètre RH, feedbacks individuels et collectifs, comités d'écoute) ;
- **Plan d'action correctif** : une analyse des incidents rapportés suivie de plans d'action concrets, validés avec les parties prenantes internes (représentants du personnel, management, RH) ;
- **Mesure d'efficacité** : des indicateurs de suivi sont définis pour garantir l'efficacité des actions mises en œuvre et assurer une amélioration continue.



Canaux de communication pour les effectifs

- **Instances de dialogue social** : participation active du Comité Social et Economique et CSSCT (Comités de Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ;
- **Enquêtes anonymes** : les collaborateurs peuvent donner leur niveau de satisfaction et leur avis par le biais des enquêtes Octomine ou de questionnaires de satisfaction de certains prestataires de l'offre QVCT ;
- **Entretien annuel** : les collaborateurs échangent de manière formalisée avec leur manager a minima de manière bisannuelle ;
- **La procédure d'alerte professionnelle** : chaque employé de Relyens a le droit de signaler des situations préoccupantes en toute honnêteté et de manière professionnelle. La procédure d'alerte, alignée sur les huit piliers de la loi Sapin II permet aux collaborateurs de reporter, de manière confidentielle et alternative à la voie hiérarchique, des situations de non-conformité, réparties en 8 catégories :
 - o Conflit d'intérêts, corruption et trafic d'influence
 - o Fraude, détournement et vol
 - o Protection de l'environnement
 - o Santé et sécurité au travail
 - o Discrimination et harcèlement
 - o Conduites ou situations contraire au Code Ethique
 - o Crimes ou délit
 - o Non-respect des lois et règlements

Cette procédure est davantage détaillée dans la partie relative à la politique de procédure d'alerte, **4.1.2.2 Politiques en matière de** Gouvernance. L'entreprise peut être amenée, et cela a été le cas en 2025, à interroger ses collaborateurs via les questionnaires Octomine bimensuel afin d'évaluer leur connaissance de cette procédure. Ces éléments sont accessibles sur les sites interne et externe du Groupe et font l'objet de communications ponctuelles visant à en rappeler l'existence.

- **R'Place, la plateforme digitale du Groupe**, offre aux salariés un accès clair et centralisé aux processus de signalement et aux dispositifs en place. Elle permet à l'ensemble des collaborateurs de se familiariser avec les différents canaux disponibles et les modalités d'accès, garantissant ainsi une meilleure compréhension et utilisation des ressources à leur disposition.

Traitement des plaintes et protection contre les représailles

Relyens a mis en place un mécanisme de traitement des plaintes efficace, structurant le processus de dépôt, d'examen et de résolution des doléances, notamment via :

- Un dispositif d'enregistrement confidentiel permettant une gestion sécurisée des plaintes ;
- Une protection contre les représailles, avec une politique claire de non-discrimination et de sanction des comportements inappropriés ;
- Des formations régulières à l'attention des managers et des collaborateurs sur la gestion des signalements.

Surveillance et évaluation de l'efficacité des dispositifs

La surveillance et l'évaluation de l'efficacité des dispositifs est sous la responsabilité du directeur du Département des Ressources Humaines et Change Management.



3.1.2.4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)

a) Actions clés de l'enjeu QVCT

Les actions clés mises en place pour atténuer à court terme l'impact négatif lié à l'enjeu de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, tout en saisissant l'opportunité associée à la conduite des affaires sont les suivantes :

- la mise à disposition d'équipements et de services tels quels :
 - o une salle de sport au sein des sites de Lyon et de Vasselay favorisant une activité physique régulière ;
 - o une conciergerie physique et digitale permettant d'aider à la gestion du quotidien ;
 - o des plateformes digitales permettant d'accéder à des services dédiés à la parentalité, aux transports, aux loisirs et à des avantages concrets comme des cartes cadeaux pour des activités culturelles ou sportives ;
- **l'organisation** d'événements fédérateurs :
 - o Afterworks
 - o Journées « Pet Day »
 - o Challenges sportifs
 - o Séminaires
 - o Petits-déjeuners...

Résultats attendus et perspectives 2026

Ces initiatives, reconduites pour l'année 2026, visent à prévenir les impacts négatifs liés à la qualité de vie au travail et à renforcer l'attractivité et la fidélisation des talents.

L'évaluation de leur efficacité sera réalisée via des enquêtes de satisfaction et des indicateurs de bien-être au travail (utilisation du baromètre social « Octomine »).

b) Actions clés de l'enjeu Traitement et égalité des chances pour tous

Les actions clés en place et permettant d'atténuer le risque réputationnel relatif à l'enjeu traitement et égalité des chances pour tous s'appuient sur :

- **la réalisation de nombreuses formations sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations par l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;**
- **la signature d'un code de conduite par les collaborateurs du « Top Management » (les directeurs de Relyens et leurs adjoints)** rappelant les valeurs fondamentales de Relyens et l'engagement par le Top Management de respecter et d'apprécier les différences individuelles au sein de l'organisation, et de contribuer au sein de ses équipes et de Relyens à l'inclusion de toutes et tous par sa bienveillance et son exemplarité.

Résultats attendus et perspectives 2026

L'entreprise continuera à suivre l'adhésion aux valeurs du code de conduite et mesurera l'impact des formations via des indicateurs de diversité qui devront être constitués au cours de l'année 2026.

c) Actions clés de l'enjeu formation et développement des compétences

Actions clés en place et permettant de gérer, et d'atténuer si nécessaire, le risque, l'impact négatif et l'opportunité stratégique relatifs à l'enjeu de formation et de développement des compétences :

- des **entretiens d'évaluation réguliers** avec les managers pour identifier les besoins en formation et en développement de carrière ;



- **un campus digital** offrant un large choix de formations en libre accès sous différents formats (e-learning, vidéos, cours en ligne), couvrant les compétences techniques, linguistiques et comportementales ;
- un **plan de formation annuel** ajusté en fonction des évolutions métier et des demandes individuelles des collaborateurs ;
- **un programme de mobilité interne et géographique**, incluant des opportunités au sein des différentes entités du Groupe, notamment via le programme de mobilité européenne permettant une immersion temporaire dans une autre entité ;
- l'organisation annuelle de **revues de personnel (People Review)**, visant à identifier les talents clés et à proposer des plans de développement individualisés pour assurer la continuité des compétences stratégiques ;
- la **diffusion des opportunités de carrière en interne** via l'espace Mobilité sur l'intranet du Groupe ;
- **un parcours d'intégration structuré**, débutant avant l'arrivée du collaborateur, pour faciliter sa prise de fonction et sa compréhension de l'organisation ;
- des rencontres régulières avec les Responsables RH dans le cadre des évolutions internes et des mobilités fonctionnelles ;
- un dispositif de **feedback structuré**, permettant d'identifier les axes d'amélioration et d'optimiser l'évolution de carrière des collaborateurs.

Ces actions couvrent l'ensemble des salariés de Relyens et seront reconduites pour l'année 2026.

d) Ressources allouées

Le Département Ressources Humaines et Change Management est en charge du déploiement de l'ensemble des actions et initiatives en matière de qualité de vie au travail, d'égalité des chances et de développement des compétences. Cette mission est assurée par l'équipe Change Management ainsi que des collaborateurs du Développement RH pour un coût annuel estimé à 770 K€ pour Relyens.

Dans une démarche d'amélioration continue, Relyens prévoit d'approfondir l'évaluation des ressources allouées afin d'intégrer une estimation exhaustive des dépenses engagées. Cela inclura notamment :

- les coûts de fonctionnement des infrastructures telles que les salles de sport mises à disposition des collaborateurs,
- les programmes de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie au travail,
- les investissements liés aux formations et aux outils digitaux de développement des compétences.

Une analyse plus détaillée sera réalisée au cours des deux prochains exercices afin d'apporter une vision complète et précise des ressources financières mobilisées pour ces initiatives.

3.1.3. Cibles et indicateurs

3.1.3.1. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)

En 2025, 992 participants ont visionné ou pris part à la conférence « Oser être soi », organisée dans les différents pays, marquant une étape importante dans la promotion de l'inclusion au sein du Groupe. Le Groupe poursuivra ces actions et assurera le suivi des indicateurs associés, même en l'absence de cibles formalisées à ce stade, afin de renforcer progressivement sa démarche et de structurer ses futurs engagements.

Par ailleurs, 57 nouveaux collaborateurs ont complété le parcours nouvel entrant digital diversité et inclusion.

Relyens poursuivra ces actions en 2026 et assurera le suivi des indicateurs associés, sans se fixer de cibles sur ces indicateurs à ce stade. Le déploiement de ces actions ainsi que la fixation des objectifs relèvent de la responsabilité du Directeur des Ressources humaines.



3.1.3.2. Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)

Présentation des informations sur les effectifs par sexe

Sexe	Nombre de salariés (effectif) 2025	Nombre de salariés (effectif) 2024
Masculin	408	427
Féminin	763	763
Autres	-	-
Non déclaré	-	-
Total employés	1 171	1 190

Relyens présente dans ces tableaux les effectifs présents au 31/12/2025.

Le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein (ETP) sur l'année est présenté dans l'annexe consolidée de Relyens dans la partie **3.10 Autres informations**. Ce nombre s'élève à 1 142 au 31/12/2025.

La diminution des effectifs par rapport à l'an passé s'explique par la cession de la société Qualnet en décembre 2025. Au 31/12/2024, Qualnet comptait 33 collaborateurs. L'ensemble des KPI calculés exclut cette société.

Présentation du nombre de salariés dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés représentant au moins 10 % de son nombre total de salariés

Pays dans lesquels l'entreprise emploie 50 personnes ou plus, représentant au moins 10 % du nombre total de ses employés.	Nombre d'employés (effectif) 2025	Nombre d'employés (effectif) 2024
France	1 011	10 28

Présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par sexe (effectifs)

Au 31/12/2025	Masculin	Féminin	Autres	NC	Total
Nombre de salariés (effectif)	408	763	-	-	1 171
Nombre de salariés permanents (effectif)	377	689	-	-	1 066
Nombre de salariés temporaires (effectif)	31	74	-	-	105
Nombre de salariés à horaires non garantis (effectif)	-	-	-	-	

Au 31/12/2024	Masculin	Féminin	Autres	NC	Total
Nombre de salariés (effectif)	427	763	-	-	1 190
Nombre de salariés permanents (effectif)	395	701	-	-	1 096
Nombre de salariés temporaires (effectif)	32	62	-	-	94
Nombre de salariés à horaires non garantis (effectif)	-	-	-	-	



Présentation des informations sur les salariés par type de contrat, ventilées par région (effectifs)

Au 31/12/2025	France	Italie	Espagne	Allemagne	Total
Nombre de salariés	1 011	70	71	19	1 171
Nombre de salariés permanents	909	69	69	19	1 066
Nombre de salariés temporaires	102	1	2	-	105
Nombre de salariés à horaires non garantis	-	-	-	-	-
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	878	69	67	18	1 032
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	133	1	4	1	139

Au 31/12/2024	France	Italie	Espagne	Allemagne	Total
Nombre de salariés	1 028	71	69	22	1 190
Nombre de salariés permanents	934	71	69	22	1 096
Nombre de salariés temporaires	94	-	-	-	94
Nombre de salariés à horaires non garantis	-	-	-	-	-
Nombre de salariés à temps plein (effectif)	898	70	67	21	1 056
Nombre de salariés à temps partiel (effectif)	130	1	2	1	134

Taux de turnover

Exigences	2025	2024
Nombre total d'employés ayant quitté l'entreprise dans l'année	93	105
Taux de turnover	8,7 %	9,8%

Pour calculer le taux de turnover, Relyens a appliqué la formule suivante : $\frac{\text{Nombre de départ tout motif des salariés en CDI}}{\text{Nombre de salariés en CDI au 31 décembre 2024}}$

Le logiciel de paie de Relyens permet une compilation centralisée des données de l'ensemble des sociétés du Groupe. Le calcul est réalisé sur la base des effectifs. Les effectifs de Qualnet sont exclus du dénominateur.

Les personnes dont la date de sortie est fixée au 31 décembre sont incluses dans l'effectif au 31/12/N, et sont également comptabilisées comme ayant quitté l'entreprise au cours de l'année dans le numérateur du taux de turnover.

3.1.3.3. Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)

Les salariés de Relyens sont tous salariés d'une entité employeur (France, Espagne, Italie et Allemagne) située dans l'Union Européenne.



Déclaration concernant la couverture des négociations collectives et le dialogue social

Taux de couverture 2025	Couverture des conventions collectives		Dialogue social
	Salariés - EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés - Hors EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0-19%			
20-39%			
40-59%			
60-79%			
80-100%	1 011 - France	Non concerné	1011 - France

Les salariés français de Relyens sont tous couverts par des conventions collectives et par le dialogue social (100 %).

Taux de couverture 2024	Couverture des conventions collectives		Dialogue social
	Salariés - EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés - Hors EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0-19%			
20-39%			
40-59%			
60-79%			
80-100%	1 028 - France	Non concerné	1028 - France

3.1.3.4. Indicateurs de diversité (S1-9)

Répartition du top management

Nombre d'employés au niveau de l'encadrement supérieur	Année 2025	Année 2024
Femmes	7	8
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	41,2%	40%
Hommes	10	12
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	58,8%	60%
Autre sexe	-	-
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	-	-
Pas de données	-	-
Pourcentage au niveau de l'encadrement supérieur	-	-
Total	17	20



L'encadrement supérieur chez Relyens est constitué des cadres de direction ainsi que des directeurs de chaque pays.

Modèle de répartition des salariés par tranche d'âge

Nombre de salariés	Année 2025	Année 2024
De moins de 30 ans	198	198
Pourcentage des salariés de moins de 30 ans	17%	17%
Entre 30 et 50 ans	696	718
Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans	59%	60%
De plus de 50 ans	277	274
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	24%	23%
Total	1 171	1 190

3.1.3.5. Salaires décents (S1-10)

Tous les employés de Relyens perçoivent un salaire décent conformément aux indices de références applicables. La majorité des entités du Groupe est régie par des conventions collectives qui définissent les conditions de travail, les salaires et les avantages sociaux spécifiques à leur secteur d'activité. Ces accords, négociés entre les organisations syndicales et les employeurs, garantissent des droits supplémentaires aux salariés, plus avantageux que les dispositions du Code du travail. Enfin, tous les salariés sont employés par des sociétés basées dans l'Union européenne, une zone géographique où les législations en matière de droits humains sont solidement établies.

3.1.3.6. Protection sociale (S1-11)

Tous les salariés de Relyens bénéficient d'une protection sociale par le biais de programmes publics ou d'avantages offerts par l'entreprise, contre la perte de revenu due à un ou plusieurs événements de vie majeurs.

3.1.3.7. Personnes handicapées (S1-12)

	2025	2024
Pourcentage de personnes handicapées parmi les employés	4,2%	4%

Au sein de Relyens, une personne est reconnue comme étant en situation de handicap dès lors qu'elle détient une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).



3.1.3.8. Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)

Publication de l'étendue de la couverture des effectifs de l'entreprise par le système de gestion de la santé et de la sécurité

Taux de couverture du système de management de la santé et de la sécurité 2025 et 2024	Salariés
Taux de couverture du système de management SST	100%

Compte tenu du faible effectif présent en Allemagne, il n'existe pas d'obligation légale en matière de représentation du personnel. Pour autant, lorsque des situations se présentent, un accompagnement sur mesure est mis en place.

Accidents du travail et maladies professionnelles	2025	2024
Nombre de décès (suite à un accident / maladie lié au travail)	0	0
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	2	8
Fréquence	1,08	4,3

Relyens détermine la fréquence en appliquant la formule de calcul suivante : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$.

3.1.3.9. Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)

Ventilation de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes 2025

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Non-Cadre	Cadre	Cadre de Direction
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (Niveau de salaire horaire brut moyen des employés hommes - niveau de salaire horaire brut moyen des employées femmes) / Niveau de salaire horaire brut moyen des employés hommes x 100	1,4	16	-13,6

Ventilation de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes 2024

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Non-Cadre	Cadre	Cadre de Direction
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes (Niveau de salaire horaire brut moyen des employés hommes - niveau de salaire horaire brut moyen des employées femmes) / Niveau de salaire horaire brut moyen des employés hommes x 100	1,9	15,3	-2,5

La disparité des salaires entre les hommes et les femmes de la catégorie cadre s'explique par plusieurs facteurs :

- la présence inégale entre les femmes et les hommes dans certains métiers. Les métiers liés aux nouvelles technologies de l'information, mieux rémunérés, sont majoritairement occupés par des hommes ;
- une proportion plus élevée de femmes travaillant à temps partiel, impactant directement plusieurs éléments de rémunération liés au salaire brut, tels que la retraite et la couverture santé.

Ces différences structurelles accentuent les écarts de rémunération entre les cadres hommes et les cadres femmes.



Les éléments de rémunération considérés intègrent, pour chaque collaborateur, l'ensemble des composantes fixes, variables et des avantages associés. La rémunération fixe correspond au salaire théorique à temps plein, incluant le cas échéant la prime Vacances perçue. La rémunération variable prend en compte le potentiel maximum des contractuels, calculé sur la base d'un salaire en équivalent temps plein, ainsi que l'épargne salariale. Les avantages en espèce et en nature comprennent notamment la mise à disposition de véhicule et/ou logement, les contributions employeur aux régimes de prévoyance, frais de santé et retraite, ainsi que, pour l'international, des dispositifs complémentaires tels que l'ayuda comida, les plans de pension ou la participation à l'assurance santé.

Information obligatoire	2025	2024
(Ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée) / (rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée))	5,91	7,58

3.1.3.10. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17)

Ventilation des incidents de discrimination

Informations obligatoires	2025	2024
Nombre de cas de discrimination, y compris de harcèlement	-	-
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux et mécanismes d'alertes et, le cas échéant, auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE, concernant les questions définies au paragraphe 2 de la présente norme, à l'exclusion de celles déjà signalées au point (a) ci-dessus.	3	2
Montant total des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant des incidents et plaintes	-	-

3.1.3.11. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Relyens a défini un indicateur clé en lien avec l'enjeu de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) : le taux de réponses aux questionnaires du baromètre social « Octomine ». Cet indicateur permet de mesurer l'absentéisme du Groupe, mais également d'évaluer l'engagement des collaborateurs.

Les questions ouvertes incluses dans ces questionnaires offrent en effet une précieuse opportunité de recueillir le ressenti des équipes et de mieux appréhender le climat social au sein de l'organisation.

En 2025, le taux de réponses aux questionnaires Octomine est de 77 %.

3.2. Consommateurs et utilisateurs finaux

3.2.1. Stratégie

3.2.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour comprendre la façon dont Relyens prend activement en compte ses parties prenantes à travers un dialogue multiple avec ces dernières veuillez consulter les sections 1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1) et 1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2).

3.2.1.2. Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Dans un contexte marqué par la transformation numérique et le renforcement des exigences en matière de protection des données et de sécurité, les attentes des consommateurs et des utilisateurs finaux évoluent



rapidement. Chez Relyens, ces enjeux touchent directement deux groupes principaux : nos clients et sociétaires, bénéficiaires de nos solutions de protection et de gestion des risques, et les victimes, qui peuvent être directement impactées par les incidents couverts par nos garanties. Ces publics sont particulièrement sensibles à trois aspects clés : la qualité de la relation client, la sécurité des informations et l'accessibilité des services.

Le processus d'identification des impacts, risques et opportunités ainsi que des consommateurs et utilisateurs finaux est détaillé dans la partie **1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)**.

Les impacts, risques et opportunités matériels de Relyens sont détaillés dans la section **1.4.2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**

3.2.2. Gestion des impacts, risques et opportunités

3.2.2.1. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4-1)

Relyens dispose à date de politiques existantes concernant l'enjeu protections des données personnelles et transparence de l'information et protection des clients. Ces politiques ne couvrent pas la totalité des IRO matériels identifiés. Relyens travaille à la complétude de ces politiques. L'enjeu de 2025 se poursuit sur les prochaines années est de compléter le recueil de politiques existantes et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre.

a) La « Gouvernance Privacy » : Politique de protection des données personnelles

Relyens a mis en place une politique de protection des données personnelles qui a pour objectif d'assurer un haut niveau de **sécurité, de confidentialité et d'intégrité** des données à caractère personnel de ses clients, partenaires et collaborateurs. Elle est fondée sur le respect des réglementations en vigueur, notamment le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, garantissant ainsi une gestion responsable et transparente des données personnelles.

Impacts et risques identifiés à court terme

Relyens a identifié plusieurs impacts et risques potentiels liés à la protection des données personnelles :

- **Impact négatif potentiel** : toute non-conformité aux exigences du RGPD expose l'organisation à des sanctions financières pouvant être importantes ;
- **Risque réputationnel** : une violation de données personnelles d'ampleur pourrait entraîner une perte de confiance de la part des clients, impactant ainsi la réputation et les résultats économiques de l'organisation.

Pour atténuer ces risques, Relyens s'appuie sur une **politique de Gouvernance Privacy**, comprenant :

- des audits internes et externes réguliers,
- des études d'impacts,
- une évaluation périodique des risques,
- des programmes de formation spécifiques pour sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de protection des données.

Gouvernance et responsabilité

La mise en œuvre de cette politique est sous la responsabilité du **Département Juridique** et du **Délégué à la protection des données (DPO)** du Groupe, qui se portent garants du respect des engagements pris et de la conformité aux obligations réglementaires.

Périmètre d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités de Relyens et couvre pour les domaines suivants :

- **activités internes** : gestion des données des collaborateurs et des clients,
- **chaîne de valeur** : implication des partenaires et sous-traitants dans le traitement des données personnelles,
- **portée géographique** : tous les pays où Relyens opère,
- **parties prenantes concernées** : clients, collaborateurs, fournisseurs et autorités de régulation.



Alignement avec la réglementation

Relyens s'engage notamment à respecter les standards et réglementations suivants :

- le **RGPD (UE 2016/679)**,
- les **lignes directrices et recommandations de la CNIL**.

Prise en compte des parties prenantes

En tant que société mutualiste, Relyens intègre pleinement ses sociétaires dans sa Gouvernance Privacy. Leurs besoins et avis sont pris en compte dans les décisions stratégiques, garantissant une politique Privacy alignée sur les attentes des différentes parties prenantes.

Accessibilité de la politique

La politique de protection des données personnelles est diffusée aux parties prenantes via :

- la charte disponible sur le site internet officiel de Relyens : <https://www.relyens.eu/fr/donnees-personnelles>
- une fiche de consignes à respecter pour la gestion des données personnelles, des **communications internes régulières** et des **formations dédiées** pour les collaborateurs.

De plus, la politique Gouvernance Privacy est accessible aux collaborateurs habilités sur l'intranet de Relyens.

Engagements en matière de droits des consommateurs

Relyens prend des engagements concrets pour garantir le respect des droits des consommateurs et utilisateurs finaux, notamment à travers :

- la mise en place de **mécanismes de signalement** des violations de données potentielles,
- l'application d'une **politique stricte de confidentialité** des données,
- La prise en compte des demandes d'exercices de droits RGPD reçues sur les boîtes aux lettres dédiées à cette finalité,
- des **formations régulières** visant à sensibiliser les équipes à la protection des données et aux droits des consommateurs.

Suivi et amélioration continue

Relyens s'engage à **actualiser régulièrement** sa politique de protection des données afin de prendre en compte :

- l'évolution des réglementations en matière de protection des données,
- les retours et attentes des parties prenantes,
- les avancées technologiques et les bonnes pratiques du secteur.

b) La politique de surveillance et de gouvernance des produits (« POG »)

Risque identifié

Relyens a identifié un risque réputationnel à court terme relatif à la transparence de l'information. Un manque de transparence peut entraîner une perte de parts de marché due à l'insatisfaction des clients face à des services perçus comme de mauvaise qualité. Un risque réputationnel du fait de la perception négative des clients pouvant nuire durablement à l'image de l'organisation.

Pour répondre au risque matériel identifié, en tant qu'acteur clé de la gestion des risques, Relyens met en œuvre une communication transparente et rigoureuse concernant ses produits et services, conformément aux exigences de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA). Cette approche s'inscrit dans le cadre de la politique de surveillance et de gouvernance des produits (POG), qui veille à ce que les produits d'assurance soient conçus, distribués et suivis pour répondre aux besoins spécifiques des clients.

Objectifs de la politique

- **Conformité réglementaire :**
 - o assurer le respect des exigences légales et réglementaires,
 - o garantir une documentation conforme et répondre aux évolutions réglementaires.



- **Protection des clients :**
 - o identifier et atténuer les risques clients,
 - o assurer la transparence et l'adéquation des produits.
- **Gouvernance interne :**
 - o définir les rôles et responsabilités,
 - o assurer la validation et la formation continue.
- **Surveillance et contrôle :**
 - o gérer les risques et incidents,
 - o innovation et amélioration continue.
- **Encourager l'innovation en assurant la conformité :** améliorer les produits selon les retours d'expérience.
- **Communication et transparence**
 - o assurer une communication claire et efficace,
 - o diffuser les informations aux parties prenantes.

Périmètre

La politique s'applique aux entreprises d'assurance et aux intermédiaires d'assurance du Groupe qui conçoivent des produits d'assurance et exercent leurs activités au sein de l'Union Européenne.

Responsable

La politique est portée par le Département Juridique avec l'appui de la direction Risk & Product - Service Assurance.

La politique respecte la directive relative à la distribution d'assurances (DDA) et en particulier son article 25 et ses transpositions en droit national.

c) Le processus nouvelles offres

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une politique au sens strict, Relyens a mis en place en 2025 un nouveau processus structurant dédié à la conception et à la mise sur le marché des offres. Ce dispositif, déployé à mi-année, vise à renforcer la maîtrise des impacts potentiels sur les clients, à garantir une meilleure adéquation des solutions à leurs besoins et à sécuriser l'ensemble des étapes allant de l'idéation au déploiement opérationnel.

Ce Processus Nouvelle Offre s'articule autour de trois étapes successives et clairement définies. La première consiste en une étude d'opportunité, permettant de qualifier le besoin, d'analyser le marché et d'identifier les enjeux clients associés. La seconde étape porte sur le développement de l'offre, intégrant systématiquement un test client sous la forme d'un Minimum Viable Product (MVP). Ce test vise à valider la pertinence de la solution proposée, la valeur perçue, l'usage attendu, ainsi que les éléments clés du modèle économique, avant tout déploiement à grande échelle. La troisième étape correspond au passage à l'échelle et au déploiement, une fois démontrée la cohérence entre les besoins identifiés et la valeur apportée.

Afin d'assurer la robustesse et la gouvernance du processus, un Comité Offres a été instauré. Il est chargé de valider chacune des étapes critiques, notamment l'autorisation de poursuivre le développement ou de lancer l'offre sur le marché. Les décisions GO/NO GO reposent sur l'examen de livrables structurés tels que les études de marché, les modèles économiques (business model et P&L), les analyses d'usage et les retours clients issus du MVP. Ce dispositif renforce ainsi la traçabilité des décisions, la transparence des arbitrages et la maîtrise des risques associés.

Parallèlement, l'organisation s'est dotée de nouvelles compétences dédiées à la compréhension approfondie des besoins clients, grâce à la création de postes de Customer Value Strategy Leads. Ces fonctions ont pour mission d'analyser en continu les attentes, d'identifier les signaux faibles et de contribuer à la conception de solutions alignées avec les enjeux spécifiques de chaque segment de clientèle. Leur création répond à la volonté de renforcer la capacité du Groupe à anticiper les évolutions du marché, tout en consolidant la voix du client dans l'ensemble des processus d'innovation et de développement d'offres.

Ce dispositif global permet ainsi de structurer, professionnaliser et sécuriser le cycle de développement des offres de Relyens, tout en s'assurant qu'il reflète fidèlement les attentes exprimées par les clients et utilisateurs finaux.



d) Autres Enjeux et Perspectives

Relyens reconnaît la nécessité d'élargir ses politiques sur d'autres thématiques importantes telles que :

- la relation client,
- la santé et sécurité des usagers,
- l'accessibilité des offres et services.

En 2025, dans le cadre de sa nouvelle organisation, Relyens a renforcé ses ressources dédiées à l'amélioration de l'expérience client. De nouvelles expertises ont ainsi été intégrées au sein de l'équipe Customer Value Strategy & Marketing, afin de mieux accompagner les marchés des acteurs territoriaux, des établissements de santé et des professionnels de santé. Parallèlement, un service Expérience Client a été structuré au sein du pôle Delivery, chargé du pilotage opérationnel des engagements clients et de l'amélioration continue des parcours.

L'enjeu relatif aux droits humains n'étant pas matériel pour Relyens, les politiques ne traitent pas explicitement de la traite d'êtres humains, du travail forcé ou obligatoire, du travail des enfants. Cependant, il est important de souligner que Relyens s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains fondamentaux dans toutes ses opérations et relations commerciales. Cet engagement est matérialisé dans le Code éthique Groupe et dans la mission de Relyens : « *Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance* ».

3.2.2.2. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

Relyens entretient une relation continue et multidimensionnelle avec ses clients, consommateurs et utilisateurs finaux, afin de comprendre leurs besoins, identifier les impacts potentiels de ses activités sur eux, et intégrer leur voix dans la conception, la mise sur le marché et l'évolution de ses offres et services. Ce dialogue constitue un élément central de sa stratégie d'entreprise à mission et participe directement à la prévention des impacts négatifs ainsi qu'à l'amélioration constante de l'expérience client.

Canaux de la relation client

La relation avec les clients repose sur un écosystème de canaux complémentaires, permettant une remontée efficace des attentes et un suivi continu des irritants ou impacts potentiels.

- **Interactions humaines** : enquêtes de satisfaction téléphonique, échanges avec les équipes de Relyens, notamment les services commerciaux (directeurs/-trices de marché, key account managers, commerciaux terrain, conseillers à distance), les risk managers, les équipes de Relation Client, de souscription, d'indemnisation, ainsi que le service juridique ;
- **Outils digitaux** : utilisation d'espaces clients en ligne, parcours de souscription et d'adhésion numériques, chat, email, et autres solutions digitales pour simplifier les interactions ;
- **Supports papier** : correspondances par courrier, plaquettes et autres documents imprimés.

Il est également important de noter que, dans certains cas, la relation client est intermédiée par des courtiers.

Par ailleurs, en tant que société mutualiste, Relyens intègre des représentants de ses clients, notamment des dirigeants d'établissements, au sein de son conseil d'administration. Deux administrateurs clients siègent aussi au sein du Comité de mission du Groupe, assurant ainsi une représentation directe des clients dans les instances décisionnelles clés.

L'interaction de Relyens avec ses parties prenantes est développée dans la partie 1.3.2.

Mesures et dispositifs d'écoute

L'écoute des clients et prospects s'effectue à différentes étapes clés : avant la conception d'une solution, lors du développement d'une première version, et après la contractualisation.

Selon les structures, **les dispositifs d'écoute** mis en place sont les suivants :



- **Dans le cas d'une nouvelle solution**

En amont d'un projet, des enquêtes ou interviews sont réalisées afin d'affiner la compréhension du besoin du client ou de valider le concept d'une solution ou d'un service. Des enquêtes de perception des risques sont également réalisées chez les clients pour comprendre leur compréhension du risque.

- Interviews de professionnels de santé pour concevoir une offre de services adaptée et innovante.
- Entretiens avec des chirurgiens suivis de tests de maquettes interactives pour valider de nouvelles solutions technologiques.
- Interviews d'utilisateurs de plateformes digitales pour affiner le marché cible et les attentes.

Des tests de solutions sont réalisés après le développement d'une première version auprès de certains clients ou prospects, notamment pour les solutions technologiques. Ces tests, souvent sous forme de Proof of Concept (POC) ou Minimum Viable Product (MVP), permettent de valider la pertinence des solutions et la valeur apportée aux clients avant leur déploiement à grande échelle.

Le suivi commercial est assuré par les Key Account Managers (KAM), qui jouent un rôle clé dans l'écoute des clients. Ils maintiennent un contact régulier à travers des rendez-vous pluridisciplinaires et organisent des webinaires en fonction des besoins. Ils sont également impliqués dans les retours d'expérience, veillant à relayer la voix des clients auprès des équipes internes.

- **En continu**

Dans les services clients, particulièrement en France, plusieurs dispositifs d'écoute sont mis en place à des moments clés de la relation client par le Pôle Clients :

- des enquêtes à chaud sont réalisées après différents types d'interactions. Par exemple, après une demande d'information par téléphone, une expertise médicale auprès des professionnels de santé, ou encore suite à une visite de risque ou une formation menée par un risk manager. Lorsque des clients expriment leur insatisfaction lors de ces enquêtes, ils sont systématiquement recontactés, et les équipes concernées sont informées afin de prendre des mesures correctives ;
- des enquêtes à chaud sont également effectuées après des moments cruciaux, tels que l'adhésion, l'indemnisation ou un échange par chat. Une enquête à chaud est également accessible directement depuis l'espace client. En cas d'insatisfaction ou lorsqu'un client exprime un besoin d'évolution, des rendez-vous téléphoniques sont organisés afin de mieux comprendre les attentes ou résoudre les problèmes rencontrés. Ces échanges sont grandement appréciés par les clients et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des espaces clients et des services fournis.

En 2025, Relyens a conduit un baromètre européen de satisfaction client, marquant une étape structurante dans l'harmonisation de ses dispositifs d'écoute à l'échelle du Groupe. Cette démarche s'inscrit dans l'objectif de mieux comprendre les attentes et perceptions de ses clients dans l'ensemble des pays où le Groupe opère, afin d'améliorer de manière continue l'expérience offerte.

L'enquête a été réalisée par entretiens téléphoniques entre le 26 mai et le 10 juillet 2025, auprès d'un échantillon représentatif de 1 077 clients issus des Business Units en France, Allemagne, Italie et Espagne.

Le taux de satisfaction globale atteint 97 %, un niveau équivalent à celui observé lors du baromètre 2023, dont 51 % de clients se déclarant très satisfaits. Le Net Promoter Score (NPS) s'établit à 18, en progression de trois points par rapport à l'édition 2023.

Le baromètre évalue la satisfaction des clients à chacune des étapes structurantes de leur parcours avec Relyens. Il examine d'abord la phase d'entrée en relation et la qualité de l'accompagnement commercial, puis analyse les conditions de mise en place du contrat. Il s'intéresse ensuite à la vie du contrat, en évaluant la qualité du service client et la pertinence de l'accompagnement proposé au quotidien. La gestion des sinistres, étape particulièrement sensible et déterminante pour la perception du service rendu, fait également l'objet d'une analyse approfondie. Enfin, le baromètre étudie l'expérience digitale offerte aux clients, notamment au travers des espaces clients en ligne, dont l'usage constitue désormais un élément essentiel du parcours.

Les résultats ont été déclinés pour chaque marché, permettant ainsi une compréhension fine des enjeux propres à chaque territoire et l'identification d'actions d'amélioration adaptées à leurs spécificités. L'ensemble de ces analyses a été intégré dans les feuilles de route opérationnelles, afin de piloter des plans de progrès concrets et alignés sur les attentes exprimées par les clients au niveau européen.



Analyse et amélioration continue

Un comité mensuel est dédié au suivi et à l'analyse des réclamations, permettant de comprendre leurs causes et d'identifier des axes d'amélioration continue.

Ces dispositifs ne sont pas encore déployés dans les BU en Italie, Espagne, et Allemagne. Leur adaptation est prévue dans la feuille de route Expérience Client 2025, afin de tenir compte des spécificités et de la taille de chaque pays.

L'analyse des données récoltées, telles que la fréquentation des Espaces Clients ou les raisons des appels, contribue à une meilleure compréhension des comportements, des irritants ou des incompréhensions des clients. Ces informations sont cruciales pour identifier des pistes d'amélioration et ajuster les dispositifs en place afin de mieux répondre aux attentes des clients.

Responsabilités et gouvernance

La responsabilité opérationnelle de ces interactions est portée par de la direction Customer Value Strategy & Marketing qui coordonnent les dispositifs d'écoute et relaient les informations pour intégration dans la stratégie globale.

Suivi et évaluations

Relyens évalue l'efficacité des interactions à travers plusieurs outils :

- baromètre de satisfaction client,
- suivi des indicateurs clés tels que les délais de traitement et taux de satisfaction,
- analyse des réclamations via des comités mensuels et partages internes des retours positifs et négatifs.

3.2.2.3. Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)

Les canaux utilisés par Relyens pour permettre aux consommateurs et utilisateurs finaux d'exprimer leur préoccupation sont précisés dans la partie **3.2.2.2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)**. Cette section détaille également les mécanismes mis en place pour assurer le suivi et l'efficacité des interactions.

Confiance et transparence des parties prenantes dans l'expression des préoccupations

Bien qu'il n'existe pas de dispositifs formels dédiés à la protection des personnes contre d'éventuelles représailles lorsqu'elles expriment leurs préoccupations ou besoins via les structures et processus en place, l'entreprise estime que ses parties prenantes connaissent et font confiance à ces dispositifs. En tant que société mutualiste dotée du statut d'entreprise à mission, Relyens intègre naturellement la transparence et la protection de ses parties prenantes dans son modèle de gouvernance, minimisant ainsi les risques de telles situations.

Mécanismes de suivi et d'amélioration continue

Pour répondre aux préoccupations des parties prenantes et remédier aux impacts négatifs potentiels, Relyens a mis en place plusieurs procédures visant à garantir une gestion efficace des interactions et des retours :

- **Procédure de gestion des réclamations**

Un comité mensuel est dédié au suivi et à l'analyse des réclamations, permettant de comprendre leurs causes et d'identifier des axes d'amélioration continue.

Relyens suit également les avis déposés en ligne (notamment sur Google), laissés par les bénéficiaires finaux. Chaque avis, qu'il soit positif ou négatif, est traité individuellement, avec une attention particulière à la résolution des insatisfactions.

Depuis septembre 2024, les professionnels de santé clients sont invités à partager leur satisfaction lors de la souscription d'un contrat. De plus, des messages de satisfaction spontanés sont régulièrement reçus, notamment



après le traitement de dossiers sinistres. Ces retours positifs sont partagés en interne (via des articles, dashboards ou dans la "satisfaction du mois").

Ce processus de gestion des réclamations permet de limiter l'impact négatif potentiel lié aux difficultés rencontrées par les victimes pour faire valoir leurs droits en cas de sinistre, ainsi qu'aux surcoûts éventuels pour l'entreprise.

- **Conformité RGPD et Protection des données personnelles**

Pour prévenir les impacts négatifs sur la vie privée de ses différentes parties prenantes (clients, bénéficiaires des garanties...), Relyens a mis en place plusieurs mesures organisationnelles et techniques :

- un DPO est désigné dans chaque pays d'implantation du Groupe, dont les activités sont supervisées par un DPO Groupe, garantissant une conformité transversale et un suivi efficace,
- des processus mis à jour régulièrement encadrent la gestion des demandes d'exercices de droits RGPD et des violations de données à caractère personnel,
- un registre de suivi des demandes d'exercices de droits RGPD a été instauré en 2024,
- les collaborateurs suivent régulièrement des formations pour adopter les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles,
- les données du dossier patient (dossier médical) confiées par les clients dans le cadre de l'assurance responsabilité civile médicale sont stockées chez un hébergeur certifié HDS, garantissant un haut niveau de sécurité,
- un inventaire des traitements permet de hiérarchiser les données selon leur criticité et d'adapter les mesures de protection en conséquence,
- des AIPD (Analyse d'impact relative à la Protection des Données) sont réalisées lorsqu'elles sont nécessaires pour identifier les risques et appliquer les mesures appropriées,
- Relyens publie une Charte de protection des données sur son site web, garantissant la transparence et facilitant l'exercice des droits RGPD.

En combinant toutes ces actions, Relyens limite significativement les risques pesant sur les données personnelles, renforce la confiance des parties prenantes et préserve sa réputation.

- **Gestion proactive des risques et accessibilité des services**

Enfin, en ce qui concerne l'impact potentiel de l'augmentation des sinistres sur l'accessibilité des offres et des services, entraînant ainsi une hausse des couvertures pour les sociétaires, Relyens adopte une approche proactive.

Bien que le Groupe n'ait pas formalisé de politique écrite spécifique pour gérer cet enjeu, sa stratégie repose sur un management 360° des risques, visant à répondre aux besoins des acteurs de l'intérêt général. En tant que risk manager, Relyens conçoit des solutions sur mesure pour protéger ses clients et assurer une gestion préventive des enjeux sanitaires, territoriaux et organisationnels auxquels ils font face. Cette approche holistique contribue activement à la sécurité et à la pérennité des services de ses sociétaires.

Cette dynamique se concrétise notamment par la mise en place de **partenariats stratégiques** qui permet de proposer des solutions innovantes aux acteurs de la santé et des territoires, en anticipant et en prévenant les risques avant leur survenance.

3.2.2.4. Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)

a) Les actions mises en place

Protection des données personnelles

- **Sensibilisation** régulière des équipes via des formations en e-learning et en présentiel afin de renforcer la culture en matière de protection des données personnelles ;
- **Inclusion systématique d'une clause d'information RGPD claire et d'un lien de désinscription** dans les communications électroniques à destination des parties prenantes de Relyens ;
- **Mise en place d'un registre de suivi des demandes d'exercices de droits RGPD** pour assurer un pilotage efficace et un traitement de ces demandes dans les délais réglementaires requis ; au titre de



l'année 2024, 100 % des demandes d'exercices de droits RGPD ont fait l'objet d'une réponse dans les délais impartis par la réglementation ;

- **Désignation d'un DPO dans chaque pays d'implantation du Groupe**, supervisé par un DPO Groupe, pour garantir une cohérence des actions ;
- **Création d'un réseau interne de plus de 50 relais Métier** au sein des différents Pôles et Départements pour soutenir les DPO ;
- **Mise à jour régulière des politiques et procédures internes** pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

Ces actions permettent de réduire le risque réputationnel en cas de fuite de données personnelles, de renforcer la confiance des clients et d'assurer la conformité aux réglementations en vigueur, évitant ainsi d'éventuelles sanctions des autorités de contrôle et d'atteintes aux droits à la vie privée.

Relation client

- Formation et accompagnement des équipes à travers des sessions de coaching et des grilles d'écoute partagées pour améliorer la qualité du service ;
- Réalisation d'une campagne de satisfaction client comme détaillé ci-dessus ;
- Sensibilisation accrue à l'expérience client via des journées dédiées et des partages réguliers des retours clients ;
- Refonte et amélioration des parcours clients comme détaillé ci-dessous ;
- Segmentation des clients pour adapter et personnaliser les offres et les communications ;
- Déploiement d'un nouveau CRM pour mieux gérer la relation client et centraliser les informations ;
- Continuation du projet "flux entrants" pour simplifier et fluidifier les interactions avec les clients.
-

Dans une dynamique d'amélioration continue de l'expérience client et afin de répondre aux attentes exprimées lors des derniers retours utilisateurs, plusieurs parcours clés ont été entièrement revus et optimisés en 2025.

Le parcours d'adhésion en ligne destiné aux agents des collectivités territoriales a été repensé et livré fin septembre 2025. Cette nouvelle version vise à mieux valoriser l'offre de prévoyance, à faciliter la compréhension et la comparaison des garanties, et plus largement à simplifier et fluidifier l'expérience de souscription. Un bilan sera réalisé fin 2025 afin de mesurer les améliorations apportées, à travers plusieurs indicateurs : taux d'agents finalisant leur parcours, volume d'appels d'accompagnement, niveau de satisfaction post-adhésion.

Le parcours de souscription dédié au segment « mass market » des cliniques privées espagnoles (« Clinicas ») a également été digitalisé et livré fin octobre 2025. Cette évolution permet désormais aux clients et/ou à leurs courtiers de souscrire en ligne, de manière fluide et optimisée, une offre RCM.

Enfin, **le parcours d'entrée en relation pour l'assurance Cyber** a été partiellement digitalisé. Il intègre désormais un « Cyber check-up » permettant d'évaluer la maturité cyber des clients et d'accompagner plus efficacement leur prise en charge.

Ces initiatives permettent d'améliorer la fidélisation des clients, d'attirer de nouveaux sociétaires et de renforcer la position concurrentielle de Relyens en proposant des services personnalisés et de haute qualité.

Santé et sécurité des usagers/clients

- Poursuite de partenariats stratégiques pour développer et proposer à nos clients des solutions de prévention et de pilotage des risques ;
- Optimisation du processus de gestion des sinistres avec des plateformes numériques dédiées pour simplifier les démarches et réduire les délais de traitement ;
- Refonte et déploiement du processus de nouvelles offres afin de mieux comprendre et répondre aux problématiques des clients.

Ces actions permettent d'améliorer la sécurité des usagers, de minimiser les risques RH, médicaux et technologiques, et de renforcer la position de Relyens en tant que partenaire de confiance dans le secteur de la santé.



Transparence de l'information et protection des clients

- Mise en œuvre d'une politique de gouvernance des produits (POG) alignée sur la Directive de Distribution d'Assurance (DDA) ;
- Veille réglementaire continue pour assurer la conformité aux exigences légales ;
- Implication du Pôle Client dans la surveillance de la transparence des informations fournies.

Ces efforts permettent de garantir une communication transparente envers les clients, de prévenir les risques réputationnels et de maintenir la confiance des sociétaires tout en évitant les perceptions négatives.

Accessibilité des offres et des services

- déploiement de solutions de prévention et de pilotage pour réduire les risques liés aux sinistres ;
- déploiement de nouveaux partenariats stratégiques offrant à Relyens et à ses clients de nouvelles opportunités.

Ces mesures permettent d'améliorer l'accès aux services pour tous les clients, de prévenir les surcoûts et d'assurer la soutenabilité des couvertures proposées, renforçant ainsi l'engagement social de Relyens.

b) Le périmètre des actions

Les actions couvrent l'ensemble des activités de Relyens, incluant :

- la **chaîne de valeur en amont** : partenaires technologiques et sous-traitants assurant la fourniture de services numériques et de protection des données ;
- la **chaîne de valeur en aval** : clients sociétaires, victimes, intermédiaires (courtiers), et parties prenantes institutionnelles ;
- la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne.

c) Suivi de l'efficacité

La section 3.2.3.1 traite du suivi des actions et de leur efficacité, ainsi que de l'analyse et de l'amélioration continue, assurant l'efficacité des processus.

3.2.2.5. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)

Les ressources financières allouées

Les données présentées ci-dessous représentent le coût complet des ETP alloué à l'enjeu.

Enjeu	Montant alloué en 2025 (en milliers d'euros)
Protection des données personnelles	220
Relation client	10 670
Santé et Sécurité des usagers / clients	1 350
Transparence de l'information	110
Accessibilité des offres et des services	440

Dans les années à venir, Relyens s'engage à valoriser de manière plus précise les OPEX et CAPEX dédiés à la gestion de ces impacts, risques et opportunités, tant pour l'année en cours que pour les années futures.



3.2.3. Cibles et indicateurs

3.2.3.1. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S4-5)

En 2025, Relyens a structuré ses indicateurs et mené une enquête de satisfaction client à l'échelle du Groupe.

À ce stade, aucune cible n'a encore été définie concernant les impacts, risques et opportunités associés. Relyens n'est pas en mesure à ce jour de préciser à quel moment un objectif sera fixé en la matière.

3.2.3.2. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Nous détaillons dans la **section 3.2.2.2**, les indicateurs issus du baromètre de satisfaction client réalisé sur l'exercice 2025, couvrant l'ensemble des pays dans lesquels Relyens est physiquement implanté : France, Allemagne, Espagne et Italie.



4. Responsabilité liée à la gouvernance

4.1. Gouvernance de la stratégie « Conduite des affaires » de Relyens

4.1.1. Gouvernance

4.1.1.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1).

4.1.2. Gestion des impacts, risques et opportunités

4.1.2.1. Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Partie intégrée dans l'ESRS 2

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et l'identification des risques, veuillez consulter la section 1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1).

Relyens a adopté une approche générale, sans analyse spécifique en dehors de son portefeuille d'investissements.

4.1.2.2. Politiques en matière de Gouvernance

a) Politique en matière de Culture d'entreprise (G1-1)

- **La politique QVCT de Relyens : un levier clé de sa culture d'entreprise**

Relyens a identifié une opportunité en lien avec sa culture d'entreprise, notamment à travers sa politique ambitieuse de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT). Détaillée dans la 3.1.2.1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1), cette politique repose sur quatre piliers essentiels :

- l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la sécurité et la santé au travail,
- le développement professionnel,
- la communication et la collaboration.

De nombreuses actions sont mises en œuvre pour concrétiser ces engagements. Celles-ci sont recensées dans la section 3.1.2.4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4).

Grâce à cette démarche proactive, Relyens est en mesure de saisir l'opportunité financière identifiée.

b) Politiques en matière d'éthique et corruption (G1-1, G1-3 et G1-4)

Relyens s'appuie sur trois politiques centrales en matière de conduite des affaires. D'une part, le Code éthique Groupe, qui constitue le socle de référence de l'ensemble des politiques internes et affirme les valeurs du Groupe. D'autre part, la procédure d'alerte, destinée à garantir la transparence, la responsabilité et la création d'un environnement de confiance, permettant aux collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes internes et externes de signaler, en toute confidentialité, toute situation ou préoccupation légitime. Enfin, la politique anti-fraude vient compléter ce dispositif.

Le dispositif anti-corruption déployé par Relyens, comprenant notamment son Code éthique et sa politique anti-fraude, est conforme aux enjeux internationaux définis par la Convention des Nations Unies contre la corruption.

En tant qu'Entreprise à mission, Relyens veille à ce que la conduite de ses affaires soit en cohérence avec sa raison d'être. Celle-ci guide ses dispositifs de gouvernance, ses politiques internes et ses mécanismes de prévention des risques, contribuant ainsi à une conduite responsable, transparente et conforme à ses valeurs.



- **Le Code éthique**

Relyens adopte une approche rigoureuse et transparente en matière de conduite des affaires, ancrée dans des politiques claires et structurantes, notamment à travers son Code éthique Groupe qui sert de référence pour l'ensemble des politiques internes. Ce Code définit les règles de conduite à adopter envers les parties prenantes et fournisseurs, et se décline en plusieurs axes fondamentaux :

- **L'éthique en tant qu'entreprise** : Relyens s'engage à respecter les lois et réglementations en matière de concurrence, de marchés publics et de lutte contre la corruption. Le Groupe prohibe toute forme de collusion, d'abus de position dominante, et de pratiques anticoncurrentielles. L'intégrité est au cœur de ses relations avec les agents publics, et Relyens rejette fermement les pots-de-vin, les paiements de facilitation et toute forme de corruption. Le Groupe impose des normes strictes de transparence dans les échanges de cadeaux et d'hospitalités, tout en encadrant les actions de mécénat et de sponsoring dans le respect des lois anticorruption.
- **L'éthique en tant qu'employeur** : Relyens met en avant un management juste, bienveillant, et centré sur le développement professionnel de ses collaborateurs. L'accent est mis sur la santé, la sécurité et le bien-être au travail, avec un droit à la déconnexion respecté. Le Groupe défend les droits de l'homme et lutte activement contre toute forme de harcèlement, de discrimination et d'inégalités. La diversité est valorisée, tout comme le dialogue social qui est encouragé à tous les niveaux.
- **Les engagements envers ses partenaires** : Relyens garantit l'équité dans le traitement de ses partenaires et fournisseurs. Les critères de sélection sont basés sur des critères objectifs, excluant toute forme de discrimination. Le Groupe s'engage à protéger la confidentialité des informations échangées et à respecter les droits de propriété intellectuelle. En outre, Relyens veille à éviter toute situation de dépendance économique avec ses partenaires et s'engage fermement en faveur de la protection de l'environnement en réduisant ses impacts environnementaux au quotidien.

Mise en œuvre, application et ressources financières dédiées

Le Directeur Juridique Groupe est responsable de la mise à jour et de l'application du Code éthique en lien avec ses équipes conformité et du contrôle interne de Relyens. Cela représente environ 10 ETP pour un coût annuel total estimé à 1 110 K€.

Des mécanismes de signalement et de contrôle interne sont en place pour identifier et traiter les comportements non conformes. Le Code éthique s'applique pour l'ensemble des entités juridiques de Relyens en Europe et concerne l'ensemble de la chaîne de valeur et amont et en aval du Groupe.

Principales actions réalisées et prévues

- sensibilisation et formation des collaborateurs aux enjeux d'éthique et de conformité
- mise à jour du Code éthique en 2026
- formation régulière concernant la conduite des affaires

Une révision du Code éthique était initialement prévue pour l'exercice 2025. Toutefois, l'entrée en vigueur du nouveau plan stratégique et l'actualisation des valeurs de Relyens, dont la communication en interne est programmée à compter du 23 janvier, conduisent à reporter cette révision au premier trimestre 2026, afin d'en garantir la pleine cohérence.

- **La procédure d'alerte**

Relyens à travers la mise à jour de sa politique concernant la procédure d'alerte, a mis en place des mécanismes rigoureux et harmonisés au niveau du Groupe pour identifier, signaler et examiner toute préoccupation liée à des comportements illicites ou contraires à son Code éthique, aux règles internes ou aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ces dispositifs visent à garantir la transparence, la responsabilité et la création d'un environnement de confiance où les collaborateurs, ainsi que l'ensemble des parties prenantes internes et externes, peuvent librement et en toute confidentialité soulever des préoccupations.

La procédure d'alerte s'adresse désormais à un périmètre élargi, incluant :

- les collaborateurs du Groupe, permanents ou occasionnels (stagiaires, intérimaires, mandataires),
- les anciens salariés,
- les candidats,



- les collaborateurs extérieurs (consultants, partenaires commerciaux, prestataires, sous-traitants),
- les membres du Conseil d'administration,
- les titulaires de droits de vote et les cocontractants ainsi que leurs propres collaborateurs.

Relyens s'assure que chacun de ces acteurs puisse effectuer un signalement en toute sécurité, via des canaux dédiés, sécurisés et confidentiels, en garantissant la protection légale du lanceur d'alerte contre toute forme de représailles.

La procédure d'alerte, conforme aux principes de la directive européenne 2019/1937, de la loi Sapin II et de la loi Wasserman, permet de signaler de bonne foi et sans contrepartie financière directe, toute information portant sur :

- un crime ou un délit,
- une menace ou un préjudice pour l'intérêt général,
- une violation du droit de l'Union, de la loi ou d'un règlement,
- une tentative de dissimulation de tels faits,
- ou une conduite contraire au Code éthique.

La ligne d'alerte éthique du Groupe (WhistleB) organise ces situations en 8 catégories :

- Conflit d'intérêts, corruption et trafic d'influence,
- Fraude, détournement et vol,
- Protection de l'environnement et santé publique,
- Santé et sécurité au travail,
- Discrimination et harcèlement,
- Conduites ou situations contraires au Code éthique,
- Crimes ou délits,
- Non-respect des lois, règlements ou de l'intérêt général.

L'ensemble des alertes est centralisé dans cette plateforme.

Les Référents Éthiques sont les personnes désignées au sein de Relyens pour recevoir et traiter les alertes. Ils se composent désormais de :

- un Référent Principal : Le Responsable fonction-clé Conformité, chargé du pilotage du dispositif,
- des Référents Spécifiques :
 - o Directeur des Ressources Humaines pour les alertes santé, sécurité, discriminations et harcèlement,
 - o Directeur des Risques pour les alertes fraude,
 - o des Référents occasionnels et des contributeurs pouvant intervenir ponctuellement pour éclairer le traitement de l'alerte, dans le strict respect des règles de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts.

Conformément aux exigences légales, un accusé de réception est délivré dans un délai maximal de sept jours une fois l'alerte déposée sur la plateforme, et l'analyse de la recevabilité du signalement intervient dans un délai de trois mois. Le traitement s'effectue de manière proportionnée, dans le respect du RGPD et de la délibération CNIL n° 2023-064, en limitant la collecte de données au strict nécessaire et en préservant la confidentialité des personnes concernées. À l'issue de l'instruction, des mesures correctives peuvent être proposées lorsque les faits sont avérés, et le lanceur d'alerte est informé des suites données dans la limite des informations communicables.

La protection du lanceur d'alerte, renforcée par la loi Wasserman, s'applique également aux facilitateurs et aux personnes en lien professionnel avec lui. Aucune mesure de représailles ou de discrimination ne peut être exercée à leur encontre dès lors que le signalement a été effectué de bonne foi. Le recours direct aux autorités externes compétentes est désormais possible sans obligation préalable d'utiliser le canal interne. La divulgation publique ne reste envisageable que dans les situations expressément prévues par la loi.

Enfin, la conservation des données liées aux alertes respecte les règles strictes du RGPD, avec des durées limitées et proportionnées au traitement du signalement et à la défense des droits des parties.

Par cette mise à jour, Relyens renforce son engagement en matière d'éthique et de transparence, et s'aligne pleinement sur les exigences européennes en matière de protection des lanceurs d'alerte.



- **La politique anti-fraude**

La fraude représente un risque majeur pour toute organisation, en particulier dans les secteurs sensibles comme l'assurance et la gestion des risques, où les transactions financières et les données personnelles sont des cibles privilégiées. Pour une entreprise comme Relyens, spécialisée dans la gestion des risques des secteurs de la santé et des collectivités, la prévention et la dissuasion des fraudes sont cruciales pour maintenir la confiance de ses partenaires et assurer la pérennité de ses activités. La mise en place de mesures efficaces contre la fraude permet non seulement de protéger les ressources financières de l'entreprise, mais aussi de préserver sa réputation et de respecter les obligations réglementaires permettant ainsi de réduire le risque matériel identifié et développé dans la partie : **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2).**

Ces mesures, qui combinent des pratiques de gouvernance rigoureuses, des outils technologiques et une sensibilisation continue des employés, sont indispensables pour identifier, prévenir et réagir rapidement face aux tentatives de fraude.

Relyens a mis en place une procédure anti-fraude couvrant tout acte de corruption, fraude, collusion, coercition et obstruction. Par conséquent, toute mention de fraude dans le texte suivant inclut également ces quatre autres notions. Les principes de cette politique, ainsi que les rôles et responsabilités, sont détaillés ci-après.

Cette politique est disponible pour l'ensemble des collaborateurs à partir de l'intranet du Groupe.

Rôle et responsabilités

La lutte contre la fraude constitue une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe Relyens. Conformément à la procédure anti-fraude révisée en 2025, les rôles et responsabilités de chaque acteur sont clairement définis afin d'assurer l'efficacité du dispositif de prévention, de détection et de traitement des fraudes.

La gouvernance de Relyens joue un rôle central dans la maîtrise du risque de fraude.

La gouvernance non exécutive, composée du Conseil d'administration et du Comité d'audit, définit les orientations stratégiques du Groupe et supervise la bonne marche de l'organisation, notamment en matière d'intégrité et de contrôle interne. Le Comité d'audit assure, quant à lui, le suivi de l'information financière et évalue l'efficacité du dispositif de gestion des risques, incluant explicitement le risque de fraude.

La gouvernance exécutive, représentée par les dirigeants effectifs, met en œuvre les orientations définies par le Conseil d'administration. Elle s'appuie pour cela sur la fonction clé « Gestion des risques », chargée du pilotage global du dispositif de maîtrise des risques, dont la supervision du risque de fraude.

Le Contrôle Interne, rattaché au Département des Risques, constitue l'un des acteurs majeurs du dispositif. Garant du cadre général de lutte contre la fraude, il conçoit, anime et actualise un dispositif de contrôle permanent adapté aux évolutions réglementaires et opérationnelles, et contribue activement à la prévention et à la détection des fraudes internes comme externes. Il réalise également une évaluation régulière des risques, permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité du dispositif dans la durée.

L'Audit Interne complète ce dispositif en exerçant une mission de contrôle périodique. Rattaché à la Direction générale, il évalue l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et des contrôles déployés dans le Groupe, conformément au plan d'audit validé annuellement par le Comité d'audit. Ses recommandations contribuent directement à l'amélioration continue du système de prévention de la fraude.

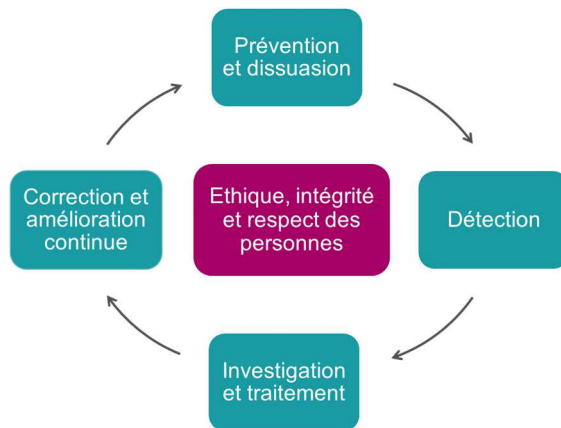
Selon la nature des incidents, d'autres services peuvent intervenir pour accompagner l'analyse ou la gestion des situations sensibles.

Pour orchestrer l'ensemble du dispositif, Relyens s'appuie sur une organisation dédiée composée d'un Correspondant Fraude Groupe, également responsable du Contrôle Interne Santé-Social, et de six coordinateurs anti-fraude locaux. Le Correspondant Fraude Groupe supervise le déploiement du dispositif, assure la coordination des enquêtes, prépare les supports de sensibilisation et garantit la communication régulière avec la gouvernance exécutive. Les coordinateurs locaux assurent le relais opérationnel, facilitent la remontée des tentatives de fraude et accompagnent les actions de prévention dans leur périmètre.

La procédure anti-fraude

Afin de prévenir et de lutter efficacement contre les principales typologies de fraude, Relyens s'est doté d'une procédure anti-fraude et a bâti un programme de réponses articulé autour de quatre axes :





La prévention et la dissuasion

Relyens déploie une politique de prévention fondée sur une culture éthique forte, soutenue par la gouvernance et relayée par le management. Le dispositif de contrôle interne, comprenant des contrôles a priori et a posteriori, permet de réduire les risques de fraude. Une cartographie des risques régulièrement mise à jour oriente les actions prioritaires, tandis que des programmes de formation et de sensibilisation renforcent la vigilance de l'ensemble des collaborateurs.

Ces systèmes de prévention et dissuasion sont détaillés dans la partie **4.1.2.3 Actions et ressources liées à la conduite des affaires (G1-MDR-A)**.

Le Groupe renforce activement son dispositif de prévention de la fraude à travers des actions de sensibilisation et de formation, destinées à l'ensemble de ses collaborateurs. Ces initiatives incluent notamment des modules d'e-learning et des sessions spécifiques. Tous les collaborateurs de Relyens, y compris les dirigeants, suivent une formation de base sur la prévention de la fraude (niveau 1). En complément, des formations spécialisées de niveau 2, ciblant des thématiques précises, sont proposées aux fonctions les plus exposées aux risques, telles que la fraude au président. Afin de maintenir un haut niveau de vigilance collective, des rappels réglementaires sont également effectués tous les deux ans auprès de l'ensemble des salariés.

Le niveau 1 se compose de deux modules. Le premier module aborde la fraude à l'assurance. Il a pour but de sensibiliser les apprenants aux différentes formes de fraude, d'identifier les situations propices à leur survenue et d'adopter les bonnes pratiques face à une suspicion de fraude, tout en respectant les directives de la distribution d'assurance (DDA). Le second module traite des enjeux du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Il fournit aux participants les outils nécessaires pour détecter et prévenir ces activités illicites.

La formation de niveau 1 est obligatoire pour chaque collaborateur lors de son intégration chez Relyens et doit être renouvelée à minima tous les trois ans. Les formations spécifiques de niveau 2 sont dispensées au minimum une fois par an, en fonction des principaux risques identifiés. Ces mesures proactives garantissent une mobilisation continue et efficace contre les risques de fraude. La formation du niveau 2 est à réaliser par les collaborateurs tous les deux ans.

Un dispositif équivalent en fréquence, structuré en deux niveaux, est également déployé pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin, et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de Relyens, garantissant ainsi un taux de couverture de 100 %.

Relyens a par ailleurs identifié les fonctions les plus exposées à ces risques, notamment la Direction Générale, les équipes commerciales et les collaborateurs du pôle Ancre en charge des relations institutionnelles du Groupe.

La formation de premier niveau sur la corruption et les pots-de-vin, conformément à la loi Sapin II, prend la forme d'une sensibilisation articulée autour de deux modules : un module de formation et un test de connaissances. Cette formation, d'une durée d'environ une heure, intitulée « Sensibilisation à la lutte contre la corruption », a pour objectif de fournir à tous les collaborateurs de Relyens une base commune sur les réglementations en matière de lutte contre la corruption.

Elle couvre notamment :

- les obligations légales en matière de prévention et de lutte contre la corruption dans le cadre des activités professionnelles,
- l'identification des situations à risque et les comportements appropriés à adopter,



- les outils et dispositifs internes de Relyens pour soutenir ces efforts.

Cette formation vise à renforcer l'intégrité et l'éthique dans l'ensemble des activités de l'entreprise tout en garantissant la conformité avec les exigences réglementaires.

Le deuxième niveau de formation se concentre sur les enjeux opérationnels des 8 piliers de la loi Sapin II pour les collaborateurs ayant des fonctions à risques. Il intègre des exemples concrets et des cas pratiques, couvrant des thématiques clés telles que les cadeaux et invitations, le Code éthique, la cartographie des risques, et les conflits d'intérêts.

Au cours de l'année 2025, 91% des fonctions à risque ont été formées à la formation « Sapin II – Niveau 2 : Les Olympiades de l'anticorruption ».

Pour les membres de la gouvernance-non exécutive :

Chaque administrateur transmet annuellement au Président du Conseil d'administration une déclaration sur l'honneur confirmant :

- l'absence de condamnations définitives visées à l'article L322-2 du Code des assurances intervenues depuis moins de 10 ans,
- l'absence d'infractions et de procédures, définitives ou en cours, concernant le membre du Conseil d'administration ou une entité dans laquelle il exerce ou a exercé des fonctions, relatives à :
 - o des activités bancaire, financière ou d'assurance,
 - o la lutte contre le blanchiment,
 - o la fraude ou le crime financier,
 - o des infractions fiscales,
 - o des infractions à la législation relative aux sociétés, à la faillite, à l'insolvabilité ou à la protection des consommateurs,
- l'absence de condamnation par une autorité de contrôle sectorielle,
- l'absence de procédure de surendettement.

Dans le cadre des formations destinées aux administrateurs, Relyens a intégré cette année un module consacré au risque de conflits d'intérêts dans le cadre de la souscription des marchés publics

La détection des fraudes

La détection s'appuie sur l'action complémentaire du Contrôle Interne et de l'Audit Interne, ainsi que sur un système d'alerte interne permettant aux collaborateurs de signaler rapidement toute suspicion. Les signalements sont traités de manière structurée et intégrés dans un reporting semestriel présenté, si nécessaire, à la gouvernance.

Investigation et traitement

Les enquêtes sont conduites par le Correspondant Fraude Groupe, avec l'appui des services compétents. Elles sont menées en toute impartialité, conformément à la procédure. Les fraudes avérées peuvent donner lieu à des déclarations TRACFIN, à la saisine de l'ALFA et à des sanctions civiles, pénales ou disciplinaires proportionnées aux faits.

Correction et amélioration continue

Les incidents font l'objet d'analyses permettant d'identifier les améliorations nécessaires au dispositif. Ces retours d'expérience contribuent à renforcer la maîtrise du risque de fraude.



c) Politique de Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) et délai de règlement fournisseurs (G1-6)

Les relations de Relyens avec ses fournisseurs sont encadrées par deux dispositifs structurants : le Code éthique et la Note achats Groupe.

- **Le Code Ethique**

Relyens adopte une gestion responsable et équitable des relations avec ses fournisseurs, en intégrant des critères d'éthique et de durabilité dans son processus de sélection de ses fournisseurs. Ces engagements sont formalisés dans le **Code éthique Groupe**.

- **Equité de traitement** : Relyens s'engage à traiter tous ses partenaires et fournisseurs de manière impartiale, en excluant tout critère discriminatoire. La sélection des fournisseurs repose sur des critères objectifs tels que la qualité des services, les tarifs, ainsi que l'impact éthique, environnemental et social des produits et services. Cela garantit un processus transparent et juste dans la relation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ;
- **Protection de la confidentialité et des droits de propriété intellectuelle** : Relyens veille au respect des règles de confidentialité, en s'assurant que seules les personnes habilitées ont accès aux informations sensibles des partenaires et fournisseurs. De plus, l'entreprise accorde une attention particulière à la protection de la propriété intellectuelle, garantissant un respect strict des droits des parties prenantes ;
- **Prévention de la dépendance économique** : Consciente des risques de dépendance économique, Relyens incite ses collaborateurs à identifier et signaler toute situation de ce type. Cela permet de maintenir des relations équilibrées avec ses fournisseurs, en évitant des déséquilibres économiques qui pourraient nuire à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement ;
- **Engagement en faveur de la protection de l'environnement** : Relyens intègre des pratiques durables dans sa chaîne d'approvisionnement en collaborant avec des partenaires et fournisseurs qui partagent son engagement en faveur de la réduction des impacts environnementaux. Des mesures concrètes, comme le recyclage et la gestion des ressources, sont mises en place pour limiter l'empreinte écologique de l'entreprise.

Le Code éthique s'applique à l'ensemble des entités de Relyens en Europe. L'élaboration et son application sont sous la responsabilité du Département Juridique.

De plus, Relyens est signataire de la **Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)**. En tant que signataire de la Charte RFAR, Relyens s'engage à promouvoir des pratiques d'achats responsables et à établir des relations équilibrées avec ses fournisseurs. Cet engagement renforce sa démarche de développement durable et de responsabilité sociétale en veillant à respecter des standards élevés en matière d'éthique, de transparence, et de respect des droits des fournisseurs dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Ces engagements issus de la charte RFAR sont pleinement intégrés dans la politique **achats du Groupe Relyens, formalisée et publiée en 2025**.

- **La note achats Groupe**

La note établit un cadre exigeant pour le choix des fournisseurs, qui ne repose plus uniquement sur le critère du prix. Elle impose une analyse multicritère intégrant la qualité des prestations, la durabilité environnementale des produits et services, la disponibilité des fournisseurs ainsi que les conditions de sortie des contrats. Cette approche vise à garantir des décisions d'achat alignées avec les engagements de responsabilité sociétale du Groupe. L'analyse multicritère diffère selon la typologie de l'achat et son montant.

Afin de sécuriser les relations et prévenir les risques, chaque demande d'achat doit être accompagnée d'une matrice d'évaluation des risques, outil obligatoire permettant de vérifier la conformité aux réglementations en vigueur (RGPD, DORA, loi Sapin II) et d'identifier les risques éthiques. Cette exigence renforce la transparence et la maîtrise des engagements contractuels.

Par ailleurs, les contrats dont le montant dépasse un seuil défini font l'objet d'une validation juridique systématique, garantissant la solidité des accords et la protection des intérêts du Groupe.



En complément, la note consacre un volet important aux délais de règlement des fournisseurs. Relyens s'engage à adopter des pratiques exemplaires en matière de paiement, en réglant les factures dès validation du Bon à Payer, sans attendre l'échéance contractuelle. Cette politique vise à soutenir particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), à réduire les risques liés aux retards de paiement et à favoriser une trésorerie stable pour ses partenaires.

La politique achats groupe s'applique pour tous les achats de frais généraux et à l'ensemble des sociétés du Groupe consolidé, y compris les succursales en Europe, à l'exception Mantic Data Europe.

Le déploiement de la note achats groupe est sous la responsabilité du Département Finance.

- **Lien avec le risque matériel identifié**

Relyens a identifié un risque matériel en cas de pratique non responsables ou de la perte de fournisseurs stratégiques. Comme évoqué ci-dessus, le Code éthique Groupe formalise ses engagements forts envers ses fournisseurs, tandis la politique achats groupe et son adhésion à la Charte RFAR vient confirmer sa volonté de promouvoir des pratiques d'achats éthiques, durables et transparentes. Ces politiques permettent de diminuer le risque matériel identifié.

d) Politiques relatives à l'éthique et la corruption du portefeuille d'investissement

Relyens est exposé à court terme à un risque significatif lié aux pratiques controversées des sociétés sous-jacentes de son portefeuille d'investissement.

Dans un contexte où les exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale se renforcent, Relyens s'engage activement à concilier performance financière et impact positif. En tant qu'investisseur institutionnel et entreprise à mission, le Groupe intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de ses actifs afin de garantir une croissance durable et éthique.

À travers sa **Charte d'engagement actionnarial et de politique de vote**, et de sa **Charte ISR 2025**, Relyens formalise une approche structurée pour assurer une gestion proactive des risques ESG, en particulier face au risque matériel identifié liés aux **pratiques controversées** (corruption, blanchiment d'argent) qui pourraient affecter la rentabilité et la réputation de son portefeuille.

Ce rapport présente les principaux éléments de ces politiques, les responsables de leur mise en œuvre, et explique comment ces engagements permettent de répondre au risque matériel identifié par le Groupe.

- **La Charte d'engagement actionnariale et de politique de vote**

Relyens adopte une approche d'actionnaire actif en s'appuyant sur plusieurs leviers :

- **Exercice des droits de vote** pour influencer les décisions stratégiques des entreprises détenues, en accord avec les principes ESG ;
- **Dialogue constructif avec les sociétés** afin d'encourager des pratiques responsables et de limiter les risques de controverses ;
- **Collaboration avec d'autres actionnaires** pour renforcer l'impact de son engagement ;
- **Surveillance des controverses** avec une notation des entreprises sur une échelle de gravité (de 1 à 5), et exclusion des émetteurs présentant des risques ESG sévères ;
- **Conformité aux standards internationaux** avec une adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et aux directives européennes sur l'engagement actionnarial.

En tant que signataire des PRI, Relyens s'engage notamment à respecter le principe n°2 demandant aux signataires d'être des investisseurs actifs tenant compte des questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques.

Ainsi, l'engagement du groupe prend diverses formes auprès de ses participations :

- l'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (plus de précisions sur la politique de vote dans le paragraphe suivant),
- une politique de due diligence financière et extra financière,
- un dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille.

La démarche d'engagement du Groupe s'adresse à l'ensemble des acteurs financés par sa politique d'investissement, qu'ils appartiennent ou non à son écosystème – qu'il s'agisse du secteur de la santé, des acteurs



territoriaux ou d'autres secteurs pertinents. Elle vise à encourager l'amélioration durable des pratiques ESG des sociétés accompagnées, en cohérence avec la mission d'intérêt général de Relyens.

Au-delà de sa politique de vote, et dans une logique d'impact positif, le Groupe s'appuie également sur un prestataire spécialisé pour mener des actions d'engagement ciblées auprès de certaines sociétés cotées du portefeuille, afin de challenger et renforcer leurs pratiques sur des thématiques clés du développement durable.

- **La politique d'investissement socialement responsable**

Notre politique ISR repose sur un ensemble d'exclusions strictes, conçues pour limiter l'exposition aux risques matériels identifiés et garantir la cohérence de nos engagements éthiques.

- **Exclusion totale des secteurs controversés** : tabac, armement, alcool, charbon, armes controversées ainsi que toute activité jugée fortement controversée (matières premières sensibles, cryptomonnaies, etc.).
- **Interdiction d'investir dans les pays non libres** : aucun investissement n'est réalisé dans des États classés « non libres » ou « partiellement libres » par Freedom House, afin d'assurer le respect des libertés civiles et politiques.
- **Filtrage des émetteurs à forte controverse** : exclusion systématique des entreprises présentant des controverses extra-financières importantes ou sévères.

Cette approche garantit une gestion responsable, alignée sur nos valeurs et attentive aux risques de gouvernance.

Responsables de la mise en œuvre des politiques : Le Département Investissements est responsable de l'établissement et de l'évolution des politiques. Ce département est également responsable de l'intégration des critères ESG dans le pilotage des investissements responsables du Groupe.

Périmètre : La politique relative aux investissements de Relyens s'applique à l'ensemble des actifs cotés et non cotés détenus par le Groupe, y compris les investissements immobiliers et financiers. En fonction des classes d'actifs, les critères ESG sont adaptés pour répondre à leur spécificité.

La charte d'engagement actionnariale et politique de vote s'applique également à l'ensemble du Groupe en ciblant en particulier les actifs cotés qui sont ceux directement ciblés par la politique de vote.

Disponibilité : Les deux chartes sont accessibles sur le site internet de Relyens, garantissant ainsi un accès à l'ensemble des parties prenantes.

4.1.2.3. Actions et ressources liées à la conduite des affaires (G1-MDR-A)

Au-delà des politiques proactives et des nombreuses formations à destination des collaborateurs comme mentionné ainsi que les actions mentionnées dans la partie **4.1.2.2. Politiques en matière de Gouvernance**, nous pouvons indiquer parmi les actions la mise en place d'un système de contrôle interne couvrant l'ensemble des principaux processus métiers et supports, garantissant ainsi un niveau de risque opérationnel maîtrisé à l'échelle du Groupe.

Ce dispositif inclut deux types de contrôles :

- **des contrôles préventifs** (par exemple, mise en place de procédures, notes de service, restrictions d'accès aux outils) visant à dissuader, empêcher ou limiter la survenance de certaines menaces ;
- **des contrôles correctifs** (par exemple, revue mensuelle des règlements métiers, vérification a posteriori du respect des règles de souscription et de gestion des sinistres) permettant de détecter les anomalies après la réalisation d'activités sensibles.

Le Contrôle Interne, en collaboration avec le Département Juridique Corporate & Conformité, est chargé d'identifier et d'évaluer régulièrement les principaux risques de fraude auxquels sont exposés les pôles et départements de Relyens. Ces évaluations sont synthétisées dans une cartographie des risques de fraude, outil essentiel pour orienter les priorités des actions de prévention dans une logique d'amélioration continue. La cartographie repose sur deux méthodes complémentaires de collecte d'informations :

- **Une approche Top-Down**, qui permet de recenser et de suivre en permanence les risques de fraude identifiés par le Département des Risques ;



- **Une approche Bottom-Up**, alimentée par les retours des opérations sur le terrain, enrichissant continuellement la cartographie des risques.

Concernant le portefeuille d'investissement, les actions mises en place par Relyens sont détaillées dans la section **2.2.3.3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)**.

Ces actions contribuent à réduire l'exposition du portefeuille aux entreprises présentant des pratiques controversées grâce au monitoring ESG et au suivi des indicateurs extra-financiers. Elles permettent également d'encadrer les décisions d'investissement, limitant ainsi les risques liés à des activités ou comportements non conformes.

Les données présentées ci-dessous représentent le coût complet des ETP alloué à chaque enjeu.

Enjeu	Montant alloué en 2025 (en milliers d'euros)
Culture d'entreprise	220
Ethique et corruption	880
Relation avec les fournisseurs	825
Ethique et corruption (P)	33

4.1.3. Cibles et indicateurs

4.1.3.1. Cibles liées à conduite des affaires

À ce jour, Relyens a atteint son objectif de former l'ensemble de ses collaborateurs à la prévention et à la lutte contre la corruption et la fraude, et maintient cette cible pour les années à venir. En parallèle, l'entreprise poursuit ses efforts en organisant des ateliers de sensibilisation, en menant une veille proactive et en renforçant la vigilance de ses équipes afin de prévenir au maximum les risques liés à ces enjeux.

Concernant son portefeuille d'investissement Relyens s'est déjà fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de sa Charte d'Investissement Socialement Responsable, avec :

- une exclusion des émetteurs présentant un niveau de controverse important ou sévère
- un durcissement de la politique d'exclusion sectorielle (nouveaux secteurs d'exclusions et renforcement des seuils de chiffres d'affaires pour les secteurs déjà présents précédemment)
- un score risque ESG qui doit être faible ou moyen
- une exclusion géopolitique est appliquée : les investissements ne sont réalisés que pour les entreprises ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE. Pour les émetteurs souverains, seuls les pays classés comme "free" selon l'indice Freedom House sont éligibles.

En ce qui concerne ses relations avec les fournisseurs, Relyens s'engage à régler ses factures avant le délai légal et ainsi avoir une moyenne de délai de règlement inférieure à 30 jours fin de mois.

Pour l'heure, Relyens n'a pas établi d'autres objectifs chiffrés relatifs aux relations avec les fournisseurs et les prestataires de services. De même, aucun objectif spécifique n'a été fixé en matière de culture d'entreprise.

4.1.3.2. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)

En 2025, Relyens n'a enregistré aucun cas de corruption ou versement de pots-de-vin.

Les politiques et mesures mises en place par Relyens pour prévenir le non-respect des procédures sont décrites en détail dans la section **4.1.2.2 Politiques en matière de Gouvernance**.



4.1.3.3. Calcul du délai de règlement fournisseurs (G1-6)

Comme mentionné dans la Note achats Groupe, depuis la crise de la Covid-19, Relyens a adopté des pratiques exemplaires en matière de paiement, s'engageant à régler ses fournisseurs dès validation du bon à payer, sans attendre l'échéance contractuelle des factures. Cette démarche vise à soutenir particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) en réduisant les risques liés aux retards de paiement et en favorisant leur stabilité financière. Grâce à cette approche, Relyens instaure une relation de confiance et d'équité avec ses partenaires, tout en contribuant à la santé économique des PME avec lesquelles le Groupe collabore.

Relyens ne dispose pas d'un délai de paiement standard par catégorie de fournisseurs, mais s'assure systématiquement d'honorer ses engagements dans des délais rapides. En conséquence, le Groupe ne présente aucun retard de paiement en 2024 et en 2025, et aucune procédure judiciaire n'est en cours à ce sujet.

Cette politique de règlement est formalisée dans la politique achats groupe.

En 2025, Relyens a confirmé cet engagement en réglant ses fournisseurs dans un délai moyen de 13 jours, illustrant son attachement à des pratiques responsables et exemplaires.

Calcul du délai de règlement moyen fournisseur 2025	11,2 jours
Calcul du délai de règlement moyen fournisseur 2024	10 jours

Pour calculer son délai de règlement, Relyens retient la méthode de calcul suivante :

$$\text{Délai de règlement fournisseur (jours)} = \left(\frac{\text{Dettes fournisseurs TTC}}{\text{Achats TTC}} \right) \times 365$$

Dettes fournisseurs TTC : solde moyen des comptes fournisseurs → Pour Relyens, le calcul est fait en retenant la moyenne entre le 31/12/2024 et le 30/09/2025.

Achats TTC : total des achats sur l'année → pour Relyens, ayant calculé le délai au 30/09/2025, les 9 premiers mois de l'année sont retenus et extrapolés pour obtenir 12 mois

4.1.3.4. Indicateurs propres à l'entreprise en lien avec des IRO matériels

Pour cette seconde année, Relyens ne publie aucun indicateur en lien avec les impacts, risques et opportunités matériels.



5. Responsabilité liée à des ESRS Spécifiques

5.1. Gestion des impacts, risques et opportunités

5.1.1. Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-P)

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, Relyens a identifié la cybersécurité comme un enjeu stratégique majeur spécifique à l'entité. Cet enjeu reflète non seulement les défis auxquels l'organisation est confrontée, mais aussi les implications profondes sur ses activités, sa résilience, et ses parties prenantes.

Nous détaillons ci-dessous les principaux éléments des politiques mises en place par Relyens pour gérer et atténuer l'impact négatif ainsi que le risque identifié détaillés dans la section suivante : **1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)**.

La politique centrale liée à la cybersécurité de Relyens est la politique de sécurité des SI (Système d'Information). Cette politique est disponible pour l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

Cette politique est placée sous la responsabilité du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI) au sein du Département Technology de Relyens. La Direction générale s'engage également à soutenir l'équipe en charge de la mise en œuvre de la politique SSI.

Les objectifs de la politique

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) définit la stratégie du Groupe Relyens en matière de sécurité de l'information ainsi que les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Elle s'appuie sur une approche homogène et unifiée au sein de l'ensemble des filiales, constituant ainsi un document de référence destiné à renforcer la confiance et l'adhésion des collaborateurs comme des partenaires du Groupe.

La PSSI fixe les objectifs de sécurité visant à couvrir l'ensemble des risques pesant sur les informations et sur les traitements réalisés par les systèmes d'information (SI) du Groupe. Elle précise les enjeux de sécurité, les risques liés aux SI, l'organisation mise en place, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs.

La politique est relue chaque année et mise à jour si nécessaire, notamment en cas d'évolution majeure du contexte du Groupe Relyens ou de changements significatifs dans la réglementation applicable.

Elle est rédigée par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du Groupe, revue par le Directeur du Département Technology et le Directeur des Risques, puis validée par la Direction générale. Ce processus garantit son adéquation aux enjeux du Groupe, son efficacité dans le temps et son applicabilité.

Les principales mesures sont présentées dans la partie : **5.1.2 Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A)**.

La politique s'applique à l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des attentes sécurité des parties externes sont connues et prises en compte dans le cadre du SMSI (Système de Management et de la Sécurité de l'information).

Lien avec le risque et l'impact négatif matériels identifiés

En intégrant des mesures robustes de gestion des risques, de protection des données, de formation et de sensibilisation, ainsi que des plans de réponse aux incidents, Relyens s'engage à protéger ses actifs numériques et à garantir la continuité de ses opérations.

Cette approche permet à Relyens de limiter et de répondre aux impacts négatifs tels que la violation des droits des clients ou partenaires en cas de fuite de données personnelles, ainsi que les pertes économiques liées à la divulgation de données commerciales confidentielles. De plus, cela permet de minimiser les risques réputationnels, juridiques et financiers associés à la fuite de données sensibles, tout en réduisant les coûts potentiels liés à l'arrêt des activités ou celles des fournisseurs, dus à des défaillances des systèmes d'information, à l'indisponibilité des SI, ou à des cyber-attaques.

Grâce à sa stratégie proactive en matière de cybersécurité et à son strict respect des réglementations en vigueur, Relyens ne se contente pas de limiter ces risques, mais renforce également la confiance de ses parties prenantes. L'entreprise s'engage à poursuivre ses investissements dans des technologies avancées et à améliorer en continu ses pratiques afin de faire face aux menaces cybernétiques en constante évolution.



Cet engagement va au-delà des simples exigences réglementaires : il s'inscrit au cœur de la responsabilité sociétale de Relyens et de sa mission visant à bâtir un avenir durable, sécurisé et résilient pour tous.

5.1.2. Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A)

Nous indiquons dans cette parties les actions clés (mesures de sécurité) et les ressources allouées permettant de manager cet enjeu.

Les mesures de sécurité de Relyens couvrent l'ensemble des domaines critiques, en s'appuyant sur les quinze domaines définis par la norme ISO 27001 et en les alignant sur les six piliers du cadre NIST CSF : Gouverner, Identifier, Protéger, Détecter, Répondre et Restaurer. Ces mesures sont conçues pour couvrir efficacement les risques liés à la sécurité des systèmes d'information tout en garantissant la résilience de l'organisation face aux menaces. Voici un aperçu des mesures de sécurité clés mises en place. Cette présentation ne se veut pas exhaustive, mais illustre les principaux dispositifs contribuant à la protection globale des systèmes d'information.

Gestion des actifs

Relyens dispose d'inventaires détaillés de ses actifs, incluant les processus métiers, les applications, les services, et les équipements (serveurs, postes de travail, smartphones, etc.). Ces inventaires permettent une vue complète des ressources critiques, facilitant ainsi la mise en place de mesures de sécurité adaptées à chaque catégorie d'actif.

Protection de l'information

La protection de l'information repose sur une série de mesures rigoureuses. Tous les postes de travail sont chiffrés, protégeant ainsi les données contre le vol ou la perte de matériel. Les environnements de développement, de pré-production et de production sont strictement séparés pour minimiser les risques d'erreurs humaines ou d'intrusions potentielles, garantissant ainsi la sécurité des applications et des systèmes.

Sécurité des ressources humaines

La sécurité des ressources humaines est également un aspect central de la stratégie de Relyens. Les contrats de travail incluent des clauses relatives à la confidentialité, à la protection de la propriété intellectuelle et à la sécurité des informations. Une charte d'utilisation des systèmes d'information est annexée au règlement intérieur, et tous les employés sont formés aux bonnes pratiques de sécurité via des formations annuelles et des campagnes de sensibilisation, notamment par des simulations régulières de phishing (dont les résultats ont un impact direct sur l'intéressement des collaborateurs).

Sécurité physique et réseaux

Les infrastructures critiques, comme les datacenters, sont protégées par des mesures de sécurité physique conformes aux normes ISO 27001. Pour renforcer la sécurité réseau, une segmentation stricte des réseaux est mise en place, ce qui limite la capacité d'un attaquant à se déplacer latéralement en cas de compromission d'un actif. Par ailleurs, Relyens applique une protection multicouche contre les logiciels malveillants, avec des solutions d'EDR (Endpoint Detection and Response) et des protections avancées sur les emails (anti-spam, réécriture de liens, sandboxing des pièces jointes).

Sécurité des applications et gestion des identités

Les développeurs sont formés aux bonnes pratiques de sécurité du développement, en suivant notamment les recommandations de l'OWASP (Open Web Application Security Project). Les modifications des applications passent par un processus strict de gestion du changement pour limiter les risques liés aux nouvelles versions ou mises à jour.

La gestion des identités repose sur des politiques d'authentification solides. Chaque utilisateur dispose d'identifiants individuels et d'un accès restreint en fonction de ses rôles et responsabilités. Sur les services critiques, un second facteur d'authentification (2FA) est requis pour renforcer la sécurité des accès. Un système de gestion des identités pilote l'administration des comptes utilisateurs (créations, suppressions, modifications) avec des revues régulières pour s'assurer que les permissions sont adaptées.



Gestion des menaces et des vulnérabilités

La gestion proactive des menaces repose sur des audits de sécurité réguliers, des tests d'intrusion, et une surveillance continue des vulnérabilités. Chaque semaine, une revue des vulnérabilités émergentes est réalisée pour déterminer les actions correctives nécessaires. Cette gestion dynamique permet de réagir rapidement aux nouvelles menaces et de maintenir un haut niveau de sécurité.

Continuité des activités

Relyens s'assure que la continuité des activités est garantie par des mécanismes de sauvegarde et de restauration adaptés aux exigences critiques définies dans le Plan de Continuité d'Activité (PCA). Des tests annuels de restauration sont réalisés pour vérifier l'efficacité des procédures en cas d'incident majeur, garantissant ainsi la résilience des systèmes critiques.

Sécurité des relations fournisseurs

La sécurité des relations avec les fournisseurs est également une priorité. Relyens ajuste les engagements en matière de sécurité en fonction des risques liés à chaque fournisseur et à la criticité de la fonction qu'il soutient. Un Plan d'Assurance Sécurité est mis en place pour les partenaires critiques, garantissant ainsi que les engagements de sécurité sont bien respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Gestion des événements de sécurité

Un Security Operation Center (SOC) partenaire assure la détection et l'analyse en continu des événements de sécurité critiques. Ce SOC surveille les systèmes et les journaux d'événements (log management) pour identifier les comportements anormaux ou les attaques potentielles. En cas d'incident, les équipes de Relyens sont en mesure de réagir rapidement et de mettre en place les mesures correctives nécessaires pour limiter les impacts.

Grâce à ces mesures de sécurité, Relyens assure une protection solide de ses actifs numériques, tout en garantissant la continuité de ses opérations et en respectant les exigences réglementaires. La gestion proactive des menaces, l'amélioration continue des pratiques et l'adaptation aux évolutions technologiques renforcent la résilience et la sécurité globale du Groupe.

5.2. Cibles et indicateurs

5.2.1. Suivi de l'efficacité des politiques et des actions liées à des ESRS spécifiques au moyen de cibles (MDR-T)

Le Comité de Sécurité du SI (CoSSI), se réunit chaque trimestre pour définir la politique de sécurité, aligner la stratégie de cybersécurité avec les objectifs du Groupe, et suivre la mise en œuvre des plans d'action. Des comités de suivi spécifiques, par exemple pour la gestion des menaces ou la supervision des prestations critiques, sont également mis en place. La Direction Générale est régulièrement impliquée dans ces comités, notamment pour valider la feuille de route de la sécurité et son alignement avec les priorités globales du Groupe. Ce suivi régulier est renforcé par des audits internes et externes, qui permettent d'identifier les points d'amélioration et d'assurer la mise en œuvre d'une sécurité durable.

Le suivi s'applique à l'ensemble du Groupe. Relyens ne communique pas sur la mesure des progrès réalisés sur ce sujet, l'information étant jugée sensible.

5.2.2. Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels liés à des ESRS spécifiques (MDR-M)

Relyens ne divulgue pas publiquement les cibles et indicateurs liés à l'enjeu de la cybersécurité qui a été jugé sensible.



6. Annexes

6.1. Annexe 1 – Note Méthodologique BEGES

6.1.1. Collecte des données : SCOPE 1

Les données et les hypothèses utilisées pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre de Relyens sont explicitées dans le présent document. Afin de faciliter la compréhension, les explications se divisent par poste du bilan.

La méthodologie utilisée est celle du GHG Protocole.

6.1.1.1. Sources fixes de combustion

Les données de consommation d'énergie ont majoritairement été obtenues par les factures.

Le gaz naturel a été comptabilisé pour les sites de Lyon. Les consommations de fioul correspondent aux essais des groupes électrogènes.

Dans les cas où les données de consommation ne sont pas disponibles (gestion collective de l'énergie par le bailleur par exemple), les consommations 2024 sont utilisées en approximation, ou à défaut des moyennes nationales de consommation énergétique des bâtiments tertiaires, par m2, sont mobilisées.

En France, le facteur d'émission est celui du mix moyen 2024 de la Base Empreinte© tandis que pour les autres pays, il s'agit des mix moyens des réseaux électriques respectifs, de la Base Empreinte©.

6.1.1.2. Sources mobiles de combustion

La consommation d'essence des véhicules de fonction en location longue durée a été prise en compte via les fichiers de suivi des recharges électriques et de suivi des consommations de carburant.

Ces données sont extrapolées sur la fin d'année 2025, en l'absence à date de mesures de ces consommations. Les véhicules qui ont été retirés de la circulation au cours de l'année 2025 ne sont pas utilisés dans le calcul de l'extrapolation.

6.1.1.3. Emissions fugitives

Les données de recharge des fluides frigorigènes correspondent à la quantité de fluide ajoutée dans les systèmes de climatisation des sites.

Étant donné l'absence de données pour nos sites hors France, une estimation a été réalisée en appliquant un ratio basé sur le nombre d'ETP, en s'appuyant sur les données de recharge en France.

6.1.2. Collecte des données : SCOPE 2

6.1.2.1. Electricité

Les données de consommation d'électricité ont été principalement collectées à partir des factures. Dans le cas où les consommations d'énergie n'étaient pas disponibles, les données ont été extrapolées :

- Soit à partir de données moyennes de consommation des bâtiments tertiaires.
- Soit à partir des données des années précédentes

Afin d'extrapoler le dernier trimestre 2025, les factures de l'année précédente aux mêmes périodes - afin de tenir compte de la saisonnalité de la consommation d'énergie - sont prises en compte.

Une distinction a été faite entre la consommation des bornes de recharge électrique et celle des autres usages. L'électricité consommée par les bornes de recharges électriques a été obtenue par l'exploitation du fichier de suivi des recharges de la flotte de Relyens. Cela ne permet donc pas de comptabiliser les recharges de voitures personnelles sur ces bornes.



Concernant le facteur d'émission de l'électricité, lorsque la décomposition par flux était disponible :

- Les parties Amont et Transport & Distribution ont été intégrées au scope 3, dans la catégorie « Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou le scope 2 » ;
- La partie Combustion à la centrale a été comptabilisée dans le scope 2.

Les calculs ont été estimés selon la méthodologie location-based : le mix énergétique moyen du réseau électrique de chaque pays est appliqué aux consommations.

Les calculs selon la méthode market-based ont également été réalisés en parallèle. Seul le site de Madrid possède un contrat d'électricité 100% renouvelable, par achat de garanties d'origine. Ne disposant pas d'information contractuelle quant au facteur d'émission, la valeur de 0g CO₂e/kWh est utilisée. Les facteurs d'émissions résiduels des différents pays sont appliqués aux consommations non couvertes par un contrat d'électricité verte. Ces facteurs d'émission proviennent de l'Association of Issuing Bodies (European Residual Mixes 2024).

6.1.3. Collecte des données : SCOPE 3

6.1.3.1. Achats de produits et services

Consommables (nombre d'impressions)

Les consommables représentent un poste négligeable dans le bilan carbone de Relyens et ne comprennent qu'une seule ligne de données, liée aux impressions. Le nombre d'impressions par pays a été déterminé à partir de l'extraction des données de suivi des impressions.

Achats de services

Les données d'achats de services proviennent de la consolidation des journaux d'achats des sociétés du groupe. Dans un premier temps, les achats de la centrale d'achats de Relyens ont été reventilés sur les entités du groupe à partir du détail des achats de Relyens Procurement.

Un code NAF a été attribué à chaque fournisseur à partir de son numéro SIREN ou SIRET et des bases fournisseurs. Ainsi, plus 95% du montant des dépenses est couvert par un code NAF, les pourcents restants sont traités à partir du profil des 95% caractérisés.

Enfin, un facteur d'émission correspondant a été associé à chaque code NAF. Les Facteurs d'Emission (FE) utilisées sont monétaires et spécifiques par secteur d'activité.

Afin d'exclure des achats déjà comptabilisés dans d'autres postes du bilan, certains fournisseurs ont été retirés : notamment les fournisseurs d'énergie, les prestataires fournissant des serveurs de stockage, des fournisseurs de matériels informatiques, des agences immobilières percevant des loyers pour des bureaux dans lesquelles sont installées des entités du groupe (comptabilisés dans le Scope 1), etc.

Remboursement des notes de frais

Les données proviennent de l'extraction des notes de frais encodées dans l'outil de gestion des notes de frais Notilus. Elles incluent diverses dépenses : des repas, des fournitures, des hôtels, des frais postaux, etc.

Les notes de frais couvrant des dépenses de carburant ou des indemnités kilométriques sont reconverties en données physiques (distances parcourues) à partir du profil de la flotte de Relyens et du montant de l'indemnité kilométrique.

Prestataire délégataire

Relyens a calculé son empreinte relative à son principal délégataire au regard du poids dans son chiffre d'affaires et du bilan carbone de celui-ci.



6.1.3.2. Biens d'équipement

Les données sur les biens d'équipements sont issues à la fois des journaux d'immobilisations du Groupe et des données d'activités directement remontées des entités. Les biens d'équipements sont comptabilisés entièrement, sans amortissement, l'année de leur achat.

Equipements informatiques

La liste des équipements informatiques, avec les modèles, marques et année d'achat est suivie par le Département Technology pour l'ensemble des pays et entités. Ce détail précis a été privilégié aux journaux d'immobilisations.

Les achats informatiques ont été catégorisés selon les facteurs d'émission disponibles. De nombreux achats ont été regroupés sous le FE « accessoires » de la Base Empreinte de l'ADEME. Pour les autres biens informatiques spécifiques, la base Boavizta a été utilisée pour réduire l'incertitude des données. Enfin, sauf quand cela était explicitement mentionné, les données d'achats IT ont été ventilées par pays ou entité selon le nombre d'ETP.

Travaux

Les travaux et aménagements réalisés ont été pris en compte dans les immobilisations sur la base des dépenses consignées dans les fichiers d'immobilisation du groupe, assorties de ratios monétaires.

Les véhicules détenus par Relyens

L'estimation de l'empreinte carbone des véhicules détenus (ou loués sur le long terme) passe par la collecte des poids des véhicules. Ces informations ont pu être trouvées grâce aux détails des modèles de la flotte et aux fiches d'identité de ces véhicules disponibles sur internet. Un facteur d'émission massique (exprimé en kg CO₂e/tonne) permet d'estimer les émissions associées à la fabrication des véhicules.

6.1.3.3. Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le Scope 1 ou 2

Les parties Amont et Transport & Distribution du facteur d'émission de l'électricité (lorsque la décomposition par flux était disponible) ont été comptabilisées dans le scope 3, sous la catégorie « Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou le scope 2 ».

En revanche, la partie Combustion à la centrale a été intégrée au scope 2. Ce périmètre inclut à la fois les consommations électriques et les déplacements en voiture de fonction.

6.1.3.4. Transport et distribution en amont

Le poids du fret entrant ne fait pas l'objet d'un suivi systématique pour l'instant, et la multitude des prestataires rend l'agrégation des données complexe pour un poste négligeable en comparaison d'autres postes.

6.1.3.5. Déchets directs

Les données relatives aux déchets ont été fournies par le prestataire de traitement des déchets pour la France, à l'exception du site de Mantic Data Europe (Paris), pour lequel elles ont été estimées à partir de références bibliographiques. En particulier, le Baromètre 2024 de performance énergétique et environnementale des bâtiments de l'OID évalue la quantité de Déchets Industriels Banals (DIB) à 4,3 kg/m²/an.

Le volume des eaux usées est assimilé à la consommation annuelle d'eau. Ces données sont récupérées pour les sites de Lyon, Olivet et Vasselay, et estimées à partir de références bibliographiques pour Mantic Data Europe (Baromètre 2024 de l'OID : 0,34 m³/m²/an).

Pour l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, les données ont été extrapolées en s'appuyant sur les données françaises et le nombre d'ETP.

6.1.3.6. Déplacements professionnels

La consommation de carburant et d'électricité des véhicules de fonction a été prise en compte via les cartes carburant et Chargemap pour la France, l'Espagne et l'Allemagne, dans la catégorie « Sources mobiles de combustion ».



Des notes de frais correspondant aux employés utilisant leur véhicule personnel et bénéficiant d'un remboursement des frais kilométriques ont été intégrées. Pour les taxis, les montants monétaires ont permis d'appliquer le facteur d'émission relatif à la fourniture de services de transports terrestres (ADEME, Base Empreinte).

Concernant les déplacements aériens ou en train :

- **France** : Les données des déplacements en train et en avion ont été fournies, pour les mois de janvier à mai. Le reste de l'année a été extrapolé à partir de ces informations.
- **Italie** : Les données du prestataire de transport Cisalpinatours (aérien, ferré et routier) ont été directement intégrées en kgCO₂e. Les déplacements en voiture personnelle et en taxi ont été traités de la même manière que pour la France.
- **Espagne** : Les informations relatives aux déplacements en taxi, TGV, bus/autocar et avion ont été remontées par le prestataire. Les distances de chaque trajet ont été calculées à partir des villes de départ et d'arrivée. Dans le cas des déplacements en avion, deux catégories (court-courrier et moyen-courrier) permettent de classer les trajets et de leur attribuer le facteur d'émission correspondant.
- **Allemagne** : Les données du prestataire ont directement été transmises en kgCO₂ pour les déplacements professionnels effectués en avion et en train.

6.1.3.7. Déplacements domicile-travail

En novembre 2025, un questionnaire sur les trajets domicile-travail a été adressé aux collaborateurs du groupe Relyens. Il a recueilli 585 réponses, soit un taux de participation de 50 %. Il permet d'estimer les jours de présence sur site et les jours de télétravail, ainsi que les modes de transports privilégiés par les collaborateurs.

Les trajets en véhicule de fonction ont été exclus de l'enquête, leurs consommations étant déjà comptabilisées dans les déplacements professionnels mentionnés précédemment.

Les résultats ont ensuite été extrapolés pour chaque mode de transport à l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur le nombre de salariés par site, entité et pays.

6.1.3.8. Actifs loués en amont

Les données relatives aux véhicules de Relyens (en location longue durée) sont issues de l'outil de gestion de note de frais Notilus.

Chaque modèle de voiture est ensuite associé à un poids, déterminé à partir de sources spécialisées (sites automobiles, fiches techniques, etc.).

L'ensemble de ces étapes permet de calculer un poids total des véhicules (en tonnes) par entité et par pays, auquel est associé un facteur d'émission associé à la fabrication de ces véhicules.

6.1.3.9. Transport et distribution en aval

Le fret sortant correspondant essentiellement au transport des équipements de blocs opératoires. Le tonnage est estimé à partir d'une installation typique, et les distance à partir des villes de départ et d'arrivée.

6.1.3.10. Traitement des produits / services vendus

Relyens ne procède à aucun traitement des produits ou services rendus, ce qui exclut de fait cette catégorie du calcul du bilan carbone.

6.1.3.11. Utilisation des produits/services vendus

Réseau d'experts et déplacements liés aux indemnités (IARD et RCM)

- **IARD**

Afin de prendre en compte les déplacements des experts dans le cadre des expertises IARD, les honoraires des prestataires IARD ont été extraites de l'outil Systole. 10% de ces honoraires sont considérés comme étant des frais



de déplacements. Le calcul d'indemnités kilométriques (0.65€/km) permet d'obtenir le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de ces expertises et les émissions carbone liées.

Une hypothèse sur le taux de véhicules électriques (15%) permet de distinguer les kilomètres effectués avec une motorisation moyenne et ceux avec une motorisation électrique.

- **RCM**

La seule donnée disponible à date est le nombre d'expertises sollicitées, par catégorie. Ce niveau de données ne permet pas d'appliquer la même méthodologie de calcul qu'en 2024. En revanche, disposant du même niveau de donnée pour l'année 2024, l'évolution entre 2024 et 2025 a été calculée. Ce ratio a ensuite été appliqué aux émissions calculées l'année dernière, dont les hypothèses de calcul sont rappelées ci-dessous.

Les activités d'indemnisation en Responsabilité civile médicale sont à l'origine de déplacements dans deux cas principaux : les expertises médicales et les audiences au tribunal.

Nous avons calculé le poids carbone des déplacements en utilisant un facteur d'émission lié aux kilomètres parcourus.

L'ensemble des personnes se déplaçant ont été prises en compte (médecins experts, avocats, victimes).

Le kilométrage parcouru par les différents intervenants a été calculé de la manière suivante :

Pour la France :

- Calcul au réel pour trois cas d'usages sur quatre (expertises amiables, audiences CCI, audiences contentieux), kilométrage routier entre les villes de départ et d'arrivée pour chacun des intervenants ;
- Calcul sur la base d'une simulation sur le dernier cas d'usage (expertises CCI et contentieux), la donnée du lieu d'expertise étant inexploitable). Pour cette simulation, le kilométrage par catégorie de déplacement a été utilisé (intra-ville, intra-département, intra-région et inter-régions), calculé à partir des moyennes des autres cas d'usage.

Une comparaison entre les deux approches (données réelles vs. moyenne par catégorie de déplacement) a été réalisée sur différents cas d'usage, confirmant ainsi la robustesse de la méthode.

Cas de l'Allemagne :

- Les audiences en contentieux sont les seules à générer des déplacements significatifs ;
- Le nombre de kilomètres parcourus a été estimé sur la base des hypothèses suivantes :
 - o 1,3 audience par dossier encore ouvert en 2023,
 - o Un kilométrage moyen par type d'intervenant aligné sur les moyennes françaises.

Cas de l'Italie :

- Pour chacun des quatre cas d'usage, les distances ont été estimées selon la méthode suivante :
 - o Nombre réel d'expertises/audiences enregistrées en 2023. Pour les activités partiellement réalisées en visioconférence, un taux d'utilisation de la visioconférence a été appliqué ;
 - o Kilométrage moyen basé sur un échantillon de dossiers.

Cas de l'Espagne :

- La méthode est similaire à celle de l'Italie, avec une différence notable :
 - o L'hypothèse de kilométrage parcouru par type d'intervenant repose sur l'expertise des équipes locales et une comparaison avec les moyennes françaises ;
 - o En Espagne, les déplacements sont systématiquement inter-régionaux, entraînant des distances moyennes moins élevées que celles observées en France.

Modes de transport et hypothèses :

- Deux types de transport sont pris en compte : voiture et train ;
- Pour l'ensemble des pays, tout déplacement supérieur à 200 km est supposé être effectué en train ;
- La différence entre distance routière (retenue pour les calculs) et distance ferroviaire réelle a été jugée négligeable, l'écart étant généralement faible.



Soutien psychologique et contrôle médical

Les distances parcourues dans le cadre du contrôle médical sont consignées. Les déplacements liés au soutien psychologique sont eux estimés à partir du nombre de séances, du taux de visioconférence et d'une distance moyenne par déplacement.

Dans les deux cas, une hypothèse sur le taux de motorisation électrique des véhicules utilisés permet d'associer le facteur d'émission correspondant.

Indemnisations IARD – réparations matérielles

Le poids carbone des réparations payées par les indemnisations IARD a été calculé sur base des indemnisations auquel un facteur d'émission monétaire sectoriel a été appliqué.

On distingue les réparations relatives aux véhicules de celles relatives aux sinistres sur les autres biens.

Equipements de la salle de bloc opératoire

L'utilisation des équipements des salles de bloc opératoire est estimée à 10 heures par jour, 20 jours par mois, sur une durée de vie de 7 ans. Une installation type a été définie et la consommation électrique de chacun des appareils la composant a été relevée sur les fiches techniques ou estimées à partir de données de la littérature (équipements similaires, sites spécialisés, etc.).

Seuls les équipements mis en service en 2025 sont comptabilisés, et ceux pour l'ensemble de leur vie.

Logiciels

Les logiciels de QualNet sont hébergés à la fois sur des serveurs internes et des infrastructures externes. Les données internes concernant le nombre de serveurs, de CPU, la RAM totale et l'espace de stockage ont été collectées directement. Les données externes ont été extrapolées à partir des données internes au prorata du nombre d'applications vendues On Premise sur le nombre d'applications vendues au total.

Les émissions calculées sont :

- Les émissions liées à la fabrication des serveurs stockant les applications et les données des logiciels,
- Les émissions liées à la consommation d'énergie des serveurs,
- Les émissions liées à la consommation d'énergie des devices et au flux de données ont été négligées à ce stade.

6.1.3.12. Fin de vie des produits vendus

Seuls les équipements des salles de bloc opératoire ont été pris en compte. La fin de vie des équipements est comptabilisée lors de l'année d'installation. Le poids moyen d'une installation est estimé à partir d'une installation typique, puis un facteur d'émission de fin de vie moyenne des DEEE est appliqué.

6.1.3.13. Actifs loués en aval

Relyens ne met en location aucun bien, et à ce titre, cette catégorie n'est pas pertinente.

6.1.3.14. Franchises

Relyens n'a pas de franchise, et à ce titre, ne fait pas l'objet d'un calcul d'émissions.

6.1.3.15. Investissements

Le calcul de l'empreinte carbone des investissements dépend de la nature de l'actif. Les méthodologies appliquées à chaque catégorie sont détaillées ci-après.



a) Poche cotée

Cette poche comprend uniquement les actifs cotés : actions et obligations d'entreprises, les green bond, les titres souverains et les fonds cotés) détenus dans le portefeuille d'investissement de Relyens au 31 décembre 2025.

Les sources de données utilisées pour réaliser le bilan carbone de la poche cotée sont les suivantes :

Type de données	Source/fournisseur	Détail / Usage
Encours investis & données financières internes	Relyens	Valeurs de marché, nominal, durée, classifications, identification des lignes.
Données financières complémentaires	Bloomberg	EVIC, Valeur d'Entreprise (EV), capitalisation boursière.
Données carbone entreprises	Bloomberg	Scopes 1, 2, 3 publiés ou estimés.
Green Bonds	Sites des émetteurs	Framework, rapports d'allocation, rapports d'impact (émissions évitées / données projets).
Données États (souverains)	EDGAR - Commission européenne	Intensité carbone nationale (TCO ₂ /M€ PIB), émissions consolidées pays.

- **Émetteurs privés (entreprises – actions & obligations)**

Les émissions sont attribuées au prorata de la part économique détenue dans l'émetteur :

$$(\text{Encours investi} / \text{EVIC ou EV}) \times \text{émissions carbone (Scopes 1, 2, 3)}$$

Une hiérarchie de données est appliquée :

- **Données carbone** : priorités aux données publiées par l'émetteur, puis aux données estimées, et enfin à des proxys sectoriels si nécessaire ;
- **Données financières** : priorité à l'EVIC (Enterprise Value Including Cash), puis à l'EV (Enterprise Value) si indisponible ;
- Sinon, proxy sectoriel / macro (si applicable).

- **Émetteurs souverains**

Les émissions liées aux obligations et actions souveraines sont attribuées selon la méthodologie PCAF applicable aux actifs souverains.

Le calcul repose sur l'exposition financière et sur l'intensité carbone du territoire concerné :

$$\text{Encours investi} \times (\text{TCO}_2 \text{ national} / \text{PIB national})$$

L'intensité carbone utilisée provient de la base EDGAR : https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2025

- **Obligations vertes (Green bonds)**

Les émissions évitées proviennent des rapports d'impact publiés par les émetteurs un à deux ans après l'émission. Ces rapports indiquent les GES évités grâce aux projets financés, selon des méthodologies propres à chaque secteur (ex. MWh renouvelables, logements rénovés, véhicules bas carbone).

Lorsqu'elles existent, ces données sont reprises directement, avec leur année de référence et le périmètre du rapport.

Les émissions induites correspondent aux émissions générées par la réalisation des projets (matériaux, construction, exploitation, maintenance, fin de vie).



Elles sont calculées soit à partir des données des rapports d'impact, soit, en leur absence, via des facteurs d'émission standard issus de références reconnues (ADEME, GHG Protocol, IPCC, bases sectorielles), selon la nature du projet et son cycle de vie.

Cette approche garantit des estimations prudentes et comparables entre émetteurs, même sans rapport d'impact complet.

- **Fonds**

Les émissions associées aux fonds d'investissement sont attribuées en fonction de la quote-part détenue par Relyens dans chaque fonds.

Les émissions des fonds sont prises en compte sur la base des Scopes 1, 2 et 3 des actifs sous-jacents.

$$\text{(Encours investi / Encours total du fonds)} \times \text{émissions carbone (Scopes 1, 2, 3)}$$

Le taux de couverture de la poche cotée est de 98% et la répartition entre données collectées et estimées est la suivante :

Taux de couverture	Taux de couverture données publiées	Taux de couverture données estimées
98%	89%	9%

b) Poche immobilière

L'empreinte carbone de la poche immobilière couvre l'ensemble des émissions générées par les actifs de placements immobiliers détenus en direct sur l'année d'étude, soit 19 immeubles.

Sont exclus : les deux actifs en rénovation et en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement), ainsi que les deux lots restants d'un immeuble en cours de cession.

Pour deux actifs, l'étude n'a porté que sur six mois, les immeubles ayant été livrés en juin 2025.

L'empreinte carbone de la poche immobilière couvre l'ensemble des émissions générées par les actifs détenus en direct, pour l'année d'étude. Nous détaillons ci-dessous les différents postes :

- **Fuites de fluides frigorigènes**

Ce poste est évalué à partir :

- du type et de la quantité de fluide présents dans les installations ;
- du taux de fuite annuel associé aux équipements.

En absence de données, des estimations sont réalisées sur la base des équipements décrits dans les diagnostics techniques.

- **Consommations énergétiques**

Les consommations d'énergie sont collectées auprès des gestionnaires ou des locataires, selon disponibilité. Trois cas sont distingués :

1. **Données complètes** : calcul direct
2. **Données partielles** : extrapolation sur les mois manquants
3. **Données insuffisantes** : estimation via ratios externes (notamment Observatoire de l'Immobilier Durable)

Les consommations incluent, selon les actifs : électricité, gaz, fioul, réseaux de chaleur et de froid.

- **Déchets**

Lorsque les données de tonnages par flux sont disponibles, elles sont intégrées directement. En leur absence, les volumes sont estimés à partir de ratios par occupant ou par usage :

- bureaux,



- résidentiel,
- établissements médico-sociaux (EHPAD).

Les taux de recyclage ou de valorisation sont pris en compte lorsqu'ils sont renseignés.

- **Déplacements des occupants**

Les émissions liées à la mobilité des usagers des bâtiments sont modélisées au moyen de l'outil Éco-mobilité Effinergie.

L'approche se fonde sur :

- le nombre d'usagers ou la surface d'occupation ;
- le contexte urbain (centre, périurbain, rural) ;
- l'accessibilité aux transports.

- **Carbone embarqué**

Le carbone embarqué correspond aux émissions générées lors de la construction initiale des bâtiments.

Il est intégré en Scope 3, amorti sur la durée de vie du bâtiment.

Le calcul repose sur :

- l'année de construction,
- la surface de plancher.

6.1.4. Traitement des données et calcul 2025

Un fichier de traitement des données brutes a été mis en place pour consolider les données reçues et effectuer les calculs, lorsque cela était nécessaire, permettant d'aboutir à des données physiques pertinentes.

Ces données d'entrée ont ensuite été reportées dans le fichier de calcul, reprenant le modèle des années précédentes.

L'ensemble des facteurs d'émission et de leurs incertitudes font l'objet d'un onglet dédié dans le fichier de calcul.

Les facteurs d'émissions utilisés sont essentiellement tirés des bases de données Base Empreinte®, Exiobase pour les pays étrangers, et Boavizta pour les équipements électriques et électroniques. Les facteurs d'émissions utilisés sont propres à chaque pays le cas échéant, et lorsqu'ils sont disponibles. En cas d'indisponibilité d'un facteur d'émission pour un pays étranger, le facteur d'émission français est privilégié.

6.1.5. Incertitudes liées à la donnée :

Les incertitudes des données collectées sont indiquées dans la colonne « incertitude de la collecte » des onglets de collecte du fichier de calcul.

Type de donnée	Incertitude de la collecte
Donnée issue d'une mesure directe (facture, compteur...)	5%
Donnée fiable non mesurée	15%
Donnée recalculée (extrapolation, produit en croix...)	30%
Donnée approximative ou donnée statistique	50%
Donnée connue en ordre de grandeur	80%

6.1.6. Incertitudes liées au facteur d'émission :

Chaque facteur d'émission présente une incertitude, qui figure dans les bases de données. Cette incertitude est prise en compte dans l'incertitude globale.



6.2. Annexe 2 – Liste des facteurs d'émissions

Catégorie	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Consommables	1 feuille de papier blanc - 80g/m² A4	0,0045	kgCO2e/unité	30%	Calculs à partir des données ADEME
Consommables	Petites fournitures	367	kgCO2e/k€	50%	Base Carbone v.21.0
Consommations induites énergie	FS3 - Electricité - 2022 - mix moyen - consommation	0,053	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.3
Consommations induites énergie	FS3 - Electricité - Mix moyen - Espagne	0,238	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Consommations induites énergie	Induite - Electricité - Mix moyen - Allemagne	0,461	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
DEA	IT - market for waste wood	69,842	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
DEA	ES - market for waste wood	114,2674	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Batiments_autres	Déchets non dangereux en mélange (DIB) - Fin de vie moyenne - Impacts	87	kgCO2e/tonne	30%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Batiments_métaux	Métaux ferreux - Fin de vie moyenne - Impacts	938	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Cuisine_Verts_putrescibles	Déchets putrescibles - Incinération - Impacts	45	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Cuisine_Verts_putrescibles	Déchets verts - Compostage domestique en tas - Impacts	20	kgCO2e/tonne	100%	Base Carbone v.22.0
Déchets_dangereux	DIS - Incinération - Impacts	844	kgCO2e/tonne de déchets	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_dangereux	DE - hazardous waste, for underground deposit	205,3371	kgCO2e/tonne		Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	Carton - Fin de vie moyenne filière - Impacts	737	kgCO2e/t	20%	Base carbone v22.0
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	IT - market for waste paperboard	1054,8596	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	IT - market for waste packaging paper	11,0784	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	ES - market for waste paperboard	2013,0447	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	ES - market for waste packaging paper	16,7298	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	DE - waste paperboard	55,771	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	DE - waste packaging paper	10,3758	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_bois_carton_menages	Bois - Fin de vie moyenne filière - Impacts	269	kgCO2e/t	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Emballages_métaux_menages	Aluminium - Fin de vie moyenne filière - Impacts	311	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone v.22.0
Déchets_Emballages_plastiques_all	Plastique moyen - fin de vie moyenne	880	kgCO2e/tonne	50%	Base empreinte ADEME
Déchets_Emballages_plastiques_all	IT - market for waste plastic, mixture	1142,8178	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_plastiques_all	ES - market for waste plastic, mixture	616,1089	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_plastiques_all	DE - waste plastic, mixture	2378,0477	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_verre_menages	Verre - Fin de vie moyenne filière - Impacts	496	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone
Déchets_Emballages_verre_menages	IT - market for waste glass	27,6251	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_verre_menages	ES - market for waste glass	29,9164	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Emballages_verre_menages	DE - waste glass	30,5655	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_non_dangereux	Traitement des eaux usées - Hors infrastructure	0,262	kgCO2e/m3	20%	Base Carbone v.23.0
Déchets_ordures_menageres	Ordures ménagères résiduelles - Fin de vie moyenne - Impacts	386	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.22.0
Déchets_ordures_menageres	IT - market for municipal solid waste	666,5808	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_ordures_menageres	ES - market for municipal solid waste	931,5425	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_ordures_menageres	DE - municipal solid waste	534,2394	kgCO2e/tonne	30%	Ecoinvent
Déchets_Piles_accumulateurs	Piles et batteries en mélange - Fin de vie moyenne - Impacts	360	kgCO2e/tonne	20%	Base Carbone v.22.0
DEE	DEEE moyen (par défaut) - Fin de vie moyenne filière - Impacts	1995	kgCO2e/tonne	100%	Base Carbone v.22.0



Catégorie	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Déplacements	Voiture - motorisation moyenne - 2018	0,231	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Voiture particulière - Coeur de gamme - Véhicule compact - Hybride, mild, diesel	0,217	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Voiture particulière - Coeur de gamme - Véhicule compact - Electrique	0,103	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Vélo musculaire	0	kgCO2e/km	50%	Shift project 2020
Déplacements	Vélo électrique	0,0109	kgCO2e/km	50%	Base Carbone v.21.0
Déplacements	RER et transilien 2021	0,0093	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Métro IDF 2021	0,004	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Autobus moyen - Agglomération de plus de 250 000 habitants	0,151	kgCO2e/passager.km	60%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Moto/ deux roues	0,0763	kgCO2e/km	60%	Base Empreinte ADEME
Déplacements	Hybride rechargeable	0,102	kgCO2e/km	70%	
Déplacements	ES - Train de voyageurs	0,0514	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Transport terrestre	560	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	TGV 2022 (monétaire)	0,0154	kgCO2e/€	80%	Base Empreinte ADEME
Déplacements	Transport aérien (k€)	1190	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Voiture - Motorisation essence - 2018	0,239	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Voiture - Motorisation gazole - 2018	0,227	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	TGV 2022	0,0029	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Avions passagers Court courrier 2018 AVEC trainées	0,258	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.21.0
Déplacements	Avions passagers moyen courrier 2018 AVEC trainées	0,187	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.21.0
Déplacements	Jet privé 7 personnes à bord	0,5397	kgCO2e/passager.km	30%	Calculé (Mathilde Fradin)
Déplacements	Avions passagers long courrier 2018 AVEC trainées	0,152	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.21.0
Déplacements	IT - Railway transportation services	0,4328	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Déplacements	Autocar gazole	0,0295	kgCO2e/passager.km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	ES - Railway transportation services	0,2941	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Déplacements	co-voiturage	0,1155	kgCO2e/km	60%	Calculé à partir des données ADEME et de l'hypothèse de 2 personnes/voiture
Déplacements	DE - Train de voyageurs	0,0668	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Essence - Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)	2,6958	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Électricité - 2022 - mix moyen - consommation	0,052	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Véhicule pro - Motorisation essence - 2018	0,1978	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Véhicule pro - Haut de gamme - Berline - Hybride rechargeable, plug in-hybrid, P2 / Prius	0,0235	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Voiture pro - Haut de gamme - Berline/Hybride, mild diesel	0,2229	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Véhicule pro - Coeur de gamme - Véhicule compact - Electrique	0,0198	kgCO2e/km	70%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Véhicule pro - Motorisation gazole - 2018	0,1865	kgCO2e/km	60%	Base Carbone v.23.3
Déplacements	Electricité - Mix moyen - Italie	0,406	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Electricité - Mix moyen - Espagne	0,238	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Electricité - Mix moyen - Allemagne	0,461	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Déplacements	Avion moyen Calculé	0,1711	kgCO2e/passager.km		Calculé à partir des données ADEME et de la répartition des vols court/moyen/long courriers



Catégorie	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Déplacements	IT - Train de voyageurs	0,0317	kgCO2e/passager.km	20%	Base Carbone v.23.0
Energie_hors_véhicules	Électricité - 2022 - mix moyen - consommation	0,052	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Gaz naturel - 2022 - mix moyen - consommation	0,2154	kgCO2e/kWh PCS	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Fioul domestique - France continentale	3,2434	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Electricité - Mix moyen - Italie	0,406	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Energie_hors_véhicules	Gaz naturel - Europe	0,2129	kgCO2e/kWh PCS	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_hors_véhicules	Electricité - Mix moyen - Espagne	0,238	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Energie_hors_véhicules	Electricité - Mix moyen - Allemagne	0,461	kgCO2e/kWh	10%	Base Carbone v.23.0
Energie_hors_véhicules	DE - heat and power co-generation, oil	0,7331	kgCO2e/kWh		ecoinvent
Energie_véhicules	Essence - Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)	2,6958	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Energie_véhicules	Gazole routier - B7	3,1009	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Fluides_frigorigènes_et_réseaux_froids	R410a - PRG à 100 ans	1924	kgCO2e/kg	30%	Base Carbone v.23.0
Fret_sous_traité	FS3 - VUL - < 3,5 tonnes - Essence	1,16	kgCO2e/t.km	70%	Base Carbone v.23.2
Infrastructures	Borne de recharge sur pied voiture électrique 22kW	400	kgCO2e/unité	15%	Fiche produit Schneider electric - Product Environmental Profile, EV Link Parking, 22kW
Matériel_informatique	Console 55"	628	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	Poste de pilotage 21"	444	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	Ecran de report 32"	496	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	PC avec switch dans rack	816	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	Encoder/décoder	20,725	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	Enceinte - 5kg	265,8674	kgCO2e/unité	30%	Ecoinvent
Matériel_informatique	Caméra	61,2	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	Accessoires (clavier/souris/micro)	12,52	kgCO2e/unité	80%	Calculé à partir des données ADEME
Matériel_informatique	Cable électrique externe/alimentation principale, conducteur cuivre, isolation PE et gaine PVC	0,379	kgCO2e/m		Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Serveurs informatiques	600	kgCO2e/unité	80%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Precision 3561	379	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Ecran - 23,8 pouces	248	kgCO2e/unité	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Smartphone - classique	16,5	kgCO2e/unité	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Tablette - détachable	82,2	kgCO2e/unité	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Latitude 5330	341	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Surface Pro 7	164	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Enceinte - active Bluetooth	8,98	kgCO2e/unité	50%	Base Carbone v.23.0
Matériel_informatique	Latitude 5320	308	kgCO2e/unité	22%	Boavizta
Services	Services imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi-technique des bâtiments	170	kgCO2/unité	80%	Base Empreinte ADEME



Catégorie	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude du FE	Source
Matériel_informatique	Framework laptop	200	kgCO2e/unité	20%	Framework Computer Inc
Matériel_informatique	MacBook Pro 13	251	kgCO2e/unité	20%	Boavizta
Matériel_informatique	Stocker 1 Go de données dans le cloud via une connexion fixe pendant 1 an	0,0116	kgCO2e/Go	50%	Negaocet
Matériel_informatique	Transférer 1 Go de fichier via une connexion fixe	0,00921	kgCO2e/Go	50%	Negaocet
Prestations	FR - Sale/maintenance/repair/parts/accessories of motor vehicles/motorcycles	53,9	kgCO2e/keuro	80%	Exiobase 2019 France
Prestations	Service - Construction	360	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Édition (livres, journaux, revues, etc.)	280	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Maintenance multitechnique	215	kgCO2e/keuro	33%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Courrier	130	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Hébergement et restauration	320	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Entreposage et services auxiliaires des transports	170	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Transport terrestre	560	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Services (imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi-technique des bâtiments)	170	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Réparation et installation de machines et d'équipements	390	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Télécommunications	170	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Assurance, services bancaires, conseil et honoraires	110	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Enseignement	120	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Essence - Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)	2,6958	kgCO2e/litre	5%	Base Carbone v.23.3
Services	Service - Construction	360	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Produits informatiques, électroniques et optiques	400	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	Service - Meubles et autres biens manufacturés	600	kgCO2e/keuro	80%	Base Carbone v.23.0
Services	IT - Printed matter and recorded media	0,2121	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Sale/maintenance/repair/parts/accessories of motor vehicles/motorcycles	0,1709	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Furniture/other manufactured goods (not elsewhere specified)	0,2438	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Hotel and restaurant (services)	0,1779	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Supporting and auxiliary transport services/travel agency services	0,2301	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Post and telecommunication	0,1125	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Other land transportation services	0,181	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Railway transportation services	0,4328	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Air transport services	1,1644	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Italy
Services	IT - Railway transportation services	0,4328	kgCO2e/euro	20%	Exiobase 2019 Italy
Services	ES - Printed matter and recorded media	0,2096	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Hotel and restaurant (services)	0,104	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Sale/maintenance/repair/parts/accessories of motor vehicles/motorcycles	0,1927	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Furniture/other manufactured goods (not elsewhere specified)	0,439	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Post and telecommunication	0,1018	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Supporting and auxiliary transport services/travel agency services	0,2207	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Other land transportation services	0,2444	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Services	ES - Railway transportation services	0,2941	kgCO2e/euro	80%	Exiobase 2019 Spain
Télétravail	Télétravail	0,8181	kgCO2e/jour.personne télétravail		Ceren + Base Carbone v.23.0
Traitement_eaux_usées	Traitement des eaux usées - Hors infrastructure	0,262	kgCO2e/m3	20%	Base Carbone v.23.0
Véhicules_mobiliers_outils	Véhicules - fabrication	5500	kgCO2e/tonne	50%	Base Carbone v.23.0



Pour la partie : Scope 15 – Investissements :

Catégorie	Facteur d'émission	Valeur totale du FE	Unité	Incertitude	Source
Énergie	Électricité France – usage bâtiment	0,064	kgCO2e/kWh	NC	Base Empreinte ADEME
Énergie	Gaz naturel	0,227	kgCO2e/kWh	NC	Base Empreinte ADEME
Énergie	Fioul domestique	0,324	kgCO2e/kWh	NC	Base Empreinte ADEME
Réseaux	Réseau de chaleur – Saint-Etienne	0,101	kgCO2e/kWh	NC	Base Empreinte ADEME
Réseaux	Réseau de froid – Saint-Etienne	0,017	kgCO2e/kWh	NC	Base Empreinte ADEME
Réseaux	Réseau de chaleur – Lyon	0,111	kgCO2e/kWh	NC	Base Empreinte ADEME
Déchets	Autres fractions non spécifiées	386	kgCO2e/tonne	50%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Bois	437	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Cartouches d'impression	2 000	kgCO2e/tonne	100%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Déchets cuisine & cantine	173	kgCO2e/tonne	100%	Base Empreinte ADEME
Déchets	DEEE	2 000	kgCO2e/tonne	100%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Déchets municipaux en mélange	386	kgCO2e/tonne	50%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Matières plastiques	101	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Métaux	311	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Papier / Carton	737	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Plastique & ferraille	311	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Verre	496	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Mobilier	531	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Mégots	844	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Piles	360	kgCO2e/tonne	20%	Base Empreinte ADEME
Déchets	Pneus	1 440	kgCO2e/tonne	NC	Base Empreinte ADEME
Déchets	Cartes bancaires	2 000	kgCO2e/tonne	100%	Base Empreinte ADEME
Fluides frigorigènes	R-32 – PRG 100 ans	771	kgCO2e/kg	NC	GIEC + ADEME
Fluides frigorigènes	R-410A – PRG 100 ans	2 256	kgCO2e/kg	NC	GIEC + ADEME
Fluides frigorigènes	R-454B – PRG 100 ans	466	kgCO2e/kg	NC	GIEC + ADEME
Fluides frigorigènes	R-744 – PRG 100 ans	1	kgCO2e/kg	NC	GIEC + ADEME
Fluides frigorigènes	R-22 – PRG 100 ans	1 960	kgCO2e/kg	NC	GIEC + ADEME
Carbone embarqué	Construction – Bureaux	650	kgCO2e/m² SHON	50%	Base Empreinte ADEME
Carbone embarqué	Construction – Résidentiel	525	kgCO2e/m² SHON	50%	Base Empreinte ADEME

Base EDGAR : https://edgar.jrc.ec.europa.eu/report_2025



6.3. Annexe 3 – Exigences de publication de la directive CSRD auxquelles Relyens s’est conformé dans ses déclarations relatives à la durabilité

ESRS	Exigences de publications	Référence dans la déclaration de Relyens relative à la durabilité	Page
ESRS 2 - Informations générales	BP-1 Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.1.1 Base générale pour la préparation des états de durabilité (BP-1)	3
	BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)	5
	GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	8
	GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	1.2.4 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)	12
	GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.5 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)	14
	GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable	1.2.6 Déclaration sur la vigilance raisonnable (GOV-4)	14
	GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	1.2.7 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité (GOV-5)	15
	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur (SBM-1)	16
	SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)	26
	SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.3.3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM-3)	30
Informations relatives au règlement Taxonomie	IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels (IRO-1)	31
	IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	1.4.2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise (IRO-2)	36
ESRS E1 - Changement climatique	Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie)	2.1 Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (taxonomie)	43
	ESRS 2, GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	2.2.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs - Partie intégrée dans l'ESRS 2	53
	E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.2.2.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)	53
	ESRS 2, SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.2.2.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique - Partie intégrée dans l'ESRS 2	53
	ESRS 2, IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	2.2.3.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat - Partie intégrée dans l'ESRS 2 Informations générales	54
	E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci	2.2.3.2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci (E1-2)	54
	E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.2.3.3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3)	59
	E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.2.4.1 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci (E1-4)	63
	E1-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique	2.2.4.2. Consommations et mix énergétiques (E1-5)	64
	E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.2.4.3 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6)	65
E1-9 Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	2.2.4.4 Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat (E1-9)	67	



**E2, E3 et E5 -
Pollution, Eau et
ressources marine,
Utilisation des
ressources et
Economie Circulaire**

ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	2.3.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	67
E2-1, E3-1 et E5-1 – Politiques	2.3.1.2 Politiques	68
E2-2, E3-2 et E5-2 – Actions et ressources	2.3.1.3 Actions et ressources	68
E2-3, E3-3 et E5-3 – Cibles et indicateurs	2.3.2 Cibles et indicateurs	68

**ESRS S1 - Effectifs
de l'entreprise**

ESRS 2–SBM–2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.1.1 Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes – Partie intégrée dans l'ESRS 2	69
ESRS 2–SBM–3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.1.2 Exigences de publication liées à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique – Partie intégrée dans l'ESRS 2	69
S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise	3.1.2.1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise (S1-1)	69
S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	3.1.2.2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts (S1-2)	75
S1-3 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1.2.3 Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (S1-3)	75
S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions (S1-4)	77
S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels (S1-5)	78
S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.3.2 Caractéristiques des salariés de l'entreprise (S1-6)	79
S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.3.3 Couverture des négociations collectives et dialogue social (S1-8)	80
S1-9 Indicateurs de diversité	3.1.3.4 Indicateurs de diversité (S1-9)	81
S1-10 Salaires décents	3.1.3.5 Salaires décents (S1-10)	82
S1-11 Protection sociale	3.1.3.6 Protection sociale (S1-11)	82
S1-12 Personnes handicapées	3.1.3.7 Personnes handicapées (S1-12)	82
S1-14 Indicateurs de santé et sécurité	0 Indicateurs de santé et sécurité (S1-14)	83
S1-16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.3.9 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) (S1-16)	83
S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1.3.10 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme (S1-17)	84

**ESRS S4 -
Consommateurs et
utilisateurs finaux**

ESRS 2–SBM–2 Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.2.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes - Partie intégrée dans l'ESRS 2	84
ESRS 2–SBM–3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.2.1.2 Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie et le modèle économique - Partie intégrée dans l'ESRS 2	84
S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.2.2.1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux (S4-1)	85
S4-2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	3.2.2.2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts (S4-2)	88
S4-3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.2.2.3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations (S4-3)	90



S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.2.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions (S4-4)	91
---	---	----

ESRS 2 – GOV–1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance – Partie intégrée dans l'ESRS 2	95
--	---	----

ESRS 2 – IRO–1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.2.1 Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels – Partie intégrée dans l'ESRS 2	95
---	--	----

G1–1 Politique en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1.2.2.b) Politique en matière de Culture d'entreprise (G1-1) 4.1.2.2.b) Politiques en matière d'éthique et corruption (G1-1, G1-3 et G1-4)	95
--	---	----

ESRS G1 - Conduite des affaires

G1–2 Gestion des relations avec les fournisseurs	Politique de Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) et délai de règlement fournisseurs (G1-6)	101
--	---	-----

G1–3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.2.2.b) Politiques en matière d'éthique et corruption (G1-1, G1-3 et G1-4)	95
--	---	----

G1–4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.3.2 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin (G1-4)	104
---	---	-----

G1–6 Pratiques en matière de paiement	Politique de Gestion des relations avec les fournisseurs (G1-2) et délai de règlement fournisseurs (G1-6) 4.1.3.3 Calcul du délai de règlement fournisseurs (G1-6)	105
---------------------------------------	---	-----

E2–MDR–P Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques	5.1.1 Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-P)	106
---	--	-----

Enjeu Spécifique - Cybersécurité

E2–MDR–A Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques	5.1.2 Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels liées à des ESRS spécifiques (MDR-A)	107
--	---	-----

E2–MDR–M Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels liés à des ESRS spécifiques	5.2.2 Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels liés à des ESRS spécifiques (MDR-M)	108
--	---	-----

E2–MDR–T Suivi de l'efficacité des politiques et des actions liées à des ESRS spécifiques au moyen de cibles	5.2.1 Suivi de l'efficacité des politiques et des actions liées à des ESRS spécifiques au moyen de cibles (MDR-T)	108
--	---	-----



6.4. Annexe 4 – Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE en application de la norme ESRS 2, appendice B

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				1.2.6
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Ne concerne pas Relyens
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non publié
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 <i>bis</i> Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non publié
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 <i>bis</i> Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non publié



ESRS E1-5				
Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-5				
Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I			Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-5				
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I			2.2.4.2
ESRS E1-6				
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	2.2.4.3
ESRS E1-6				
Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	2.2.4.3
ESRS E1-7				
Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-9				
Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	2.2.4.4
ESRS E1-9				
Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9		Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.		2.2.4.4
Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)				
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 <i>bis</i> du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés		Ne concerne pas Relyens
ESRS E1-9				
Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission	Ne concerne pas Relyens



ESRS E2-4	Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-1	Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-1	Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-1	Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-4	Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E3-4	Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i		Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)		Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)		Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E4-2	Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E4-2	Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E5-5	Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS E5-5	Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I	Ne concerne pas Relyens
ESRS 2- SBM3 - S1	Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I	3.1.1.2
ESRS 2- SBM3 - S1	Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I	3.1.1.2
ESRS S1-1	Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I	3.1.2.1



ESRS S1-1			
Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	3.1.2.1
ESRS S1-1			
Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S1-1			
Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I		3.1.2.1
ESRS S1-3			
Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I		3.1.2.3
ESRS S1-14			
Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	0
ESRS S1-14			
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I		0
ESRS S1-16			
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	3.1.3.9
ESRS S1-16			
Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I		3.1.3.9
ESRS S1-17			
Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I		3.1.3.10
ESRS S1-17			
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	3.1.3.10
ESRS 2- SBM3 — S2			
Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n°13, Tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-1			
Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18			
	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19			
	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Ne concerne pas Relyens
ESRS S2-1			
Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	Ne concerne pas Relyens



ESRS S2-4			
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S3-1			
Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S3-1			
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Ne concerne pas Relyens
ESRS S3-4			
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Ne concerne pas Relyens
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I		3.2.2.1
ESRS S4-1			
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	3.2.2.1
ESRS S4-4			
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		3.2.2.1
ESRS G1-1			
Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I		4.1.2.2
ESRS G1-1			
Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I		4.1.2.2
ESRS G1-4			
Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	4.1.3.2
ESRS G1-4			
Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I		4.1.3.2



6.5. Annexe 5 – Liste des Data Points matériels et exigibles en 2025 non publiés par Relyens

6.5.1. Liste des Data Points matériels et exigibles en 2025 non publiés par Relyens

Normes	DR	DP	Libellé du DP
ESRS 2	SBM-1	SBM-1_22	Disclosure of assessment of current significant products and (or) services, and significant markets and customer groups, in relation to sustainability-related goals
ESRS 2	SBM-1	SBM-1_23	Disclosure of elements of strategy that relate to or impact sustainability matters
ESRS 2	SBM-2	SBM-2_07	Description of understanding of interests and views of key stakeholders as they relate to undertaking's strategy and business model
ESRS 2	SBM-3	SBM-3_08	Disclosure of current financial effects of material risks and opportunities on financial position, financial performance and cash flows and material risks and opportunities for which there is significant risk of material adjustment within next annual reporting period to carrying amounts of assets and liabilities reported in related financial statements
ESRS 2	MDR-P	MDR-P_07	Disclosure of reasons for not having adopted policies
ESRS 2	MDR-A	MDR-A_02 à MDR-A_12	Minimum disclosure requirement - Actions
ESRS 2	MDR-T	MDR-T_01 à MDR-T_13	Minimum disclosure requirement - Targets
ESRS 2	MDR-T	MDR-T_14-21	Disclosures to be reported if the undertaking has not adopted targets
E1	E1-3	E1-3_03	Achieved GHG emission reductions
E1	E1-3	E1-3_04	Expected GHG emission reductions
E1	E1-3	E1-3_05	Explanation of extent to which ability to implement action depends on availability and allocation of resources
E2	E2.IRO-1	E2.IRO-1_02	Disclosure of whether and how consultations have been conducted (pollution)
E2	E2.IRO-1	E2.IRO-1_03	Disclosure of results of materiality assessment (pollution)
E2	E2-1	E2-1_01	Disclosure of whether and how policy addresses mitigating negative impacts related to pollution of air, water and soil
E2	E2-1	E2-1_02	Disclosure of whether and how policy addresses substituting and minimising use of substances of concern and phasing out substances of very high concern
E2	E2-1	E2-1_03	Disclosure of whether and how policy addresses avoiding incidents and emergency situations, and if and when they occur, controlling and limiting their impact on people and environment
E2	E2-3	E2-3_01	Disclosure of whether and how target relates to prevention and control of air pollutants and respective specific loads
E2	E2-3	E2-3_02	Disclosure of whether and how target relates to prevention and control of emissions to water and respective specific loads
E2	E2-3	E2-3_03	Disclosure of whether and how target relates to prevention and control of pollution to soil and respective specific loads
E2	E2-3	E2-3_04	Disclosure of whether and how target relates to prevention and control of substances of concern and substances of very high concern
E2	E2-3	E2-3_09	Pollution-related target is mandatory (required by legislation)/voluntary



Normes	DR	DP	Libellé du DP
E3	E3.IRO-1	E3.IRO-1_02	Disclosure of how consultations have been conducted (water and marine resources) [text block]
E3	E3-1	E3-1_01	Disclosure of whether and how policy addresses water management
E3	E3-1	E3-1_02	Disclosure of whether and how policy addresses the use and sourcing of water and marine resources in own operations
E3	E3-1	E3-1_03	Disclosure of whether and how policy addresses water treatment
E3	E3-1	E3-1_04	Disclosure of whether and how policy addresses prevention and abatement of water pollution
E3	E3-1	E3-1_05	Disclosure of whether and how policy addresses product and service design in view of addressing water-related issues and preservation of marine resources
E3	E3-1	E3-1_06	Disclosure of whether and how policy addresses commitment to reduce material water consumption in areas at water risk
E3	E3-1	E3-1_07	Disclosure of reasons for not having adopted policies in areas of high-water stress
E3	E3-1	E3-1_09	Policies or practices related to sustainable oceans and seas have been adopted
E3	E3-3	E3-3_01	Disclosure of whether and how target relates to management of material impacts, risks and opportunities related to areas at water risk
E3	E3-3	E3-3_02	Disclosure of whether and how target relates to responsible management of marine resources impacts, risks and opportunities
E3	E3-3	E3-3_03	Disclosure of whether and how target relates to reduction of water consumption
E3	E3-3	E3-3_08	Adopted and presented water and marine resources-related target is mandatory (based on legislation)
E5	E5.IRO-1	E5.IRO-1_02	Disclosure of whether and how the undertaking has conducted consultations (resource and circular economy)
E5	E5-1	E5-1_01	Disclosure of whether and how policy addresses transitioning away from use of virgin resources, including relative increases in use of secondary (recycled) resources
E5	E5-1	E5-1_02	Disclosure of whether and how policy addresses sustainable sourcing and use of renewable resources
E5	E5-3	E5-3_01	Disclosure of how target relates to resources (resource use and circular economy)
E5	E5-3	E5-3_02	Disclosure of how target relates to increase of circular design
E5	E5-3	E5-3_03	Disclosure of how target relates to increase of circular material use rate
E5	E5-3	E5-3_04	Disclosure of how target relates to minimisation of primary raw material
E5	E5-3	E5-3_05	Disclosure of how target relates to reversal of depletion of stock of renewable resources
E5	E5-3	E5-3_06	Target relates to waste management
E5	E5-3	E5-3_07	Disclosure of how target relates to waste management
E5	E5-3	E5-3_08	Disclosure of how target relates to other matters related to resource use or circular economy
E5	E5-3	E5-3_09	Layer in waste hierarchy to which target relates
E5	E5-3	E5-3_13	The targets being set and presented are mandatory (required by legislation)



6.5.2. Liste des datapoints non publiés en application des dispositions transitoires (phase-in) et aux mesures dites de “Quick Fix”.

Normes	DR	DP	Paragraphes	Justifications
S1	S1.SBM-3	S1.SBM-3_06	14 e	Phase-in (750)
S1	S1.SBM-3	S1.SBM-3_07	14 f i	Phase-in (750)
S1	S1.SBM-3	S1.SBM-3_08	14 f ii	Phase-in (750)
S1	S1.SBM-3	S1.SBM-3_09	14 g i	Phase-in (750)
S1	S1.SBM-3	S1.SBM-3_10	14 g ii	Phase-in (750)
S1	S1.SBM-3	S1.SBM-3_11	15	Phase-in (750)
S1	S1-1	S1-1_06	20c	Phased-in
S1	S1-2	S1-2_05	27 d	Phased-in
S1	S1-2	S1-2_07	28	Phased-in
S1	S1-2	S1-2_08	29	Phased-in
S1	S1-4	S1-4_08	41	Phased-in
S1	S1-4	S1-4_19	AR 43	Phased-in
S1	S1-5	S1.MDR-T_01-13	46	Phased-in
S1	S1-5	S1-5_01	47 a	Phased-in
S1	S1-5	S1-5_02	47 b	Phased-in
S1	S1-5	S1-5_03	47 c	Phased-in
S1	S1-7	S1-7.AR65.1	AR65	Phased-in
S1	S1-7	S1-7.AR65.2	AR65	Phased-in
S1	S1-7	S1-7.AR65.3	AR65	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_01	55 a	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_02	55 a	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_03	55 a	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_06	55 b	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_07	55 b i	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_08	55 b ii	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_09	55c	Phased-in
S1	S1-7	S1-7_10	57	Phased-in
S1	S1-8	S1-8_07	63 b	Phased-in
S1	S1-8	S1-8_08	AR 70	Phased-in
S1	S1-10	S1-10_02	70	Phased-in
S1	S1-10	S1-10_03	70	Phased-in
S1	S1-12	S1-12_03	AR 76	Phased-in
S1	S1-13	S1-13_01	83 a	Phased-in
S1	S1-13	S1-13_02	83 a	Phased-in
S1	S1-13	S1-13_03	83 b	Phased-in
S1	S1-13	S1-13_04	83 b	Phased-in



Normes	DR	DP	Paragraphe	Justification
S1	S1-14	S1-14_06	88 d	Phased-in
S1	S1-14	S1-14_07	88 e	Phased-in
S1	S1-15	S1-15_01	93 a	Phased-in
S1	S1-15	S1-15_02	93 b	Phased-in
S1	S1-15	S1-15_03	93 b	Phased-in
S1	S1-15	S1-15_04	94	Phased-in
S4	S4-1	S4-1_02	16	Phased-in
S4	S4-1	S4-1_03	16 a	Phased-in
S4	S4-1	S4-1_04	16 b	Phased-in
S4	S4-1	S4-1_05	16 c	Phased-in
S4	S4-1	S4-1_07	17	Phased-in
S4	S4-3	S4-3_07	27	Phased-in
S4	S4-4	S4-4.AR29.1	AR 29	Quick fix
S4	S4-4	S4-4.AR30.1	AR30	Quick fix
S4	S4-4	S4-4_03	31 c	Quick fix
S4	S4-4	S4-4_05	32 a	Quick fix
S4	S4-4	S4-4_09	33 b	Quick fix
S4	S4-4	S4-4_10	34	Quick fix
S4	S4-5	S4.MDR-T_01-13	41	Phased-in
S4	S4-5	S4-5.38a.1	38a	Quick fix
S4	S4-5	S4-5.38b.1	38b	Quick fix
S4	S4-5	S4-5.38c.1	38c	Quick fix
S4	S4-5	S4-5.41.1	41	Quick fix
S4	S4-5	S4-5.AR44.1	AR44	Quick fix
S4	S4-5	S4-5_01	41 a	Quick fix
S4	S4-5	S4-5_02	41 b	Quick fix
S4	S4-5	S4-5_03	41 c	Quick fix
E1	E1-9	L'ensemble des DP et des paragraphes font l'objet de dispositions transitoires et ne sont pas publiés.		Phased-in
E2	E2-6			Phased-in
E3	E3-5			Phased-in
E5	E5-6	L'ensemble des DP et des paragraphes des DR font l'objet du Quick-Fix et ne sont pas publiés.		Phased-in
E4	E4-1			Quick fix
E4	E4-2			Quick fix
E4	E4-3			Quick fix
E4	E4-4			Quick fix
E4	E4-5			Quick fix
E4	E4-6			Quick fix
E4	IRO-1			Quick fix
E4	SBM-3	Quick fix		



6.6. Annexe 6 – Taxonomie liée aux activités d'investissement au 31 décembre 2024

Modèle standard pour les publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2021/2178 (juillet 2021)			
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	
Sur la base du chiffre d'affaires	2,2%	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	35 853
Sur la base des dépenses d'investissements	3,0%	Sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	48 569
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture	100%	Ratio de couverture (en K€)	1 603 886



Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP

Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.		Valeur, en montants monétaires, des dérivés.	
Dérivés	-	Dérivés	-
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	13%	Pour les entreprises non financières (en K€)	212 099
Pour les entreprises financières	21%	Pour les entreprises financières (en K€)	337 612
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	3%	Pour les entreprises non financières (en K€)	43 707
Pour les entreprises financières	3%	Pour les entreprises financières (en K€)	42 614
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	11%	Pour les entreprises non financières (en K€)	172 176
Pour les entreprises financières	28%	Pour les entreprises financières (en K€)	441 808
Part des expositions sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur d'autres contreparties :	
Pour les autres contreparties	22%	Pour les autres contreparties (en K€)	353 869
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie :	
	-		-
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie :	
Non éligibles sur la base du chiffre d'affaires	68%	Non éligibles sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	1 087 267
Non éligibles sur la base des dépenses d'investissements	67%	Non éligibles sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	1 068 427
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie :	
Éligibles mais non alignés sur la base du chiffre d'affaires	30%	Éligibles mais non alignés sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	480 766
Éligibles mais non alignés sur la base des dépenses d'investissements	30%	Éligibles mais non alignés sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	486 889



Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP

Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières		Pour les entreprises non financières	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	1,6%	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	25 788
Sur la base des dépenses d'investissement en %	2,6%	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	34 868
Pour les entreprises financières		Pour les entreprises financières	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	0,6%	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	10 065
Sur la base des dépenses d'investissement en %	0,9%	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	13 701
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	-	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	-
Sur la base des dépenses d'investissement en %	-	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	-
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	-	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	-
Sur la base des dépenses d'investissement en %	-	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	-



Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental

Activités alignées sur la taxinomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :

(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires en %	1,7%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	0,1%
	CapEx en %	2,6%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	1,2%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires en %	0,0%	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %	0,2%	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires en %		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
	CapEx en %		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	



Ligne	Activités	OUI/NON
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON







Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/ 852

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 5 986 008 €
RCS Lyon B 351 497 649

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 271 184 € inscrite au tableau de
l'Ordre de la région Paris Ile de France et
membre de la Compagnie régionale de
Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 - Neuilly-sur-Seine

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Relyens Mutual Insurance

Société d'Assurance Mutuelle

RCS : Lyon 779 860 881

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaires aux Comptes de Relyens Mutual Insurance. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 4. du rapport sur la gestion du groupe (ci-après l'« Etat de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, Relyens Mutual Insurance est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de Relyens Mutual Insurance sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation du groupe. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- La conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail ;
- La conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS ; et
- Le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de Commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées et à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Relyens Mutual Insurance dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observation.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Relyens Mutual Insurance, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Relyens Mutual Insurance en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'Etat des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- Le processus défini et mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du Travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- Les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont Relyens Mutual Insurance a mis à jour son analyse de double matérialité (DMA) au cours de l'exercice sont mentionnées dans la section 1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » de l'Etat de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et de l'évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation du processus de DMA ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par le groupe, et au processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par le groupe pour déterminer les informations matérielles publiées ;
- des évolutions du processus décisionnel et apprécié la présentation qui en est faite à la section 1.4.1.3 « Mise à jour de la matrice de double matérialité » de l'Etat de durabilité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par le groupe ainsi que sur la démarche mise en œuvre par ce dernier pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par le groupe au regard de notre connaissance des faits et circonstances propres au groupe;
- apprécier la pertinence des changements significatifs réalisés par le groupe sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
 - o de notre connaissance du groupe, des faits et circonstances propres à celui-ci ;
 - o des analyses de risques menées par les entités du groupe ;
 - o des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugées pertinentes ;
- apprécier, pour les changements significatifs affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1 ;

- apprécier le caractère approprié de la présentation qui en est faite à la section 1.4.1.3 « Mise à jour de la matrice de double matérialité » de l'Etat de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- Les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- La présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Le périmètre retenu par Relyens Mutual Insurance relativement à ces informations est approprié ; et
- Sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de Commerce, y compris avec les ESRS.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les informations omises figurant dans la section 1.1.2.4 « Liste des Data Points matériels et exigibles en 2025 non publiés par Relyens » de l'Etat de durabilité.
- les informations concernant les limites méthodologiques des indicateurs liés aux émissions carbone, figurant dans la section 1.1.2.1 « Sources d'estimation et d'incertitude quant aux résultats » de l'Etat de durabilité.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

▪ Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au 2.2 « Changement climatique » de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, par entretien avec les directions opérationnelles et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, que la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe couvre les domaines atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 2.2 « Changement climatique » de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

En particulier, en ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance des différents protocoles d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'Etat des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;

- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.
- Nous avons analysé les variations significatives des données pertinentes afin d'expliquer les raisons.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, et notamment le poste 15. Investissements, nous avons :
 - o Apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre ;
 - o Apprécié le processus de collecte d'informations ;
 - o Rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

▪ **Informations fournies en application des normes sociales (E SRS S1)**

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (E SRS S1) figurent à la section 3.1 « Personnel de l'entreprise » de l'Etat de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible :
 - o prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles ;
 - o vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la sous-section 3.1 « Personnel de l'entreprise » de la section Sociale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

Par ailleurs, nous avons :

- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les faits et circonstances propres à Relyens Mutual Insurance ;
- examiné, sur la base de sondages, les justificatifs avec les informations correspondantes ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Relyens Mutual Insurance pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- De la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- Sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière


Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton**Forvis Mazars****Membre français de Grant Thornton
International**

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2026

Lyon, le 23 avril 2026

Signed by:

55AAB111235A4ED...
Cyril SMADJA

Associé

Signed by:

5863FC14947D49C...
Damien MEUNIER

Associé